

JOURNAL OFFICIEL

DE LA GUINÉE FRANÇAISE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à Conakry

ABONNEMENTS

Dans la Colonie :	Hors de la Colonie :
Un an ... 15 fr. 00	Un an ... 20 fr. 00
Six mois... 8 fr. 00	Six mois... 10 fr. 00
Le numéro.....	1 fr. 00

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

S'adresser au Chef de l'Imprimerie

Les insertions et les abonnements sont payables d'avance

ANNONCES

Une insertion de 1 à 6 lignes....	2 fr. 00
Chaque ligne en plus.....	0 fr. 30
Chaque annonce répétée.....	moitié prix.
Il n'est jamais compté moins de 6 lignes ou 2 fr.	

SOMMAIRE

	Pages
Voyage de M. le Gouverneur général en Afrique occidentale française. — Arrivée à Conakry.....	858

PARTIE OFFICIELLE

Constitution du Ministère.....	858
17 novembre 1910. — Circulaire du Gouverneur général au sujet du remboursement à l'Administration des frais d'entretien des élèves des Ecoles normale et professionnelle en cas de rupture d'engagement.....	859
22 novembre. — Arrêté du Gouverneur général constituant un cadre auxiliaire du personnel des Travaux publics commun à toutes les Colonies du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.....	860
1 ^{er} décembre. — Circulaire du Gouverneur général à M. le Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française au sujet de la franchise télégraphique en dehors du service.....	860
Postes et Télégraphes. — Ouverture des bureaux de Gossas et de Guinguinéo.....	860
28 novembre. — Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant le service des Douanes à effectuer par ses propres moyens les réparations urgentes à l'embarcation de Catonko, jusqu'à concurrence de 100 francs.....	861
5 décembre. — Décision du Lieutenant-Gouverneur chargeant M. le Secrétaire général Poulet de l'expédition des Affaires courantes pendant l'absence de M. le Lieutenant-Gouverneur de la Guinée, en tournée.....	861
5 décembre 1910. — Décision du Lieutenant-Gouverneur chargeant M. le lieutenant Bernard de l'instruction militaire des Gardes de police du dépôt de Conakry.....	861
6 décembre. — Décision du Lieutenant-Gouverneur chargeant le sergent Bourdarias, de l'Infanterie coloniale, à la 3 ^e brigade de la Garde indigène, de la gestion de l'agence spéciale, fonctionnant au détachement de Conakry, en remplacement du sergent Gasquet, appelé à suivre une autre affectation.....	861
6 décembre. — Décision du Lieutenant-Gouverneur par laquelle M. Puget, inspecteur des Postes et Télégraphes, reprend les fonctions dont il est titulaire.....	862
6 décembre. — Décision du Lieutenant-Gouverneur rapportant la décision du 9 septembre 1910 et faisant une avance de 2,000 francs au sergent-major Pengam, comptable de l'Hôpital Ballay, au titre d'agent spécial du service régi par économie, à compter du 12 janvier 1911.....	862
7 décembre. — Arrêté du Lieutenant-Gouverneur relatif au débarquement des immigrants en Guinée française.....	862

	Pages
8 décembre. — Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant une Commission chargée de reviser les listes électorales à l'effet de procéder à l'élection de cinq membres del a Chambre de Commerce de la Guinée française.....	863
8 décembre. — Arrêté du Lieutenant-Gouverneur interdisant le séjour de la ville de Conakry, de sa banlieue et du cercle de la Mellacorée, pendant cinq ans, à partir du 16 décembre 1910, au nommé Santigui Camara.....	863
8 décembre. — Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant modification de la composition de la Commission instituée par l'article 3 de l'arrêté du 24 octobre 1910, convoquant le Collège électoral de la Colonie de la Guinée française..	863
9 décembre. — Circulaire du Lieutenant-Gouverneur à MM. les Chefs d'Administration et de Service et aux Commandants de Cercle au sujet des élections au Conseil supérieur des Colonies.....	864
9 décembre. — Décision du Lieutenant-Gouverneur désignant une Commission à l'effet de procéder à l'examen des concessions provisoires dans le cercle de Kankan...	864
9 décembre. — Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant le service des Douanes à effectuer par ses propres moyens les réparations urgentes au poste de Sarafinian..	864
10 décembre. — Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant les Commissions de classification des patentables pour l'année 1911.....	864
13 décembre. — Circulaire du Lieutenant-Gouverneur à MM. les Administrateurs commandants de cercle au sujet de l'établissement des rôles de patente.....	865
Nominations et mutations.....	865

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNICATIONS :

Etat-civil de la ville de Conakry pour le mois de novembre 1910.....	868
Nécrologie.....	869
Service de la Curatelle. — Avis d'ouverture de succession vacante.....	869
Observations météorologiques faites à l'Hôpital Ballay pendant le mois de novembre 1910.....	869
Etat du mouvement de la navigation au long cours dans le port de Conakry pendant le mois de novembre 1910.....	870
Avis de bornage.....	870
Bilan de la Banque au 30 novembre 1910.....	871
Annonces.....	871

VOYAGE DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL en Afrique occidentale française

ARRIVÉE EN GUINÉE

Parti le 1^{er} décembre de Dakar, l'*Amiral-Baudin*, de la Compagnie des « Chargeurs Réunis », portant le Gouverneur général, arrivait en rade de Conakry, le 3, dans la matinée.

A 11 heures 30 du matin, le Gouverneur Guy, Lieutenant-Gouverneur de la Guinée, et Madame Guy, le personnel du Cabinet, M. Poulet, Secrétaire général, M. Salesses, Directeur du Chemin de fer de Conakry au Niger, montent à bord de l'*Amiral-Baudin*, pour saluer le Gouverneur général et Madame Ponty.

A midi, la baleinière dans laquelle ont pris place le Gouverneur général et Madame Ponty, le Lieutenant-Gouverneur, Madame Guy et leur suite, accoste à l'appontement de Conakry. M. l'Administrateur en chef Vienne, Administrateur-Maire de la ville, entouré de la Commission municipale, souhaite la bienvenue à M. le Gouverneur général. Les fonctionnaires, les officiers et les commerçants, massés sur l'appontement, saluent le Gouverneur général et le Lieutenant-Gouverneur à leur passage.

Le soir, dans un dîner offert à l'Hôtel du Gouvernement, en l'honneur de M. le Gouverneur général, où se trouvent réunis les Chefs d'Administration et de Service de la Colonie, les membres du Conseil d'administration et le président de la Chambre de commerce, le Lieutenant-Gouverneur souhaite la bienvenue à M. le Gouverneur général et à Madame Ponty, se félicitant d'être devenu le collaborateur du Gouverneur général, qu'il connaît depuis ses débuts dans la carrière coloniale.

M. de Lahitolle, président de la Chambre de Commerce, exprime à M. le Gouverneur général les remerciements de tous les Commerçants de la Guinée pour la sollicitude qu'il n'a cessé de témoigner à leurs intérêts.

M. le Gouverneur général se lève à son tour, remerciant le Lieutenant-Gouverneur et le Président de la Chambre de Commerce des sentiments qu'ils viennent de lui exprimer et de l'accueil, qui lui a été fait par toute la population de la Colonie. Il fait l'éloge de M. le Directeur du Chemin de fer Salesses, qui a su mener à bien, avec une rare activité, l'œuvre considérable qui lui avait été confiée et annonce, aux applaudissements de tous les convives, que M. le Ministre des Colonies vient de lui câbler qu'il allait soumettre à la signature de le Président de la République la nomination de M. Salesses comme Gouverneur des Colonies.

A neuf heures, une retraite aux flambeaux parcourt les avenues de Conakry, à la grande joie des indigènes, pendant qu'un superbe feu d'artifice est tiré sur la place du Gouvernement.

Le 4 décembre, le Gouverneur général reçoit, dans la matinée, les négociants et les fonctionnaires qui lui avaient demandé audience.

Dans l'après-midi, le Gouverneur général fait appeler Alpha Yaya, ex-chef de Labé, arrivé la veille du Dahomey, où il avait été interné pendant cinq ans. Dans un long palabre, M. le Gouverneur général expose les dispositions bienveillantes du Gouvernement à l'égard de ce chef. Les paroles du Gouverneur général produisent sur Alpha Yaya et sur sa suite une impression profonde et il jure sur le Coran de rester, dans l'avenir, le fidèle sujet de la France.

Le soir, le Cercle de Conakry, que préside M. Bally,

donne dans ses jardins, en l'honneur du Gouverneur général et de Madame Ponty, un bal des plus brillant et plein d'entrain.

Le 5 décembre, veille du départ, M. le Gouverneur général, accompagné de M. le Lieutenant-Gouverneur, visite, dans la matinée et l'après-midi, les différents établissements et les divers Services de la Colonie.

Le soir, l'Union Artistique et Sportive de Conakry, que préside M. Girondot, offre à son tour, à M. le Gouverneur général et à Madame Ponty, une fête artistique des plus réussie, où s'était rendue toute la population européenne de Conakry.

Le 6 décembre, à 7 heures 30 du matin, le Gouverneur général, accompagné du Lieutenant-Gouverneur, quitte Conakry pour Mamou, par train spécial, salué à son départ par tous les fonctionnaires et toutes les notabilités de la ville.

PARTIE OFFICIELLE

CONSTITUTION DU MINISTÈRE

Par décrets, en date du 3 novembre 1910, le Conseil des Ministres a été constitué de la façon suivante :

MM.

Aristide BRIAND, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, Président du Conseil ;

Théodore GIRARD, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;

Stephen PICHON, Ministre des Affaires Étrangères ;

KLOTZ, Ministre des Finances ;

Général BRUN, Ministre de la Guerre ;

Vice-Amiral BOUÉ de LAPEYRÈRE, Ministre de la Marine ;

MAURICE-FAURE, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;

PUECH, Ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes ;

Jean DUPUY, Ministre du Commerce et de l'Industrie ;

RAYNAUD, Ministre de l'Agriculture ;

Jean MOREL, Ministre des Colonies ;

LAFFERRE, Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale ;

André LEFÈVRE, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Finances ;

NOULENS, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de la Guerre ;

GUIST'HAU, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de la Marine ;

DUJARDIN-BEAUMETZ, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

CIRCULAIRE du Gouverneur général au sujet du remboursement à l'Administration des frais d'entretien des élèves des Ecoles normale et professionnelle en cas de rupture d'engagement.

Dakar, le 17 novembre 1910.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE à Messieurs les Lieutenants-Gouverneurs du Sénégal, du Haut-Sénégal et Niger, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et à Monsieur le Commissaire du Gouvernement général en Territoire civil de la Mauritanie.

J'ai été informé que des élèves de l'Ecole normale avaient abandonné leur poste d'instituteur avant l'expi-

ration de l'engagement, qu'aux termes de l'arrêté du Gouverneur général du 17 février 1905, ils souscrivent à leur sortie de cet établissement, d'exercer pendant six ans au moins les fonctions de l'enseignement dans les diverses Colonies de l'Afrique occidentale française. Cet engagement est sanctionné, en cas de rupture, par l'obligation de rembourser le montant des dépenses que leur entretien à l'Ecole comme boursiers, soit internes, soit externes, a occasionnées à l'Administration.

Celle-ci, vous le savez, s'impose de lourdes charges pour la formation à l'Ecole normale d'instituteurs indigènes ; elle ne pourrait donner à l'œuvre de l'enseignement le développement nécessaire si les défections qui se sont produites venaient à se multiplier. Ces défections paraissent résulter de ce que l'exécution de l'obligation du remboursement des frais d'entretien n'a pas toujours été strictement assurée par les Administrations locales.

Il est d'ailleurs arrivé que des instituteurs indigènes, qui avaient rompu leur engagement pour rechercher ailleurs des situations qu'ils pensaient plus rémunératrices, en sont venus à demander leur réintégration.

Je vous serai obligé de vouloir bien, le cas échéant, opposer une fin de non-recevoir absolue aux demandes de cette nature et poursuivre strictement le remboursement prévu, en cas de rupture d'engagement, par l'arrêté du 17 février 1905.

Dans le même ordre d'idée, il convient aussi de tenir la main à l'application stricte de l'article 12 de l'arrêté du 28 avril 1908, aux termes duquel tout élève quittant l'Ecole professionnelle, pour tout autre motif que le licenciement ou la maladie, doit rembourser à l'Administration ses frais d'entretien.

W. PONTY.

ARRÊTÉ du Gouverneur général constituant un cadre auxiliaire du personnel des Travaux publics commun à toutes les Colonies du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 18 octobre 1904, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu les décrets des 29 décembre 1903 et 22 janvier 1908, concernant la solde et les accessoires de solde des troupes coloniales ;

Vu les décrets des 3 juillet 1897, 14 août 1899, 6 juillet 1904, 10 juin 1905, 14 mai et 8 juin 1906, concernant les indemnités de route et de séjour et les passages des officiers, fonctionnaires, employés et agents civils et militaires des Services coloniaux ou locaux ;

Vu le décret du 2 mars 1910, sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial ;

Vu le décret du 5 août 1910, portant réorganisation du personnel des Travaux publics et des Mines des Colonies autres que l'Indo-Chine, la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1905, fixant les frais de tournée à allouer aux fonctionnaires et agents civils des Travaux publics de l'Afrique occidentale française ;

Vu la circulaire du 18 avril 1907, étendant aux fonctionnaires et agents coloniaux et locaux l'application de l'article 65 de la loi de finances du 22 avril 1905 ;

Vu la dépêche ministérielle du 9 septembre 1910, approuvant les propositions soumises à l'approbation du Ministre concernant la constitution d'un cadre auxiliaire commun à toutes les Colonies de l'Afrique occidentale française,

ARRÊTE :

Article premier. — Il est créé, pour coopérer à la réalisation du programme des grands travaux à exécuter en Afrique occidentale française, un cadre auxiliaire de per-

sonnel des Travaux publics commun à toutes les Colonies du Gouvernement général.

Art. 2. — Ce personnel, essentiellement temporaire, comporte la même hiérarchie que celle du cadre général des Travaux publics des Colonies définie par le décret du 5 août 1910.

Art. 3. — Le personnel, auxiliaire des Travaux publics de l'Afrique occidentale française est choisi :

1° Parmi les officiers supérieurs, officiers et officiers d'administration du génie et de l'artillerie coloniale mis en activité hors cadres à la disposition du Département des Colonies ; leur solde est calculée d'après le tableau de la solde afférente à leur grade dans l'armée ; ils sont détachés dans le cadre auxiliaire conformément aux indications du tableau ci-après :

GRADES ET CLASSES DANS L'ARMÉE	GRADES ET CLASSES DANS LE CADRE AUXILIAIRE
Colonel.....	Ingénieur en chef de 1 ^{re} classe.
Lieutenant-colonel.....	— de 2 ^e classe.
Chef de bataillon ou d'escadron ou capitaine, après 12 ans de grade.....	Ingénieur principal de 1 ^{re} classe.
Capitaine, après 5 ans de grade.....	— de 2 ^e classe.
Capitaine, après 3 ans de grade.....	Ingénieur de 1 ^{re} classe.
Capitaine.....	— de 2 ^e classe.
Lieutenant, après 9 ans de grade.....	— de 3 ^e classe.
Lieutenant, après 2 ans de grade.....	Sous-Ingénieur.
Officier d'administration principal.....	Conducteur principal.
Officier d'administration de 1 ^{re} classe.....	Conducteur de 1 ^{re} classe.
Officier d'administration de 2 ^e classe.....	— de 2 ^e classe.
Officier d'administration de 3 ^e classe.....	— de 3 ^e classe.

2° Parmi les candidats remplissant les conditions fixées par le décret du 3 août 1910 pour l'admission dans le cadre général des Travaux publics des Colonies ou parmi ceux qui ont occupé dans les Administrations, dans les Compagnies ou entreprises des Chemins de fer ou des Travaux publics, ou dans l'Industrie privée, des fonctions analogues à celles en vue desquelles ce personnel est recruté, et qui auront été déclarés aptes à remplir ces emplois par une des Commissions ci-après instituées à cet effet.

Art. 4. — L'une des Commissions siégeant à Paris est composée de l'Inspecteur général des Travaux publics, président ; d'un membre du Comité des Travaux publics des Colonies désigné par le Ministre, et d'un chef ou sous-chef de bureau du Service du personnel au Ministère des Colonies.

L'autre Commission siégeant à Dakar est composée de l'Inspecteur des Travaux publics, président ; d'un ingénieur des Travaux publics des Colonies ou officier du génie ou de l'artillerie coloniale, et d'un fonctionnaire du Gouvernement général de la Colonie désignés par le Gouverneur général.

Art. 5. — Les ingénieurs et agents du cadre auxiliaire sont nommés par le Gouverneur général de l'Afrique occi-

dentale française. Ceux qui ne peuvent être recrutés sur place sont mis par le Ministre des Colonies à la disposition du Gouverneur général pour être nommés par lui.

Art. 6. — Les dispositions réglementaires concernant les agents du cadre général des Travaux publics des Colonies, notamment celles qui fixent les grades, classes, suppléments de fonctions, compléments de solde, indemnités de résidence ou de cherté de vivres, frais de tournées, de route, de séjour, les droits aux congés, les conditions d'avancement, les mesures disciplinaires, sont applicables à tout le personnel civil et militaire du cadre auxiliaire.

Les indemnités de monture et de résidence fixées par le décret du 29 décembre 1903, actuellement allouées aux officiers affectés à un service de Travaux publics ou de Chemin de fer en Afrique occidentale française, seront comprises dans les suppléments de fonctions ou compléments de solde visés ci-dessus. Les indemnités temporaires de campagne et autres indemnités spéciales non prévues par le présent arrêté, actuellement accordées aux officiers, sont supprimées.

Une allocation supplémentaire, fixée par le Lieutenant-Gouverneur après approbation du Gouverneur général, peut être allouée aux agents comptables chargés d'un bureau de comptabilité-finances.

Les soldes et assimilations hiérarchiques, les droits aux passages et hospitalisations des agents civils du cadre auxiliaire sont les mêmes que ceux des agents du cadre général des Travaux publics.

Art. 7. — Les fonctionnaires et agents civils du cadre auxiliaire peuvent être licenciés par décision du Gouverneur général par suite de suppression d'emploi, pour raison de santé ou d'incapacités professionnelles dûment constatées par une Commission constituée dans chaque cas par arrêté du Gouverneur général.

Dans les deux premiers cas, indépendamment de l'indemnité de licenciement prévue par le décret du 2 mars 1910 sur la solde, ils ont droit à une indemnité spéciale représentant une somme calculée à raison d'un mois de leur solde coloniale (non compris toutes les indemnités et allocations accessoires) par année de service dans le cadre auxiliaire sans que l'ensemble de ces deux indemnités puisse dépasser la solde d'Europe d'une année.

Cette indemnité leur sera payée à l'expiration du congé auquel ils pourront avoir droit d'après les règlements généraux en vigueur. Aucune indemnité ne leur sera due en cas de démission, de révocation ou de licenciement pour incapacités professionnelles.

Art. 8. — Les ingénieurs et agents civils sont admis à effectuer les versements pour la constitution des primes personnelles prévues par l'article 8 du décret du 5 août 1910.

Dispositions transitoires.

Art. 9. — Les officiers actuellement affectés à un service de Travaux publics ou de Chemin de fer en Afrique occidentale française seront versés dans le nouveau cadre auxiliaire, par arrêté du Gouverneur général, conformément au tableau de concordance des grades contenu dans l'article 3 ci-dessus.

Ils continueront à recevoir, à titre personnel, le montant total actuel de leurs émoluments (solde et indemnités diverses) tant que ce total sera supérieur à celui qui leur serait attribué par application des dispositions du présent arrêté.

Art. 10. — Toutes les dispositions contraires au présent arrêté sont et demeurent abrogées.

Art. 11. — Les Lieutenants-Gouverneurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré aux publications officielles des Colonies du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, communiqué partout où besoin sera et aura son effet à partir du 1^{er} janvier 1911.

Dakar, le 22 novembre 1910.

W. PONTY.

CIRCULAIRE du Gouverneur général à Monsieur le Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française au sujet de la franchise télégraphique en dehors du service.

Dakar, le 1^{er} décembre 1910.

J'ai été amené à constater que certains fonctionnaires avaient usé en dehors du service de la franchise télégraphique pour traiter d'affaires purement personnelles. J'ai immédiatement prescrit à leur encontre l'émission d'ordres de recette. De tels errements sont en effet irréguliers et de nature à donner plus de force aux doléances du commerce qui se plaint parfois de l'encombrement des lignes par les télégrammes officiels.

J'ai donc l'honneur de vous prier de rappeler au personnel placé sous vos ordres que seuls jouissent de la franchise télégraphique les fonctionnaires auxquels ce droit a été conféré par un acte du pouvoir local ; que leurs télégrammes doivent comporter seulement des indications de service et être aussi concis que le permet la clarté du texte.

Vous voudrez bien inviter le Chef du Service des Postes de votre Colonie à tenir la main à l'exécution des prescriptions ci-dessus et à vous signaler toutes les infractions dont elles feraient l'objet.

Vous n'hésitez pas à faire taxer les télégrammes indûment envoyés, et cela sans préjudice des peines disciplinaires que pourraient encourir leurs expéditeurs.

W. PONTY.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

AVIS

Ouverture des bureaux de Gossas et de Guinguinéo.

L'Administration a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1^{er} décembre 1910, les localités de Gossas et de Guinguinéo, stations du Chemin de fer de Thiès à Kayes, seront pourvues chacune d'un bureau postal et télégraphique.

Ces bureaux participeront à l'échange des correspondances postales de toute nature, ordinaires et recommandées, des lettres et boîtes de valeur déclarée, des télégrammes officiels et privés tant intérieurs qu'internationaux, ainsi qu'à l'émission des mandats postaux et télégraphiques internationaux.

Les bureaux de Gossas et de Guinguinéo participeront également au service des colis postaux ordinaires et grevés de remboursement jusqu'au poids de 10 kilos.

DÉCISION du Lieutenant-Gouverneur autorisant le service des Douanes à effectuer par ses propres moyens les réparations urgentes à l'embarcation de Catonko, jusqu'à concurrence de 100 francs.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;
Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;
Vu le chapitre VIII, article 8 du budget général de 1910,

DÉCIDE :

Article premier. — Le service des Douanes est autorisé à effectuer par ses propres moyens, dans la limite des crédits indiqués, les réparations urgentes à l'embarcation de Catonko, jusqu'à concurrence de 100 francs.

Les dépenses seront payées sur présentation de factures justificatives à l'agence spéciale de Forécariah.

Art. 2. — Le Secrétaire général et le Chef du service des Douanes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au *Journal officiel* de la Colonie.

Conakry, le 28 novembre 1910.

Camille Guy.

DÉCISION du Lieutenant-Gouverneur chargeant M. le Secrétaire général Poulet de l'expédition des affaires courantes pendant l'absence de M. le Lieutenant-Gouverneur de la Guinée, en tournée.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;
Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française,

DÉCIDE :

Article unique. — M. le Secrétaire général Poulet sera chargé de l'expédition des affaires courantes pendant l'absence de M. le Lieutenant-Gouverneur de la Guinée, en tournée.

Conakry, le 5 décembre 1910.

Camille Guy.

DÉCISION du Lieutenant-Gouverneur chargeant M. le lieutenant Bernard de l'instruction militaire des Gardes de police du dépôt de Conakry.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;
Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;
Vu l'arrêté du 16 février 1910 portant réorganisation de la police urbaine et territoriale, notamment l'article 3 ainsi conçu :
« Le recrutement sera effectué au Chef-lieu de la Colonie et l'instruction des Gardes de police aura lieu au dépôt des Brigades indigènes ; »
Ensemble l'arrêté de M. le Gouverneur général du 19 août 1910 allouant à l'officier chargé de l'instruction des Gardes de police au

dépôt de Conakry un supplément de fonctions fixé à 1200 francs par an ;

Attendu que le Lieutenant Commandant le détachement de la Garde indigène à Conakry n'a pu, ayant été mis à la disposition de l'autorité militaire pour une mission de recrutement pour le 4^{me} Sénégalais, prendre possession des fonctions d'instructeur des Gardes de police, mais que cette mission étant achevée, il importe de pourvoir à la mise en vigueur des dispositions réglementaires ;
Sur la propositions du Secrétaire général du Gouvernement,

DÉCIDE :

Article premier. — M. le lieutenant Bernard, de l'Infanterie coloniale, commandant le détachement de la 3^{me} brigade de la Garde indigène à Conakry, est chargé, tout en conservant ses fonctions actuelles, de l'instruction militaire des Gardes de police comptant au dépôt de Conakry.

Art. 2. — Pour cette instruction il se conformera aux dispositions concertées entre le Chef du Bureau militaire et le Chef du bureau des Affaires indigènes.

En dehors des heures consacrées à l'instruction militaire les gardes du dépôt sont à l'entière disposition du Chef du bureau des Affaires indigènes qui réglera leur service.

Art. 3. — Il percevra en cette qualité le supplément de fonctions prévu par l'arrêté du 19 août 1910 susvisé.

Art. 4. — Le Secrétaire général du Gouvernement est chargé de l'exécution de la présente décision qui aura son effet à compter du 1^{er} décembre 1910 et qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Conakry, le 5 décembre 1910.

Camille Guy.

DÉCISION du Lieutenant-Gouverneur chargeant le sergent Bourdarias, de l'Infanterie coloniale, à la 3^e brigade de la Garde indigène, de la gestion de l'agence spéciale, fonctionnant au détachement de Conakry, en remplacement du sergent Gasquet appelé à suivre une autre affectation.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;
Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;
Vu l'arrêté du Gouverneur général du 19 septembre 1907, portant création de Brigades indigènes en Guinée, ensemble l'arrêté local du 1^{er} septembre suivant, réglant l'organisation de l'Administration de ces unités ;
Vu l'arrêté local du 18 novembre 1907, instituant une agence spéciale au détachement de la Garde indigène à Conakry ;
Vu les besoins du service,

DÉCIDE :

Article premier. — Le sergent Bourdarias, de l'Infanterie coloniale, à la 3^e brigade de la Garde indigène, est chargé de la gestion de l'agence spéciale, fonctionnant au détachement de Conakry, en remplacement du sergent Gasquet appelé à suivre une autre affectation.

Art. 2. — Il aura droit en cette qualité, à l'indemnité de 600 francs par an, prévue par l'arrêté du Gouverneur général du 19 août 1910 pour le gradé de la demie Brigade de Conakry, chargé des fonctions de comptable.

Art. 3. — La remise du service lui sera faite dans les formes réglementaires, en présence du Chef du bureau des Finances ou de son délégué.

Art. 4. — Le Secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui aura son effet du 7 décembre courant, et qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Conakry, le 6 décembre 1910.

Pour le Lieutenant-Gouverneur, en tournée,
par délégation :
Le Secrétaire général,
chargé de l'expédition des affaires courantes,
POULET.

DÉCISION du Lieutenant-Gouverneur par laquelle M. Puget, inspecteur des Postes et Télégraphes, reprend les fonctions dont il est titulaire.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;
Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;
Vu le décret du 4 mars 1905, réglant la situation des agents métropolitains des Postes et Télégraphes détachés dans les Colonies ;
Vu l'arrêté du 10 janvier 1906, réorganisant le personnel des Postes et Télégraphes en Afrique occidentale française ;
Vu le retour dans la Colonie de M. Puget, inspecteur des Postes et Télégraphes,

DÉCIDE :

Article premier. — M. Puget, inspecteur des Postes et Télégraphes, débarqué le 5 décembre 1910, retour de congé, prend, à partir de cette date, les fonctions dont il est titulaire.

Art. 2. — Le Secrétaire général et le Chef de service des Postes et Télégraphes sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Conakry, le 6 décembre 1910.

Pour le Lieutenant-Gouverneur :
Le Secrétaire général,
chargé de l'expédition des affaires courantes,
POULET.

DÉCISION du Lieutenant-Gouverneur rapportant la décision du 9 septembre 1910 et faisant une avance de 2,000 francs au sergent-major Pengam, comptable de l'Hôpital Ballay, au titre d'agent spécial du service régi par économie, à compter du 12 janvier 1911.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;
Vu le décret du 18 octobre 1904, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;
Vu le décret du 30 novembre 1882 sur le régime financier des Colonies et le décret du 14 février 1869 sur la comptabilité publique ;
Vu la décision locale, n° 1058, du 9 septembre 1910, autorisant une avance de 1,500 francs au sergent-major Pengam, comptable de l'Hôpital Ballay, à titre d'agent spécial du service régi par économie ;
Considérant que l'adjudication pour la fourniture de pain à l'Hôpital Ballay, pendant l'année 1911, n'ayant donné lieu à aucune soumission, les dépenses journalières à l'Hôpital pour achats directs seront augmentées de près de 500 fr. par mois ;

Sur la proposition du Chef Service de Santé et l'avis conforme du Secrétaire général.

DÉCIDE :

Article premier. — La décision n° 1058 du 9 septembre est rapportée.

Art. 2. — Une avance de 2,000 francs sera faite au sergent-major Pengam, comptable de l'Hôpital Ballay, au titre d'agent spécial du service régi par économie, à compter du 1^{er} janvier 1911.

Arr. 3. — Cette avance sera imputée sur les fonds du Chapitre XX (Service de Santé), art. 1^{er} du budget de 1911, et sera justifiée dans les formes prescrites par l'art. 150 du règlement susvisé du 14 février 1869 et l'art. 81 du décret du 30 novembre 1882.

Art. 4. — Le Secrétaire général et le Chef du Service de Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au *Journal officiel* de la Colonie.

Conakry, le 6 décembre 1910.

Pour le Lieutenant-Gouverneur :
Le Secrétaire général,
chargé de l'expédition des affaires courantes,
POULET.

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur relatif au débarquement des immigrants en Guinée française.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;
Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;
Vu la loi du 3 décembre 1849, sur le séjour des étrangers, rendue applicable au Sénégal et dépendances par la loi du 29 mai 1874 ;
Vu le décret du 6 mars 1877, portant que les dispositions du Code pénal sont rendues applicables dans la colonie du Sénégal et dépendances ;
Vu les arrêtés locaux du 1^{er} juillet 1877 et 31 août 1905 ;
Vu le décret du 14 avril 1904, relatif à la protection de la santé publique en Afrique occidentale française ;
Vu le décret du 15 décembre 1909, réglementant la police sanitaire aux Colonies ;
Vu l'arrêté local du 29 octobre 1910, concernant les mesures à prendre pour prévenir ou faire cesser les maladies épidémiques ;
Vu le nombre toujours croissant des immigrants d'origine Asiatique débarquant dans la Colonie ;
Le Conseil d'administration entendu, dans sa séance du 19 novembre 1910,

ARRÊTE :

Article premier. — Tout immigrant ne sera autorisé à pénétrer dans la Colonie qu'après production de son acte de naissance et d'un extrait néant de casier judiciaire ou, à défaut de ce dernier document, d'une pièce diplomatique en tenant lieu et datant de moins d'un an.

Ces pièces ne seront valables qu'à la condition d'être dûment établies, traduites en langue française, légalisées et accompagnées d'une photographie de l'intéressé, également certifiée.

Art. 2. — Aucun immigrant ne pourra débarquer dans la Colonie qu'après avoir été visité par un médecin du service local, désigné à cet effet et avoir reçu un certificat constatant qu'il n'est atteint d'aucune des maladies figurant à l'article premier de l'arrêté du 24 octobre 1910 et d'aucune maladie cutanée en période contagieuse.

Art. 3. — Tout immigrant arrivant dans la Colonie est tenu de déposer, avant son débarquement, entre les mains d'un agent de l'Administration, préposé à cet effet, le prix de son passage de retour en Europe.

Toute contravention aux dispositions du présent arrêté sera punie des peines de police, c'est-à-dire de un à cinq jours de prison et de un à quinze francs d'amende, sans préjudice de l'expulsion qui pourra être prononcée en vertu de la loi du 3 décembre 1849.

Art. 4. — Le Secrétaire général, le Chef du service de Santé, les Administrateurs commandants de cercle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 1911 et sera communiqué, enregistré partout où besoin sera et inséré au *Journal officiel* de la Colonie.

Mamou, le 7 décembre 1910.

Camille GUY.

Approuvé :

Le Gouverneur général,

W. PONTY.

DÉCISION du Lieutenant-Gouverneur nommant une Commission chargée de reviser les listes électorales à l'effet de procéder à l'élection de cinq membres de la Chambre de Commerce de la Guinée française.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;
Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 1906, portant création d'une Chambre de Commerce de la Guinée française ;
Sur la proposition du Secrétaire général,

DÉCIDE :

Article premier. — Une Commission composée de :

MM. Du Laurens, Chef du 1^{er} Bureau du Gouvernement, délégué du Secrétaire général, président ;
De Lahitolle, commerçant notable français ;
Le Peton, commerçant notable étranger ;
Ibrahima Sory, membre indigène,

est chargée de procéder à la révision des listes électorales en vue de l'élection de 5 membres de la Chambre de Commerce de la Guinée française, en remplacement de :

MM. Launet, français ;
Dumoulin, français ;
Le Peton, étranger ;
Ibrahima Sory, indigène,
membres sortants en 1911,
et Biram N'Diaye, membre indigène, décédé.

Art. 2. — La présente décision sera communiquée partout où besoin sera et insérée au *Journal officiel* de la Colonie.

Conakry, le 8 décembre 1910.

Pour le Lieutenant-Gouverneur :

Le Secrétaire général,

chargé de l'expédition des affaires courantes,

POULET.

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur interdisant le séjour de la ville de Conakry, de sa banlieue et du cercle de la Mellacorée, pendant cinq ans, à partir du 16 décembre 1910, au nommé Santigui Camara.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu l'arrêt du Tribunal correctionnel de Conakry du 17 juillet 1909, condamnant le nommé Santigui Camara à treize mois de prison et à cinq ans d'interdiction de séjour,

ARRÊTE :

Article premier. — Le séjour de la ville de Conakry, de sa banlieue et du cercle de la Mellacorée est interdit pendant cinq ans, à partir du 16 décembre 1910, au nommé Santigui Camara.

Art. 2. — Le Secrétaire général, l'Administrateur-Maire de Conakry et l'Administrateur du cercle de la Mellacorée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué partout où besoin sera et inséré au *Journal officiel* de la Colonie.

Conakry, le 8 décembre 1910.

Pour le Lieutenant-Gouverneur :

Le Secrétaire général,

chargé de l'expédition des affaires courantes,

POULET.

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur portant modification de la composition de la Commission instituée par l'article 3 de l'arrêté du 24 octobre 1910, convoquant le Collège électoral de la Colonie de la Guinée française.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;

Vu le décret du 18 octobre 1904, portant organisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu le décret du 15 octobre 1883, constituant un Conseil supérieur des Colonies, ensemble ceux des 29 mai 1890 et 17 octobre 1896, attribuant d'abord un délégué à la Colonie des Rivières du Sud, puis ensuite à la Colonie de la Guinée française ;

Vu les décrets des 20 mai 1904, 28 mai 1905 et 3 février 1906, réorganisant le Conseil supérieur des Colonies ;

Vu les décrets organiques et réglementaires du 2 février 1852 et la loi du 30 novembre 1875 sur l'élection des députés ;

Vu l'article 9 de la loi du 21 mars 1905, sur le recrutement de l'armée ;

Vu le télégramme-circulaire du 21 octobre 1910, relatif à la formation des listes électorales ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 1910, reportant au dimanche 8 janvier 1911 les élections au Conseil supérieur des Colonies ;

Vu le départ en mission de M. l'administrateur-adjoint Tallerie, chef du Bureau des Affaires politiques et indigènes, président de la Commission chargée de l'établissement de la liste électorale,

ARRÊTE :

Article premier. — M. Holle, chef du Service des Douanes, est désigné comme président de la Commission chargée de l'établissement de la liste électorale, en remplacement de M. Tallerie, en instance de départ en mission.

Art. 2. — Le présent arrêté sera affiché et enregistré

partout où besoin sera et publié au *Journal officiel* de la Colonie.

Conakry, le 8 décembre 1910.

Pour le Lieutenant-Gouverneur :
Le Secrétaire général,
chargé de l'expédition des affaires courantes,
POULET.

CIRCULAIRE du Lieutenant-Gouverneur à MM. les Chefs d'Administration et de Service et aux Commandants de cercle au sujet des élections au Conseil supérieur des Colonies.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

A l'occasion des prochaines élections d'un Délégué au Conseil supérieur des Colonies, M. le Gouverneur général me prie d'informer les fonctionnaires et agents de la Guinée française qu'ils doivent observer, en cette circonstance, la neutralité la plus absolue.

Je vous prie, en conséquence, de porter à la connaissance du personnel placé sous vos ordres qu'il est expressément invité à s'abstenir de tous actes pouvant être interprétés comme favorables à tel ou tel candidat.

Vous voudrez bien tenir personnellement la main à la stricte application de ces prescriptions.

Conakry, le 9 décembre 1910.

Pour le Lieutenant-Gouverneur :
Le Secrétaire général,
chargé de l'expédition des affaires courantes
POULET.

DÉCISION du Lieutenant-Gouverneur désignant une Commission à l'effet de procéder à l'examen des concessions provisoires dans le cercle de Kankan.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840, ensemble le décret du 18 octobre 1904, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu les arrêtés du 3 mai 1909 et du 2 juillet 1910 sur le régime des concessions domaniales ;

Sur la proposition du Secrétaire général,

DÉCIDE :

Article premier. — Une commission composée de :

MM. l'Administrateur du cercle de Kankan, *président* ;
Quintrie-Lamothe, adjoint des Affaires indigènes, membre ;

Dupuy, commerçant notable, membre ;

Chatelain, commerçant notable, membre,

est désignée à l'effet de procéder à l'examen des concessions provisoires accordées dans le cercle de Kankan et de faire sur les lieux toutes les constatations prévues par les arrêtés précités du 3 mai 1909 et du 2 juillet 1910.

Art. 2. — La Commission, qui dressera procès-verbal de ses opérations, se réunira sur la convocation de son président.

Art. 3. — Le Secrétaire général et le Receveur des Domaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au *Journal officiel* de la Colonie.

Conakry, le 9 décembre 1910.

Pour le Lieutenant-Gouverneur :
Le Secrétaire général,
chargé de l'expédition des affaires courantes,
POULET.

DÉCISION du Lieutenant-Gouverneur autorisant le service des Douanes à effectuer par ses propres moyens les réparations urgentes au poste de Sarafinian.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;

Vu le décret du 18 octobre 1904, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu le chapitre VIII, article 12, du Budget général de 1910,

DÉCIDE :

Article premier. — Le Service des Douanes est autorisé à effectuer par ses propres moyens, dans la limite des crédits indiqués, les réparations urgentes au poste de Sarafinian, jusqu'à concurrence de..... 300 francs.

Les dépenses seront payées sur présentation de factures justificatives à l'Agence spéciale de Faranah.

Art. 2. — Le Secrétaire général et le Chef du Service des Douanes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au *Journal officiel* de la Colonie.

Conakry, le 9 décembre 1910.

Pour le Lieutenant-Gouverneur :
Le Secrétaire général,
chargé de l'expédition des affaires courantes,
POULET.

DÉCISION du Lieutenant-Gouverneur nommant les Commissions de classification des patentables pour l'année 1911.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu l'article 10 de l'arrêté du Gouverneur général du 27 juin 1909, portant réglementation du régime des patentes et des licences dans les Colonies du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Sur la proposition de la Chambre de Commerce,

DÉCIDE :

Article premier. — La classification des personnes soumises à la patente sera effectuée, pour l'année 1911, dans la ville de Conakry et des principaux cercles de la Colonie, par une Commission composée de la manière suivante :

Conakry :

MM. l'Administrateur-Maire ou son délégué, *président* ;
Ternaux, Courveille, M. Beynis, Koch, commerçants.

Beyla :

MM. l'Administrateur ou son délégué, *présidents* ;
Vesinet, Faure, commerçants.

Boké :

MM. l'Administrateur ou son délégué, *président* ;
Gauthier, Lyras, Duchez, Gallois, commerçants.

Boffa :

MM. l'Administrateur ou son délégué, *président* ;
Barbe, Grauby, commerçants.

Dubréka :

MM. l'Administrateur ou son délégué, *président* ;
Cordeil, Ohze, commerçants.

Forécariah :

MM. l'Administrateur ou son délégué, *président* ;
Cusenier, B. Cole, commerçants.

Kankan :

MM. l'Administrateur ou son délégué, *président* ;
Grange, Gobinet, Cochez, Lombard de Servan, commerçants.

Kindia :

MM. l'Administrateur ou son délégué, *président* ;
Pecourt, G. Beynis, commerçants.

Kouroussa :

MM. l'Administrateur ou son délégué, *président* ;
Labat, Poirrey, commerçants.

Mamou :

MM. l'Administrateur ou son délégué, *président* ;
Besse, Dlider, Goertz, Massim Sttyr, commerçants.

Art. 2. — L'Administrateur-Maire de Conakry et les Administrateurs commandant les Cercles sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera insérée au *Journal officiel* de la Colonie.

Conakry, le 10 décembre 1910.

Pour le Lieutenant-Gouverneur :

Le Secrétaire général,

chargé de l'expédition des affaires courantes,

POULET.

CIRCULAIRE du Lieutenant-Gouverneur à MM. les Administrateurs commandants de cercle au sujet de l'établissement des rôles de patentes en Afrique occidentale française.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

L'article 10 de l'arrêté du Gouverneur général du 27 juin 1909, portant réglementation du régime des patentes et des licences dans les Colonies de l'Afrique occidentale française stipule que « dans chaque cercle, la classification des personnes soumises à la patente sera effectuée annuellement, dans le courant du mois de décembre, par une Commission composée de l'Administrateur ou de son délégué et suivant l'importance commerciale du cercle, de deux à quatre négociants désignés chaque année par le Lieutenant-Gouverneur, sur la proposition de la Chambre de Commerce ». En vue de déterminer les conditions

d'application de ce texte, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il est institué dans les cercles de Beyla, Boké, Boffa, Dubréka, Forécariah, Kankan, Kindia, Kouroussa, Mamou, une Commission des patentes composée de l'Administrateur ou de son délégué et de deux commerçants notables fonctionnant dans les conditions prévues à l'arrêté précité. Vous trouverez au *Journal officiel* du 1^{er} décembre 1910 la désignation des commerçants qui doivent participer aux travaux de classification.

Dans les cercles non désignés ci-dessus dont l'importance commerciale ne paraît pas justifier la création de Commissions semblables, il appartient à l'Administrateur de procéder à l'établissement des rôles, qui doivent être soumis au commencement de l'année, à mon approbation en Conseil d'administration.

Je crois devoir appeler particulièrement votre attention sur les dispositions du 3^e alinéa de l'article 10 déjà visé portant « qu'avant leur envoi au chef-lieu de la Colonie, ces rôles seront tenus, pendant dix jours, à la disposition des contribuables, qui seront admis à présenter verbalement ou par écrit, leurs observations à l'Administrateur. Les réclamations reconnues fondées donneront lieu à une rectification immédiate ».

Il convient donc au moment où vous m'adresserez ces rôles qui devront me parvenir chaque année dans le courant de la deuxième quinzaine de décembre au plus tard de les accompagner d'une lettre d'envoi ou du procès-verbal indiquant que les délais ont été observés et où seront consignées les réclamations que les intéressés auraient été amenés à formuler.

D'autre part, j'ai constaté que certains cercles n'établissaient qu'un rôle supplémentaire de patente unique pour toute l'année en cours ce qui est absolument contraire aux dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 27 juin 1909. Vous devez en conformité de ce texte, ouvrir au début de chaque trimestre un rôle supplémentaire sur lequel sont inscrits les patentables au fur et à mesure des déclarations ou des découvertes. Ces états doivent m'être transmis en vue de leur approbation en Conseil d'administration en même temps que vos pièces trimestrielles.

Il sera procédé de la même façon pour les demandes de dégrèvement ou de modération dont vous pourriez être saisi. Chacune de ces requêtes devra être obligatoirement accompagnée de l'avis motivé de l'Administrateur, afin de me permettre d'en apprécier le bien fondé.

Je vous prie de vouloir bien vous conformer à l'avenir aux instructions de la présente circulaire qui sera insérée au livre d'ordre du Cercle.

Conakry, le 13 décembre 1910.

N. B. — Tous les rôles devront être établis en double expédition.

Pour le Lieutenant-Gouverneur :

Le Secrétaire général,

chargé de l'expédition des affaires courantes,

POULET.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Par arrêté du Ministre de l'Agriculture

Ont été nommés :

Chevaliers du Mérite agricole :

M. Vadès (P.), administrateur-adjoint des Colonies ;

M. Pommery (G.), commis principal des Travaux publics.

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique

Ont été nommés :

Officiers d'Académie :

MM. Brière (Pierre), administrateur-adjoint des Colonies à la Guinée française;
Lirman (Jean-Ernest), commis des Affaires indigènes.

Par arrêtés et décisions du Gouverneur général

Administrateurs

En date du 16 novembre :

Est prononcée la mutation suivante dans le corps des Administrateurs des Colonies en service en Afrique occidentale française :

MM. Miramende, administrateur de 1^{re} classe, retour de congé, est mis à la disposition du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée.

Douanes

En date du 16 novembre :

M. Toudic (Adolphe), vérificateur-adjoint de 2^e classe des Douanes, nouvellement arrivé, est mis à la disposition du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française.

Enseignement

En date du 19 novembre :

Est prononcée la mutation suivante dans le personnel de l'Enseignement :

M^{me} Berdalle, née Lendresse, institutrice de 2^e classe du cadre général de l'Afrique occidentale française, retour de congé, est mise à la disposition du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée.

La décision du 2 novembre 1910 est et demeure rapportée en ce qui concerne l'affectation de M. Berdalle.

M. Berdalle, instituteur de 5^e classe du cadre général de l'Afrique occidentale française, précédemment affecté à la colonie du Haut-Sénégal et Niger, est mis à la disposition du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée.

Travaux publics

En date du 16 novembre :

M. Laborde-Milaa, ingénieur de 3^e classe des Travaux publics des Colonies, retour de congé, est mis à la disposition du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française.

Par arrêtés et décisions du Lieutenant-Gouverneur

Gouvernement

En date du 28 novembre :

L'emploi de garde de meubles de l'Hôtel du Gouvernement est provisoirement supprimé.

M. Charles Maka, précédemment chargé des fonctions de garde de meubles de l'Hôtel du Gouvernement, est remis à la disposition du Secrétaire général.

En date du 9 décembre :

M. Papion du Château, adjoint de 2^e classe des Affaires indigènes, de retour de congé, est attaché au Cabinet du Lieutenant-Gouverneur, en qualité de Secrétaire particulier.

Il aura droit, en outre de ses indemnités réglementaires,

à l'allocation prévue pour l'agent chargé de garde-meuble de l'Hôtel du Gouvernement.

Secrétariat général

En date du 2 décembre :

Il est constitué au Secrétariat général un bureau des dames dactylographes.

M^{me} Lucas est chargée de la direction de ce bureau et recevra, à ce titre, une solde mensuelle de 180 francs.

En date du 9 décembre :

M. Rogue, adjoint de 1^{re} classe des Affaires indigènes, précédemment en service détaché à la Police municipale, est mis à la disposition du Secrétaire général.

Administrateurs

En date du 9 décembre :

Sont prononcées les affectations et mutations suivantes dans le personnel des Administrateurs des Colonies :

M. Miramende, administrateur de 1^{re} classe, nouvellement affecté à la Guinée française, est appelé à servir au chef-lieu.

M. Barrème, administrateur de 3^e classe, nouvellement affecté à la Guinée française, est nommé adjoint à l'Administrateur du cercle de Kouroussa.

M. de Kersaint-Gilly, administrateur-adjoint de 2^e classe, précédemment administrateur du cercle de Timbo, est nommé adjoint à l'Administrateur du cercle de Mamou.

M. Roberty, administrateur-adjoint de 2^e classe, de retour de congé, est nommé, à titre provisoire, administrateur du cercle de Timbo.

Affaires indigènes

En date du 28 novembre :

Un congé administratif de 6 mois, à solde entière d'Europe, est accordé à M. Taillantou adjoint de 1^{re} classe des Affaires indigènes de l'Afrique occidentale française.

En date du 29 novembre :

Un congé administratif de 6 mois, à solde entière d'Europe, est accordé à M. Lempereur, adjoint de 2^e classe des Affaires indigènes.

En date du 2 décembre :

Un blâme est infligé à M. Piettre, adjoint de 1^{re} classe des Affaires indigènes, pour retard voulu apporté dans l'exécution d'un ordre urgent donné par l'Administrateur du cercle de Forécariah.

Affaires politiques et indigènes

En date du 30 novembre :

Le nommé Siminy Sory est agréé en qualité de chef du village de Falissade, en remplacement du titulaire Yinde Modou, démissionnaire.

L'interprète de 2^e classe Ansoumani Camara, actuellement en service à la Mairie, est mis à la disposition de M. l'Administrateur commandant le cercle de Kankan.

L'interprète de 4^e classe Ali N'Diaye, actuellement en service à Mamou, est mis à la disposition de M. l'Administrateur-Maire.

L'interprète de 4^e classe Fodé Condetto, actuellement en service à Kankan, est mis à la disposition de M. l'Administrateur commandant le cercle de Mamou.

En date du 6 décembre :

Le nommé Yaya Ourouro est agréé en qualité de chef du village de Korboya (cercle de Tougué), en remplacement du titulaire Alpha Mamadou Boy, condamné par le tribunal de province de Tougué.

Le nommé Baba Galley est agréé en qualité de chef du village de Fita-Kimméra (cercle de Tougué), en remplacement du titulaire Tierno Nouhou, démissionnaire.

Le nommé Mamadou Alimou Bandé est agréé en qualité de chef du village de Lei-Pandie, en remplacement du titulaire Tierno Alimadou, démissionnaire.

Le nommé Alpha Moussa Tangayanké est agréé en qualité de chef du village de Paravi, en remplacement du titulaire Alpha Mamadou, décédé.

Le nommé Mamadou Saliou est agréé en qualité de chef du village de Takabara, en remplacement du titulaire Tierno Aliou, démissionnaire.

En date du 9 décembre :

Le nommé Mamadou Saidou est agréé en qualité de chef du village de Bouroundi (cercle de Ditinn), en remplacement du titulaire Tierno Allou, décédé.

Sont prononcées les mutations et effectations suivantes dont le personnel des Affaires indigènes :

M. Jobez, adjoint de 1^{re} classe des Affaires indigènes, précédemment en service à Mamou, est mis à la disposition de l'Administrateur du cercle de Kindia.

M. Brassat-Lapeyrière, adjoint de 2^e classe des Affaires indigènes, de retour de congé, est mis à la disposition de l'Administrateur-Maire pour remplir les fonctions d'adjoint au Commissaire de Police municipale.

M. Nivière, commis de 4^e classe des Affaires indigènes, nouvellement affecté à la Guinée, est mis à la disposition de l'Administrateur du cercle de Dinguiraye, pour servir au poste de Bissikrima.

M. Chappuis, adjoint de 1^{re} classe des Affaires indigènes, précédemment chargé de l'intérim de l'agence du Trésor à Kankan, est maintenu en service à Kankan, pour remplir les fonctions de Commissaire de police.

M. Dusser, adjoint de 1^{re} classe des Affaires indigènes, précédemment chargé des fonctions de Commissaire de police de Kankan, est maintenu à Kankan en qualité d'adjoint à l'Administrateur du cercle.

Trésor

En date du 9 décembre :

M. Palvin, préposé du Trésor à Kankan, de retour de congé, est appelé à reprendre ses fonctions, en remplacement de M. Chappuis, adjoint de 1^{re} classe des Affaires indigènes, préposé intérimaire, appelé à une autre affectation.

Douanes

En date du 29 novembre :

Un congé de convalescence de 3 mois, à solde entière d'Europe, est accordé à M. Novella (Louis), sous-brigadier de 2^e classe des Douanes.

En date du 30 novembre :

Le sous-brigadier de 2^e classe des Douanes Cot (Albert), de la brigade de Conakry, est nommé brigadier de 2^e classe, à compter du 1^{er} décembre 1910.

Le sous-brigadier de 1^{re} classe des Douanes Ducassé (Pierre), chef du poste de Macenta, est nommé en la même qualité au poste de Coya, en remplacement du sous-brigadier Poli, autorisé à rejoindre le chef-lieu pour y être hospitalisé.

Le sous-brigadier de 2^e classe des Douanes Batlle (Pierre), chef du poste de Dubréka, est élevé à la 1^{re} classe de son grade à compter du 1^{er} décembre 1910.

Le sous-brigadier de 2^e classe des Douanes Courtois (Paul), chef du poste de Tagania, est élevé à la 1^{re} classe de son grade à compter du 1^{er} décembre 1910.

En date du 2 décembre :

Le préposé indigène de 2^e classe des Douanes, Bassirou Amadou, du poste de Catonko est désigné pour continuer ses services à la brigade de Conakry.

En date du 6 décembre :

Le brigadier de 1^{re} classe des Douanes Pinelli (Ange), débarqué du vapeur *Europe*, le 5 décembre 1910, est appelé à servir à la brigade de Conakry (Bureau central), à compter du jour de son débarquement, en remplacement du brigadier Cot, chargé de l'installation des nouveaux postes de la frontière portugaise.

Le sous-brigadier de 1^{re} classe des Douanes Caillens (Antoine), en sous-ordre à Famoréah, est nommé provisoirement chef du Bureau de Hérémakono, en remplacement du sous-brigadier Pinelli, nommé chef du poste de Songoya Toukoro.

Le brigadier de 2^e classe des Douanes Cot (Albert), appelé à diriger le Bureau de Kadé, est chargé de l'installation des nouveaux postes de la frontière portugaise.

Le préposé de 2^e classe des Douanes Royer (François), débarqué du vapeur *Europe* le 5 décembre 1910, est nommé chef du poste de Macenta, en remplacement du sous-brigadier Ducassé, nommé chef du poste de Coya.

Le préposé débutant de 3^e classe des Douanes Sorbella (Michel), débarqué à la Colonie le 5 décembre 1910, est affecté à la brigade de Conakry, à compter du jour de son débarquement.

Le sous-brigadier de 1^{re} classe des Douanes, Pinelli (Vincent), provisoirement chef du bureau d'Hérémakono, est nommé chef du poste de Songoya-Toukoro, en remplacement du préposé Sans, appelé à continuer ses services au poste de Léla (frontière portugaise).

Le préposé de 1^{re} classe des Douanes Sans (Raymond), chef du poste de Songoya-Toukoro, est nommé chef du nouveau poste de Léla (frontière portugaise).

En date du 8 décembre :

Le sieur Mamadou Demba, ex-laptot de commerce, est nommé laptot de 2^e classe des Douanes, au poste de Boffa, à compter du 3 décembre 1910, en remplacement numérique du laptot Joseph Camara, démissionnaire.

Postes et Télégraphes

En date du 4 décembre :

M. Souètre (Yves-Dominique), commis local de 5^e classe des Postes et Télégraphes (recrutement extérieur), actuellement en service à Conakry est nommé Receveur du bureau de Labé en remplacement de M. Delaunay qui rejoint le chef-lieu pour raison de santé.

En date du 6 décembre :

M. Nave, commis métropolitain des Postes et Télégraphes, débarqué dans la Colonie le 5 décembre 1910, est affecté à Conakry.

M. Marty, commis local des Postes et Télégraphes, retour de congé, est affecté à Conakry.

M. Brunet, chef surveillant du cadre local des Postes et Télégraphes, débarqué dans la Colonie le 5 décembre 1910, est affecté à Conakry.

Enseignement

En date du 28 octobre :

M. Berdalle, instituteur de 5^e classe, nouvellement affecté à la Guinée, est nommé directeur de l'Ecole de Boké.

M^{me} Berdalle, née Lendresse, institutrice de 2^e classe,

nouvellement affectée à la Guinée, est nommée institutrice à l'Ecole de Boké.

En date du 7 décembre :

M. Lallement, inspecteur de 6^e classe du service de l'Enseignement, de retour de congé, reprend les fonctions dont il est titulaire.

Sont prononcées les affectations suivantes dans le personnel de l'Enseignement :

M. Antoniotti, instituteur de 3^e classe de retour de congé, est nommé directeur de l'Ecole de Forécariah;

M. Le Carpentier, instituteur de 5^e classe, nouvellement affecté à la Guinée, est nommé adjoint à l'Ecole régionale de Conakry;

M. Ruget, instituteur de 5^e classe, nouvellement affecté à la Guinée, est nommé directeur de l'Ecole de Ditinn.

Gardes de cercle

En date du 30 novembre :

Le garde de cercle de 2^e classe Kaba Koné, en service au Dépôt, est mis à la disposition de M. l'Administrateur en chef Maire de Conakry, en remplacement numérique du garde Sory Mara, révoqué.

Le nommé Bacary Koné, ancien militaire, est agréé en qualité de garde de 2^e classe, pour compter du 8 novembre 1910, et désigné pour servir au détachement de Mamou, en remplacement numérique du garde Guiens Coll, révoqué.

Le garde de cercle Sory Mara est révoqué de ses fonctions, pour abandon de poste, à compter du 21 novembre 1910.

En date du 2 décembre :

La démission du garde de cercle de 2^e classe Lamini Konaté, en service au détachement de Boffa, est acceptée pour compter du 30 novembre 1910.

En date du 4 décembre :

Le capitaine Laussu, de l'infanterie coloniale hors cadres en Guinée, est chargé de procéder à l'inspection des gardes de cercle de la Colonie au point de vue purement militaire (armement, équipement, habillement, instruction).

Justice

En date du 28 novembre :

M. Guinault, adjoint des Affaires indigènes, en service à Labé, est chargé des fonctions d'huissier dans l'étendue du cercle de Labé.

Municipalité

En date du 13 décembre :

M. Protin, administrateur-adjoint de 1^{re} classe, précédemment en service au 2^e Bureau du Secrétariat général, est nommé adjoint à l'Administrateur-Maire de la commune de Conakry.

Prisons

En date du 30 novembre :

Les nommés Mamadou Alarèni et Diouldé sont mis en liberté, sous condition, à compter du 25 novembre 1910.

Santé

En date du 29 novembre :

Un congé de convalescence de 3 mois, à solde entière d'Europe, est accordé à M^{lle} Barbe, infirmière à l'Hôpital Ballay.

En date du 30 novembre :

Un congé de 11 mois, à la solde annuelle fixe de 10,000 francs, est accordé à M. Janin, médecin de l'Assistance médicale indigène, pour en jouir en France, à compter du jour de son débarquement.

En date du 9 décembre :

M. le docteur Miqueu-Rey, médecin de l'Assistance médi-

cale indigène de retour de congé, est désigné pour assurer le service de l'Assistance indigène au poste médical de Kissidougou.

M. le docteur Béraud, médecin de l'Assistance médicale indigène, nouvellement nommé, est désigné pour servir provisoirement à l'Hôpital Ballay.

Hôtel du Gouvernement

En date du 4 décembre :

Une retenue de 2 jours de solde est infligée au nommé Makan Keïta, palefrenier à l'Hôtel du Gouvernement, pour négligence dans son service.

PARTIE NON OFFICIELLE

ETAT - CIVIL DE LA VILLE DE CONAKRY

pour le mois de novembre 1910.

NAISSANCES

Sonny Wright, fils de Arthur Wright, employé de commerce, et de dame Anny Jones, commerçante, né le 1^{er} novembre 1910.

John Tavaréz, fils de Donati Tavaréz, forgeron, et de dame N'Gadi Camara, sans profession, né le 7 novembre 1910.

Nogbé Diarassoumba, fille de Mamadou Diarassoumba, planton, et de dame Aïssata Diara, sans profession, née le 8 novembre 1910.

Barakhatou Wade, fille de Mandaw Wade, surveillant de Travaux publics, et de dame Racine Sar, sans profession, née le 9 novembre 1910.

Lucény Souma, fils jumeau de Momo Souma, et de dame N'Touma Bangoura, tous deux sans profession, né le 11 novembre 1910.

Momo Souma, fils de Ibrahima Souma, facteur des Postes et Télégraphes, et de dame Fatou Touré, sans profession, né le 10 novembre 1910.

Mamadou Damba, fils de Morlaye Damba, tailleur d'habits et de dame Fatoumata Souma, sans profession, né le 15 novembre 1910.

Maïmouna Camara, fille de Thomas Camara, boutiquier, et de dame Mabinti Souma, sans profession, née le 19 novembre 1910.

Francisco Dasilva, fils de Joseph Dasilva, maître-maçon, et de dame Madi Camara, sans profession, né le 23 novembre 1910.

Abdoukhali Kane, fils de Paté Kane, employé de commerce, et de dame Adama Cissé, sans profession, né le 21 novembre 1910.

Emma Cécile, fille de père inconnu, et de dame Marie André, sans profession, née le 22 novembre 1910.

Pierre Diouf, fils de père inconnu, et de dame Sophie Diouf, blanchisseuse, né le 23 novembre 1910.

Lamina Silla, fils de Lamina Silla, sergent de Cercle, et de dame Doura Camara, sans profession, né le 26 novembre 1910.

Mafoudia Bangoura, fille de Sango Bangoura, planton, et de dame Salé Camara, sans profession, née le 28 novembre 1910.

Birot de la Pommeraye (Victoire-Andrée), fille de Birot de la Pommeraye (Louis-Victor-Roland), commerçant, et de dame Gabrielle Lucile-Isabelle, sans profession, née le 30 novembre 1910.

MARIAGES

Entre le sieur William Barthélemy Valentin, menuisier, et N'Diaye Elisabeth, blanchisseuse, le 5 novembre 1910.

Entre le sieur Salles (Fernand-François), commis des Travaux publics, et la dame Bogat y Sirat (Françoise-Marie), sans profession, le 19 novembre 1910.

DÉCÈS

Sana Bangoura, sans profession, âgée de 25 ans, née à Benty (Mellacorée), fille de Bangali Bangoura et de Tombo Souma, décédée le 1^{er} novembre 1910.

Magando Souma, âgée de 33 mois, née à Conakry, fille de Siakha Souma, et de Mawa Camara, décédée le 1^{er} novembre 1910.

Mâ Ballay Kamara, âgée de 30 ans, fille de Sogbé Kamara, et de Mâ, sans autres renseignements, décédée à l'hôpital indigène le 3 novembre 1910.

Enfant sans vie, du sexe féminin, de Soriba Yatara, planton, et de dame Mafori Bangoura, sans profession le 4 novembre 1910.

Enfant sans vie, du sexe masculin, de Tamou Camara, boutiquier, et dame N'Gadi Touré, sans profession, le 5 novembre 1910.

Mélie Kamara, âgée de 30 ans, fille de Lamina Moussa et de Findé, sans autres renseignements, décédée à l'hôpital indigène le 5 novembre 1910.

Mama Bangoura, âgée de 2 mois, née à Kaba (Rio-Pongo), fille de Tam Bangoura et de Moussou Damba, décédée le 8 novembre 1910.

Mélie Camara, âgée de 20 jours, née à Conakry, fille de Demba Camara et de Mamayélli Souma, décédée le 8 novembre 1910.

Bariau, âgé de 4 ans, né à Conakry, fils de Bariau et de Fatoumata, décédé à l'hôpital indigène le 9 novembre 1910.

Fatoumata Kaba, âgée de 2 ans, née à Conakry fille de Soriba Camara et de Damayé Touré, décédée le 11 novembre 1910.

Bokari Camara, âgé de 16 jours, né à Conakry, fils de Ansoumani Camara et de Fatoumata Dioula, décédé le 13 novembre 1910.

Mamadou Seck, menuisier, âgé de 32 ans, né à Saint-Louis (Sénégal), fils de Samba Seck et de Aïssatou Fall, décédé le 13 novembre 1910.

Bakari Soumaré, chauffeur, âgé de 35 ans, né à Guidimakha (Soudan), fils de Modi Soumaré et de Kani Sidibé, décédé le 15 novembre 1910.

Mamodou Camara, âgé de 34 heures, né à Conakry, fils de Molaye Camara et de Mamé Bangoura, décédé le 15 novembre 1910.

Enfant sans vie, sexe masculin de Patrick James, tailleur d'habits et de dame Jeannette Thomas, sans profession, le 15 novembre 1910.

Mâ Camara, âgée de 15 ans, née à Kania (cercle de Kindia), fille de Momo Camara et de Fatoumata Yatara, décédée le 18 novembre 1910.

Sama, né à Odienné (Côte d'Ivoire), sans autres renseignements, décédé le 17 novembre 1910.

Kicala Souma, sans profession, âgé de 23 ans, né à Morkania (cercle de Forécariah), fils de Ansoumani Souma et de Simiti, décédé le 19 novembre 1910.

Mayèni Souma, sans profession, âgée 17 ans, née à Khorrira (cercle de Dubréka), fille de Diki Souma et de Macoto Camara, décédée le 19 novembre 1910.

Enfant sans vie, du sexe féminin, de Tamou Camara et de dame Mamidi Yatara, tous deux sans profession, le 21 novembre 1910.

Enfant sans vie, du sexe féminin, de Ansoumani Caporo,

patron de côtre, et de dame Fatoumata sans profession, le 21 novembre 1910.

Binti Youla, âgée de 8 ans, née à Dubréka, fille de Savané Youla et de Mansoukhari Camara, décédée le 28 novembre 1910.

Francisco Dasilva, âgé de 7 jours, né à Conakry, fils de Joseph Dasilva et de Madi Camara, décédé le 30 novembre 1910.

Conakry, le 8 décembre 1910.

L'Administrateur-Maire,

Vienne.

NÉCROLOGIE

Le mercredi 14 décembre courant, un télégramme de Boké annonçait que M. LEMALE, administrateur de 3^e classe des Colonies, administrateur du cercle de Boké, avait succombé le jour même, à deux heures de l'après-midi, des suites d'un accès pernicieux.

M. l'administrateur LEMALE était en service à la Guinée française depuis 1908. Il s'était, dès le début, fait apprécier comme un fonctionnaire distingué et bienveillant et avait su acquérir l'estime de tous.

La mort l'a surpris au moment où il songeait à prendre une retraite à laquelle il était en droit de prétendre.

Entré en effet dans l'Administration coloniale au Tonkin, en 1886, il avait débuté en qualité de commis de résidence. Tour à tour chancelier de résidence, rédacteur à la Caisse des Dépôts et Consignations et, par permutation, administrateur-adjoint des Colonies, en 1904, il terminait une carrière bien remplie, en Afrique occidentale, où il avait été, dès cette époque, appelé à servir.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites à l'Hôpital Ballay

pendant le mois de novembre 1910

Températures extrêmes

Maximum.....	33° 2
Minimum.....	21° 3

Moyennes des températures

Maxima de chaque jour.....	31°
Minima de chaque jour.....	23° 6
Moyenne du mois.....	27° 6

Pressions barométriques

Maximum.....	762.7
Minimum.....	757
Moyenne des pressions du mois.....	758.8

Etats hygrométriques

Maximum.....	95
Minimum.....	61
Moyenne du mois.....	82
Nombre de jours de pluie.....	5
Quantité d'eau recueillie (en millimètres)...	19.7
Etat du ciel compté de 0 à 10 (moyenne).....	3.9
Tornades.....	1
Tonnerre.....	8
Vents dominants.....	SSW.

Conakry, le 1^{er} décembre 1910.

Le Médecin Aide-major de 1^{re} classe,
chargé des observations,

D^r P. SIBENALER.

Etat du mouvement de la navigation au long cours dans le port de Conakry pendant le mois de novembre 1910.

DATE D'ARRIVÉE	DATE DE DÉPART	NOMS DES NAVIRES	ESPECE et PAVILLON	TONNAGE OFFICIEL	NOMBRE DE TONNES		PROVENANCE	DESTINATION
					DÉBARQUÉES et mises à la con- sommation ou en entrepôt.	EMBARQUÉES		
1 nov.	3 nov.	Gando.....	Vapeur anglais.	2.393 T.	85 k.	16.064 k.	Freetown.	Ténériffe.
2 —	7 —	Henner.....	— allemand.	984	321.333	14.069	Las Palmas.	Freetown.
3 —	3 —	Léopoldville.....	— belge.	4.297	25	"	Dakar.	Freetown.
4 —	4 —	Afrique.....	— français.	2.882	1.433	300	Dakar.	Grand-Bassam.
5 —	8 —	Henriette-Wœrmann..	— allemand.	1.408	110.175	"	Rufisque.	Accra.
5 —	11 —	Fulani.....	— anglais.	2.326	813.540	196	Bathurst.	Freetown.
11 —	12 —	Mandingo.....	— belge.	2.504	"	12.023	Freetown.	Dakar.
13 —	15 —	Boulama.....	— anglais.	1.628	916	100.277	Freetown.	Hambourg.
—	13 —	Amiral Courl.....	— français.	2.471	130.465	"	Freetown.	Cotonou.
14 —	15 —	Libéria.....	— français.	1.218	104.741	6.308	Bathurst.	Tabou.
15 —	16 —	Erika.....	— allemand.	1.682	"	209.134	Cap Palmas.	Boulam.
18 —	18 —	Lucie-Wœrmann.....	— allemand.	2.861	"	12.367	Monrovia.	Las Palmas.
19 —	19 —	Chama.....	— anglais.	1.977	"	9.000	Freetown.	Bathurst.
21 —	23 —	Agbéri.....	— anglais.	2.176	560.955	569	Las Palmas.	Freetown.
24 —	24 —	Eléonore Wœrmann...	— allemand.	2.374	"	30	Dakar.	Monrovia.
25 —	25 —	Bruxellesville.....	— belge.	3.577	"	79	Dakar.	Freetown.
25 —	26 —	Gergovia.....	— français.	1.269	15.704	56.120	Tabou.	Marseille.
25 —	26 —	Sangara.....	— anglais.	2.436	"	97.409	Freetown.	Las Palmas.
30 —	30 —	Afrique.....	— français.	2.882	"	89.935	Cotonou.	Dakar.
					2.059.372 k.	623.880 k.		
Marchandises débarquées an- térieurement et déclarées en novembre 1910..		Europe.....	"	"	200	"		
		Taméle.....	"	"	401	"		
		Benue.....	"	"	6.367	"		
		Immo.....	"	"	2.389	"		
		Campinas.....	"	"	6.122	"		
		Martha Wœrmann....	"	"	3.022	"		
		Muraji.....	"	"	8.210	"		
		Tibet.....	"	"	66	"		
		Marc Fraissinet.....	"	"	1.410	"		
		Stamboul.....	"	"	16.041	"		
Marchandises de cabotage impor- tées ou exportées par côtre.....		Sapèle.....	"	"	900	"		
		Unique.....	"	"	"	2.500		
		Orphan.....	"	"	460	"		
		Guéyama.....	"	"	246	312		
		Falafiring.....	"	"	19	"		
		Odile.....	"	"	1.700	"		
Total.....					2.406.925 k.	626.692 k.		
TOTAL GÉNÉRAL.....					2.733.617 k.			

Vu :
Le Chef du service des Douanes,
J. HOLLE.

Conakry, le 1^{er} décembre 1910.
Le Chef de bureau p. i.,
ALEXANDRENNE.

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ & DES DROITS FONCIERS

BUREAU DE CONAKRY

AVIS DE BORNAGE

Le vendredi 13 janvier 1911, à huit heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Conakry, parcelle 3 du lot 64, consistant en un terrain portant une maison à usage de commerce et dépendances, d'une contenance de trois cent quatre-vingt-

treize mètres carrés soixante-quinze, et borné au nord par une rue non dénommée, à l'est par le 7^e boulevard, au sud par la propriété de M. Elie Chavanel, et à l'ouest par la parcelle 7 du lot 64, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Michel Jabre, commerçant à Conakry, agissant au nom des sieurs Alexandre K. Rebeiz et Elias K. Rebeiz, suivant réquisition du 27 septembre 1910, n° 369.

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Conservateur p. i. de la Propriété foncière,
THALY.

BANQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Bilan au 30 novembre 1910

DE LA
SUCCURSALE DE CONAKRY

ACTIF

Caisse.....	1.890.321 11
Portefeuille.....	498.481 61
Matériel et mobilier.....	22.953 63
Divers comptes à régler.....	40.141 19
Frais généraux.....	23.529 98

TOTAL..... 2.475.427 52

PASSIF

Billets au porteur en circulation.....	1.319.335 »
Comptes-courants.....	279.308 48
Siège social.....	782.576 51
Divers comptes à régler.....	48.215 70
Profits et pertes.....	45.991 83

TOTAL..... 2.475.427 52

Certifié conforme aux écritures :

Certifié : Conakry, le 30 novembre 1910.
Le Censeur, Le Directeur p. i.,
HOLLE. A. COGUEC.

SERVICE DE LA CURATELLE

Avis d'ouverture de Succession vacante

La succession de M. MOHR, agent de la maison Hans Weber, décédé à Doguédabi (district de Touba), le 10 novembre 1910, a été appréhendée par la Curatelle.

Les créanciers, ayants-droit et débiteurs de ladite succession sont invités à produire leurs titres ou à se libérer, dans le plus bref délai, au bureau de la Curatelle, à Conakry.

Conakry, le 9 décembre 1910.

Le Curateur,
THALY.

AVIS

Le Chef du Service de l'Imprimerie a l'honneur de prier Messieurs les Administrateurs et Commandants de cercle de bien vouloir joindre les modèles des imprimés nécessaires à leur cercle ou poste avec leurs commandes et les adresser au chef de Bureau du Matériel, à Conakry.

AVIS IMPORTANT

Afin de satisfaire aux besoins de sa nombreuse clientèle coloniale toujours croissante, la Maison **Marcel Joly**, culture de graines, à ORLEANS (FRANCE), a décidé d'éditer cette année, à grands frais, un Catalogue de ses **GRAINES DE CHOIX**, spécialement destiné aux Colonies et pays à climat chaud. Cette splendide publication, magnifiquement illustrée et intitulée avec justesse **LE MANUEL DU JARDIN COLONIAL**, sera adressée *gratuit et franco* à quiconque en fera la demande. Les nombreuses personnes qui figurent déjà sur nos livres d'adresse le recevront d'office. 2-3.

ANNONCES

LA CAMAYENNE

Société anonyme
au Capital de 10.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL :

4, rue de Louvois, Paris

I

Modifications aux Statuts

Aux termes d'une délibération en date du 27 octobre 1910, constatée par un procès-verbal, dont une copie a été déposée au rang des minutes de *Me Moyne*, notaire à Paris, suivant acte reçu par lui le 8 novembre 1910, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme dite LA CAMAYENNE a adopté les résolutions suivantes, littéralement rapportées :

Première Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu les explications de M. le Président et sur la proposition du Conseil d'administration, décide.

Premièrement. — A titre de modification directe :

1^o De supprimer purement et simplement les 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e et 8^e paragraphes de l'article 25.

Et 2^o — De porter de 15 à 250 le nombre des actions dont chaque administrateur doit être propriétaire.

Et Deuxièmement. — Comme conséquence des modifications qui viennent d'être énoncées d'adopter pour l'article 25 des statuts la nouvelle rédaction suivante :

Article 25

La Société est administrée par un Conseil composé de 5 membres au moins, nommés par l'Assemblée générale.

Chaque administrateur doit être propriétaire de 250 actions, qui sont nominatives, inaliénables et frappées d'un timbre indiquant l'inaliénabilité pendant la durée de ses fonctions.

Ces actions sont déposées dans la caisse sociale lors de l'entrée en fonctions de l'administrateur nommé par l'Assemblée générale ou, à titre provisoire, par le Conseil d'Administration.

Elles sont affectées à la garantie des actes de la gestion.

Si le capital est augmenté, l'Assemblée générale des actionnaires peut élever le nombre des actions que chaque Administrateur est tenu d'affecter à la garantie des actes de sa gestion.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale ratifie la nomination de MM. *Edouard de Fels*, le comte *Hervé de Bernis* et *Léon de Lulle* comme administrateurs, faite par le Conseil d'administration dans sa séance de ce jour.

II

Augmentation de capital et modification aux statuts en résultant

I. — Aux termes d'une délibération en date du 21 mars 1910, constatée par un procès-verbal dont un extrait est annexé à l'acte de déclaration de souscription et de versement ci-après visé, reçu par *Me Moyne*, notaire à Paris, le 10 octobre 1910, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme dite : LA CAMAYENNE, a :

1^o Décidé d'augmenter le capital social, qui était de 600.000 fr. jusqu'à concurrence de 9.400.000 francs, pour porter ainsi ce capital à la somme de dix millions de francs ;

2^o Autorisé le Conseil d'administration à procéder, avec ou sans prime, à la création et à l'émission, en une ou plusieurs fois, de nouvelles actions de 100 francs chacune, devant représenter le montant de cette augmentation de capital ;

3^o Et décidé que les actionnaires auraient, dans les termes de l'article 10 des statuts, le droit de souscrire au pair les actions nouvelles.

II. — Aux termes d'une délibération en date du 21 mars 1910, constatée par un procès-verbal dont un extrait est annexé à la minute de l'acte de déclaration de souscription et de versement ci-après visé, reçu par *Me Moyne*, notaire à Paris, le 10 octobre 1910, le Conseil d'administration de la Société anonyme dite : LA CAMAYENNE a donné tous les pouvoirs à *M. Serre*, l'un de ses membres, à l'effet de :

Réaliser, en totalité ou en partie et suivant ce qu'il avisera l'augmentation de capital de 9.400.000 francs, décidée par la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire visée sous le n° 1 ci-dessus.

Passer tous traités à ce sujet avec tous groupes financiers et tous banquiers.

Et fixer le droit de préférence des anciens actionnaires.

III. — Aux termes d'une autre délibération du Conseil d'administration de ladite Société en date du 8 octobre 1910, constatée par un procès-verbal dont un extrait est demeuré annexé à la minute de l'acte de déclaration de souscription et de versement ci-après visé reçu par M^e Moyne, notaire à Paris, le 10 octobre 1910, M. Serre a rendu compte audit Conseil du mandat qui lui avait été confié par la dite délibération du 21 mars 1910.

Dans cette délibération :

Il a déclaré avoir fixé le chiffre de l'augmentation de capital à réaliser de suite à 9.400.000 francs et, en conséquence, avoir émis 94.000 actions nouvelles de 100 francs chacune, à souscrire et à libérer en numéraire.

Il a déclaré, en outre, qu'il avait offert aux anciens actionnaires de souscrire la totalité de ces 94.000 actions nouvelles dans la proportion des actions anciennes possédées par eux et au pair, soit à 100 francs par action nouvelle.

Et il a rappelé les conditions fixées par lui pour cette émission.

Et le Conseil d'administration a approuvé expressément ces conditions, lesquelles étaient notamment les suivantes :

Les actions nouvelles sur lesquelles les anciens actionnaires n'auraient pas exercé le droit de préférence ci-dessus rappelé, devaient être souscrites au prix de 125 francs par action, soit le pair augmenté d'une prime de 25 francs.

Lesdites 94.000 actions nouvelles devaient être libérées, savoir :

Du quart de leur montant nominal, soit 25 francs par action, au moment de leur souscription.

Et des trois autres quarts et de la prime suivant décision ultérieure du Conseil.

MM. les actionnaires anciens ont été mis, par le Conseil d'administration, à même d'exercer le droit de préférence dont il est ci-dessus question, ainsi que le Conseil l'a déclaré.

IV. — Aux termes d'un procès-verbal, dressé par M^e Moyne, notaire à Paris, soussigné, le 10 octobre 1910, le Conseil d'administration de la Société anonyme dite : LA CAMAYENNE, a déclaré :

Que les 94.000 actions de 100 francs chacune, montant de l'augmentation de capital de 9.400.000 francs dont s'agit, ont été entièrement souscrites par 271 personnes, savoir :

A concurrence de 3.774 actions au pair de 100 francs à concurrence de 90.226 actions au pair de 100 francs augmentées de la prime de 25 francs.

Et qu'il a été versé, en espèces, par chaque souscripteur, une somme au moins égale au quart du montant nominal de chacune des actions par lui souscrites, soit 25 francs par action, ce qui représente la somme de 2.350.000 francs..... 2.350.000

Qu'en outre, certains souscripteurs ayant libéré leurs actions des trois autres quarts du montant nominal de celles-ci et d'autres souscripteurs s'étant libérés du montant de la prime de 25 francs, il en est résulté un versement supplémentaire de 286.900 francs

286.900

De sorte qu'il a été versé au total..... 2.636.900

Conformément à la loi, une liste contenant les noms, prénoms, qualités et domiciles des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites, l'état des versements effectués par chacun d'eux, ainsi que le taux de chaque souscription, est demeurée annexée audit acte.

V. — Aux termes d'une délibération, en date du 27 octobre 1910, constatée par un procès-verbal, dont une copie a été déposée au rang de M^e Moyne, notaire à Paris, suivant acte reçu par lui le 8 novembre 1910, MM. les actionnaires, anciens et nouveaux, de la Société anonyme dite : LA CAMAYENNE, ont adopté les résolutions suivantes ci-après littéralement rapportées.

Première résolution

L'Assemblée générale après en avoir pris connaissance, reconnaît sincère et véritable la déclaration connue au procès-verbal sus-visé dressé par M^e Moyne, notaire à Paris, le 10 octobre 1910 et les pièces à l'appui de cette déclaration.

En conséquence, l'augmentation de capital de 9.400.000 francs dont il s'agit, est définitivement réalisée et le capital social de la Société anonyme dite : LA CAMAYENNE, qui était de 600.000 se trouve porté à 10.000.000 de francs.

Deuxième résolution.

L'Assemblée générale, par suite et comme conséquence de la

précédente résolution, décide de supprimer la rédaction actuelle de l'article 7 des statuts et de la remplacer par la rédaction suivante :

Art. 7

« Le capital social est fixé à la somme de 10.000.000 de francs, » divisé en 100.000 actions de 100 francs chacune, dont :

« 6.000 représentent le capital originaire sur lesquelles 1.500 » entièrement libérées ont été attribuées en représentation d'ap- » ports en nature et 4.500 ont été émises contre espèces et sous- » crites.

« Et 94.000 également émises contre espèces et souscrites, repré- » sentent une augmentation de capital réalisée en vertu d'une » délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 octo- » bre 1910. »

Expéditions entières des actes, pièces et délibérations sus-visées ont été déposées à chacun des greffes du Tribunal de commerce de la Seine et de la Justice de Paix du 2^e arrondissement de Paris, le 17 novembre 1910, et de commerce de Conakry, le 7 décembre 1910.

MOYNE.

A VENDRE, à BAMAKO

Maison d'habitation, en pierres, avec cour et dépendances. Bien située pour commerce. Occupée actuellement par le Cercle. S'adresser à M. Oscar BONNEAU, au buffet de la gare, à Bamako. 2-2.

" A L'OURS "

SANTÉ

VIGUEUR

MARQUE



DÉPOSÉE

AUX HABITANTS DES COLONIES PAR L'USAGE DU
LAIT STÉRILISÉ

DES

ALPES BERNOISES

En vente dans les principales Maisons

GRAND HOTEL

DE CONAKRY

DUBOT FRÈRES, Propriétaires

RECONSTRUIT ENTIÈREMENT

Avec tout le confort moderne

CUISINE ET SERVICE SOIGNÉS

Les deux repas et chambre depuis 13 francs par jour

PRIX SPÉCIAUX POUR MÉNAGES ET FAMILLES

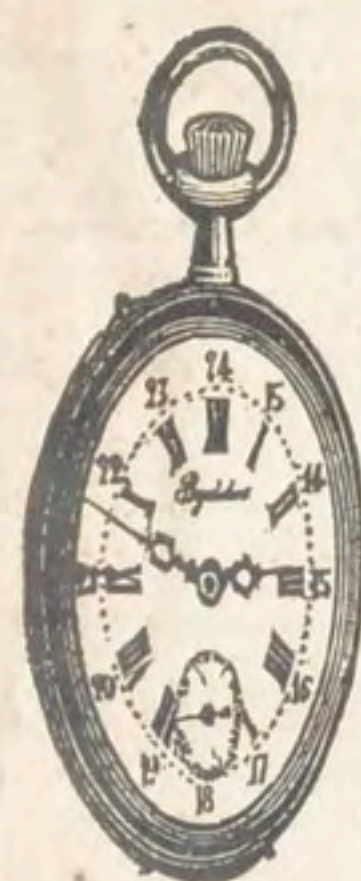
AVIS AUX BONNES MÉNAGÈRES



Le savon extra pur
"LA VIERGE" •
 étant reconnu le meilleur ne
 vous laissez pas tromper
 par les contrefacteurs;
 exigez sur chaque morceau
 exactement la marque ci-
 contre et le nom du fabricant:

FÉLIX EYDOUX
 MARSEILLE
GRAND PRIX
 Exposition Universelle PARIS 1900

La même qualité est également livrée
 avec la marque **"LE PANIER"**



990 "REGULATEUR"

Montre à ancre, garanti 3 ans, grandeur 19 lignes, pour hommes et
 jeunes gens, forme 1/2 plate, boîtier avec charnières et cuvette intérieure.
REMONTOIR NICKEL UNI ou ACIER NOIR
 (nickel gravé 0 fr. 60 en plus).

Avec les aiguilles et le cadran lumineux au **1650**
 radium pour voir l'heure dans l'obscurité.
 Port pour les Colonies, 2.20 poste, en valeur déclarée.

Pour le même prix de 2 fr. 20 nous pouvons exécuter plusieurs Montres (de 3 à 12);
 le droit fixe de 2 fr. 20 donne droit au poids de un kilog.

H. SARDA Fabrique Principale à Besançon (Doubs-France), livre
 annuellement, directement au Public, des milliers de
 Montres, Chronomètres, Régulateurs, Bijoux, Pendules, Fournitures, Réparations.
 Franco sur Demande **CATALOGUE GENERAL No 126.**

CANOTS AUTOMOBILES.



CHANTIERS MÉDOC
 38, RUE POYENNE, BORDEAUX
 Catalogue illustré franco

COQUES

toutes formes

MOTEURS

toutes forces

ESSENCE

ou
PÉTROLE
LAMPANT

En vente à l'Imprimerie du Gouvernement général,
 à Gorée

BULLETIN DES DÉCISIONS

JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES

CONCERNANT L'APPLICATION
 DES

TEXTES ORGANIQUES DU RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE
 ET DU DOMAINE

EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

1^{er} volume. — Année 1908.

Prix : A Gorée, 3 francs ; par la poste, recommandé, 3 fr. 35

ANNUAIRE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

DE
 L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE
 (Année 1909)

Un fort volume in-8° raisin de 902 pages, comprenant 10 plans et
 8 cartes en 4 couleurs et illustré de 30 reproductions photogra-
 phiques. En vente à l'Imprimerie du Gouvernement général
 Prix : 6 francs, à Gorée ; par la poste, recommandé, 6 fr. 70.

EN VENTE
 à l'Imprimerie du Gouvernement
 A CONAKRY

COMPTE RENDU DE L'ARRIVÉE DU RAIL A KOUROUSSA Sur le Niger — Prix : 1 franc —

Horaires de la Marche des Courriers postaux

DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLONIE

DE LA GUINÉE FRANÇAISE.

En vigueur à dater du 21 juin 1910

Prix : 2 francs.

MERCURIALES OFFICIELLES

APPLICABLES

EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

pour le 2^e semestre 1910

Prix : 1 franc.

ARRÊTÉ (3 mai 1909)

du LIEUTENANT-GOUVERNEUR
 de la Guinée Française

réglementant les concessions de terrains
 du **DOMAINE DE L'ÉTAT**

SUIVI DES

ARRÊTÉS approuvant le plan cadastral et d'alignement
 des villes de Kindia, Boké, Kouroussa, Siguiri, Kankan,
 Mamou et ceux modifiant la réglementation des conces-
 sions à Conakry et réglementant le mode d'occupation
 des terrains communaux de Conakry.

Prix : 2 francs.

" LA GUINÉE FRANÇAISE "

(Races, Religions, Coutumes, Productions, Commerce)

par ANDRÉ ARCIN

Prix : 12 francs

NOUVELLE CARTE DE LA GUINÉE

Conakry au 500,000^e 2 fr. 50

Kouroussa au 500,000^e 2 fr. 50

Conakry au 2,000,000^e 1 fr. 50

S'adresser au Chef de l'Imprimerie.

TABLEAU
de la
MARCHE DES TRAINS
à partir du 1^{er} janvier 1909.

TARIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIAUX

(grande et petite vitesse).

Tarif spécial P. V. n° 4.

Les deux : UN FRANC.

TOME I. — **Bulletin Officiel**, années 1889-1896.

TOME II. — **Bulletin Officiel**, années 1897-1900.

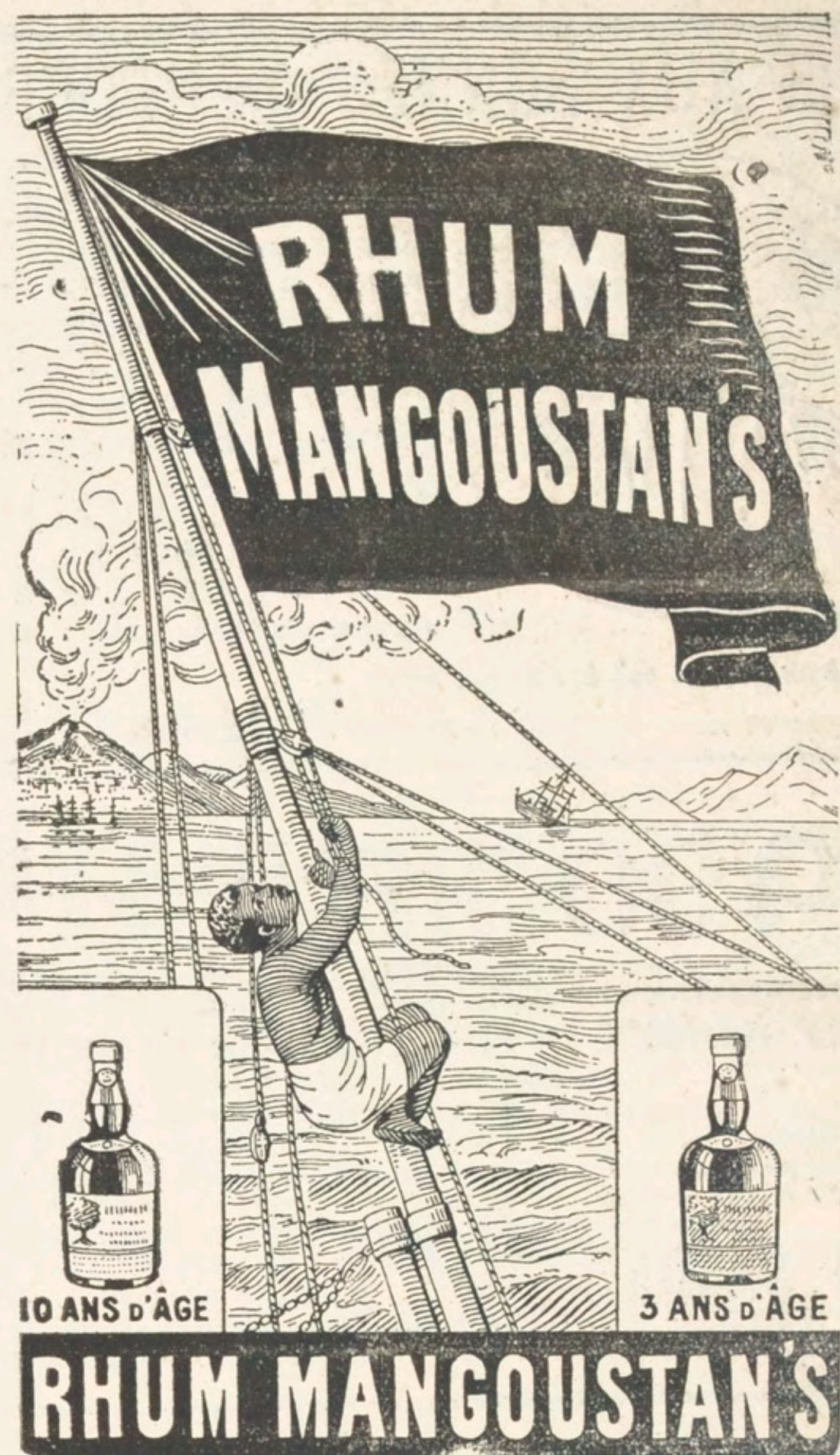
1 volume des Tables, 1889 à 1900 inclus.

Les trois volumes : **25 francs.**

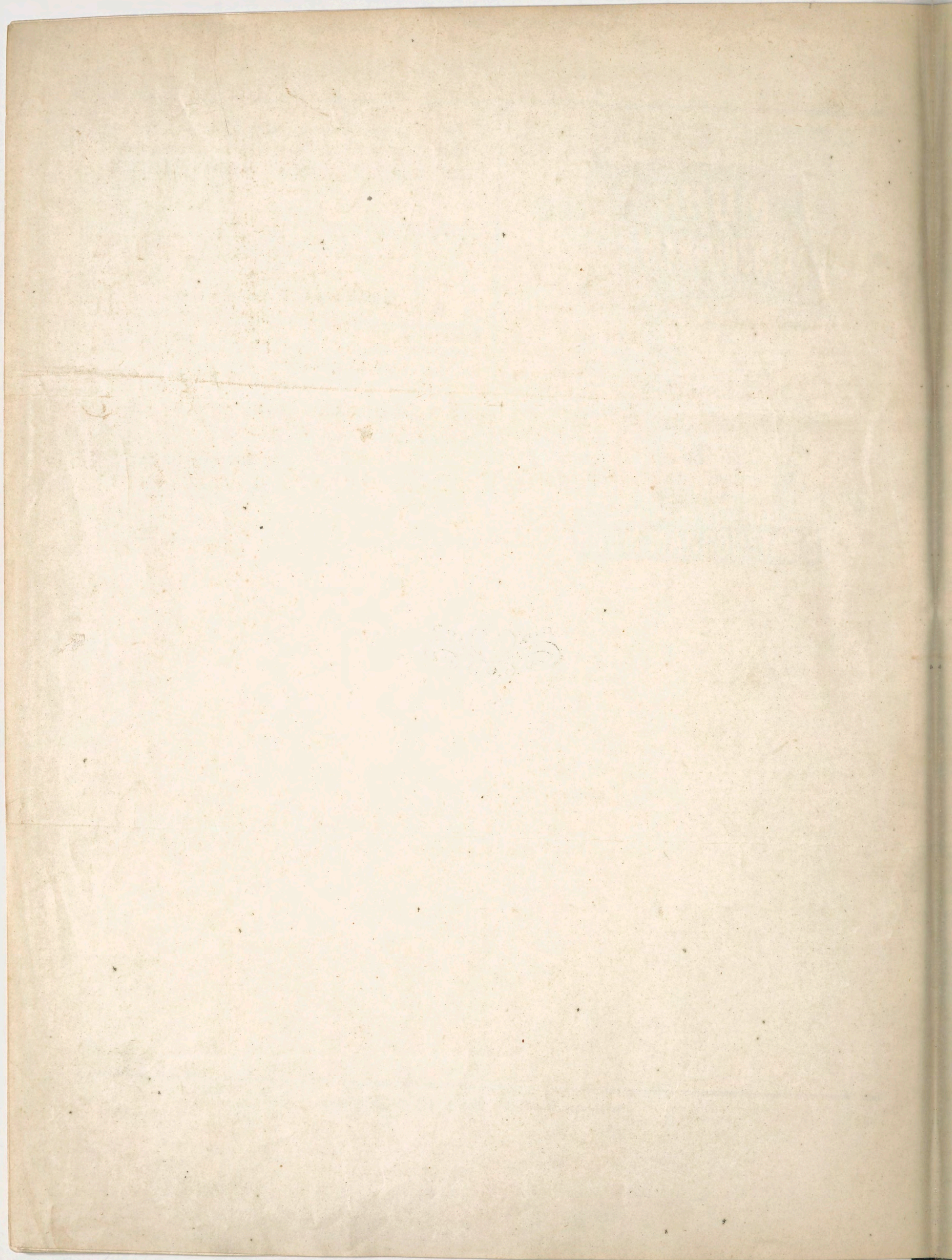
RAPPORTS D'ENSEMBLE

1901, 1902, 1903, 1904 et 1907

Prix..... **3 francs l'un**







NOMENCLATURE

des Titres compris dans la Table analytique et alphabétique du « Journal Officiel »

ANNÉE 1910

A

Administration Générale et Législation.
Affaires Indigènes.
Agriculture.
Archives Coloniales.
Armes et Poudres.
Assistance Médicale Indigène.

B

Banques.
Bourse.
Brigades Indigènes.
Budgets.
Budget Général.
Budget Local.

C

Cadastre.
Caisse d'Epargne.
Caoutchouc.
Chambre de Commerce.
Chemin de Fer.
Commission Consultative.
Commission des Mercuriales.
Commission d'Hygiène.
Commune de Conakry.
Comptables.
Comptes définitifs.
Congrès.
Conseil d'Administration.
Conseil de Gouvernement.
Conseil Supérieur des Colonies.
Conseil de Revision.
Conseil du Contentieux.

D

Distinctions honorifiques.
Domaines, Enregistrement, Conservation foncière.
Douanes.

E

Emprunt de 14 millions.
Emprunt de 1907.
Enseignement.
Enquêtes et Etudes.

F

Fête Nationale.
Finances.
Francisation Coloniale.

G

Gardes de police.
Gouvernement Général.

H

Hôpital Ballay.
Hygiène Publique.

I

Impôt personnel.
Indemnités et allocations.
Inscription Maritime.
Intendance.
Interdiction de séjour.

J

Justice.

L

Lingotins.
Lotissement.

M

Magasiniers.
Marchés.
Matériel.
Mandats.
Mercuriales.
Mines.
Monument.
Ministère.

N

Navigation.
Notaires.

P

Passages du personnel.
Patentes et licences.
Personnel Colonial.
Pensions.
Pharmacie.
Poids et Mesures.
Police (règlements).
Police (personnel).
Police Sanitaire.
Ports et Rades.
Postes et Télégraphes.
Poudrières.
Prisons et Pénitenciers.

R

Recrutement.
Régime financier.

S

Saisies-arrests.
Santé.
Secours.
Secrétariats Généraux.
Service d'Eau.
Service Géographique.
Service Topographique.
Sociétés ou Associations mutuelles ou professionnelles.
Successions.
Système métrique.

T

Translations de restes mortels.
Travaux publics.
Trésor et Trésoriers-Payeurs.
Troupes.

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE DES TEXTES COMPRIS AU « JOURNAL OFFICIEL » DE L'ANNÉE 1910

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
	Æ				
	Administration Générale et Législation.				
2 février...	Décision du Lieutenant-Gouverneur chargeant M. Hilaire, chef de bureau hors classe des Secrétariats généraux des Colonies, de la signature des pièces de recettes et de dépenses du Budget local, du Budget général, des Budgets annexes et des services de Trésorerie.....	100	25 avril...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 20 mars 1910, rendant applicable aux Colonies la loi du 28 mars 1906, modifiant l'article 509 du Code de commerce.....	282
1 ^{er} mars...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 29 janvier 1910, rendant applicables aux Colonies les dispositions de la Convention signée à Mexico, le 3 juin 1908, entre la France et le Mexique, pour assurer la validité des mariages de leurs ressortissants célébrés par devant leurs agents diplomatiques et consulaires respectifs..	162	25 avril...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 20 mars 1910, rendant applicables dans les colonies des îles Saint-Pierre et Miquelon, des Etablissements français de l'Inde, des Etablissements français de l'Océanie, de la Guyane, de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, de la Côte française des Somalis et de Mayotte: 1 ^o la loi du 1 ^{er} août 1893, portant modification à la loi du 24 juillet 1867, sur les Sociétés par actions; 2 ^o les dispositions de la loi du 9 juillet 1902, tendant à compléter l'article 34 du Code de commerce, et l'article 3 de la loi du 24 juillet 1867, telles qu'elles ont été modifiées par la loi du 16 novembre 1903; 3 ^o l'article 2 de la loi du 16 novembre 1903....	283
3 mars....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 12 février 1910, appliquant dans les colonies de la Côte des Somalis, de la Réunion, de Madagascar et dépendances, de l'Afrique occidentale française, des Etablissements français d'Océanie et de la Nouvelle-Calédonie, les dispositions de la Convention internationale sur l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc (jaune), dans l'industrie des allumettes, signée à Berne, le 26 septembre 1906.....	227	25 avril...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 20 mars 1910, rendant applicables aux Colonies autres que la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion, les lois des: 1 ^o 8 décembre 1904, interdisant en France l'assurance en cas de décès des enfants de moins de douze ans; 2 ^o 21 février 1906, modifiant l'article 386 du Code civil; 3 ^o 6 juin 1908, modifiant l'article 310 du Code civil; 4 ^o 7 novembre 1907, modifiant l'article 331 du Code civil en ce qui concerne les enfants adultérins; 5 ^o 13 juillet 1907, relative au libre salaire de la femme mariée et à la contribution des époux aux charges du ménage; 6 ^o 13 juillet 1907, modifiant le point de départ du délai de dix mois imposé à la femme divorcée avant de se remarier.....	286
6 mars....	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'application du décret du 26 janvier 1910, portant promulgation de la Convention internationale sur l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc dans l'industrie des allumettes....	232	25 avril...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 20 mars 1910, déclarant exécutoire dans les Colonies autres que les Antilles et la Réunion: 1 ^o la loi du 13 février 1909, modifiant les articles 347 et 359 du Code civil; 2 ^o la loi du 14 juillet 1909, rendant l'article 247 du Code civil applicable à la procédure de séparation de corps.....	289
12 avril...	Décision du Lieutenant-Gouverneur réunissant une Commission à l'effet de procéder au tri des archives de la Direction des Travaux publics, destinées à être incinérées.....	238	5 mai.....	Décision du Lieutenant-Gouverneur chargeant M. le Secrétaire général Poulet de l'expédition des affaires courantes.....	309
21 avril...	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la promulgation en Afrique occidentale française de la loi du 15 juin 1906, sur les distributions d'énergie électrique.....	279	5 mai.....	Décision du Lieutenant-Gouverneur rapportant la décision du 8 mars 1910, chargeant intérimairement M. Vienne, administrateur en chef de 2 ^e classe, des fonctions de Secrétaire général.....	309
25 avril...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 20 mars 1910, relatif aux formalités auxquelles sont assujetties les opérations d'émission, d'exposition, de mise en vente et d'introduction sur le marché dans les Colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, de la Côte française des Somalis, de Madagascar et dépendances, de la Réunion, de l'Indo-Chine, de la Nouvelle-Calédonie, dans les établissements français dans l'Inde et en Océanie, des obligations et titres, de quelque nature qu'ils soient, des Sociétés françaises et étrangères.....	280	20 mai....	Arrêté du Gouverneur général rapportant l'arrêté du 29 mars 1900, relatif aux conditions dans lesquelles les officiers et fonctionnaires en mission doivent être traités par les Administrateurs et Commandants de poste.....	392
25 avril...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 20 mars 1910, rendant applicables aux Colonies: 1 ^o la loi du 2 juillet 1909, complétant l'article 907 du Code de procédure civile, concernant les opérations de scellés; 2 ^o la loi du 13 juillet 1909, modifiant l'article 206 du Code d'instruction criminelle.....	281	5 juillet...	Commerce extérieur de l'Afrique occidentale française pendant le 1 ^{er} semestre 1910.....	477
25 avril...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 20 mars 1910, rendant applicable dans les Colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, de la Guyane, de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, de Madagascar et dépendances, de la Côte fran-		21 août....	Décision du Lieutenant-Gouverneur p. i. nommant une Commission chargée de préparer un projet d'arrêté portant réglementation du recouvrement des contributions directes.....	563
			17 août....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 24 juillet 1910, modifiant l'article 62 du décret	

III

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
	du 20 novembre 1882, en ce qui concerne le mode de remboursement des cessions ou avances des Services métropolitains ou autres aux Services locaux des Colonies.....	612	16 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur transférant le poste de Toumanéah à Bissikrima.....	257
30 août....	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> allouant un secours de 400 francs à M ^{me} veuve Tautin.....	625	6 juin	Décision du Lieutenant-Gouverneur rendant indépendant et placé sous l'autorité du chef Alpha Bakar le village d'Oriédoli.....	401
9 août....	Circulaire ministérielle au sujet d'une souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire du Lieutenant-Colonel Germain.....	664		Erratum à la décision n° 651 du <i>Journal officiel</i> de la Guinée française du 15 juin 1910, n° 212, page 401.....	431
24 août....	Arrêté du Gouverneur général supprimant le poste militaire de Soundédou (Guinée française).	664	21 juin	Arrêté du Gouverneur général portant création du cercle de Telimélé.....	503
16 septemb.	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'envoi en mission en France de fonctionnaires locaux.....	668	29 juillet ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rapportant les dispositions de l'arrêté du 3 avril 1910, en ce qui concerne la province de Koba (cercle du Rio-Pongo).....	513
24 août....	Arrêté interministériel abrogeant le paragraphe 4 de l'article 5 de l'arrêté du 7 décembre 1908, concernant l'organisation des Services financiers en Afrique occidentale.....	728	30 juillet ..	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> supprimant les fonctions de chef de la province de Oroudogou, divisant cette province en quatre cantons autonomes et nommant les chefs de ces cantons.....	514
4 novembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur déléguant M. Poulet, secrétaire général de la Colonie, comme ordonnateur des recettes et dépenses du budget local, du budget général, des budgets annexes des fonds d'emprunt et des services de trésorerie.....	808	4 août....	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> supprimant les fonctions de Chef de la province du Canéah et divisant cette province en cinq cantons autonomes.....	519
5 décembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur chargeant M. le Secrétaire général Poulet de l'expédition des affaires courantes pendant l'absence de M. le Lieutenant-Gouverneur de la Guinée, en tournée.....	861	12 septemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rattachant et réunissant divers villages et agglomérations du cercle de Tougué et les plaçant sous l'autorité de leur chef respectif.....	668
	Affaires Indigènes		3 novembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> portant remaniement des groupements administratifs du cercle de Kissidougou.....	807
13 déc. 1909	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> faisant dépendre administrativement et judiciairement du poste de Youkounkoun la province de N'Dama.....	7		Agriculture	
10 janvier .	Décision du Lieutenant-Gouverneur divisant en quatre cantons autonomes la province de Kinsan (cercle de Kindia) et nommant les chefs de ces cantons.....	33	15 avril ...	Circulaire à MM. les Administrateurs au sujet du recensement du bétail et de l'amélioration des procédés d'élevage.....	240
28 janvier .	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant Alpha Mamadou Saliou et Mamadou Alfa, le premier chef du district de Toundourou, et le second chef du district de Niamou	63	30 juillet ..	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> chargeant le 1 ^{er} Bureau du Secrétariat général de l'expédition des affaires courantes du service de l'Agriculture pendant l'absence du chef de ce service.....	514
3 février....	Arrêté du Gouverneur général portant internement, pour trois ans, aux îles de Loos, de Bala Massa, chef du canton de Niaguizazo (Guinée française)	158		Archives Coloniales	
6 mars	Décision du Lieutenant-Gouverneur supprimant les fonctions de chef de la province de N'Dama, et divisant cette province en quatre districts	162	3 août....	Circulaire du Ministre des Colonies à Messieurs les Gouverneurs généraux et Gouverneurs des Colonies, au sujet des retards apportés par les Administrations locales à l'envoi des papiers publics aux Archives du Département.....	606
30 mars ...	Décision du Lieutenant-Gouverneur supprimant les fonctions de chef de la province du Badiar et divisant cette province en six cantons.	235		Armes et Poudres	
3 avril.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant la remise aux Chefs indigènes de la part qui leur revient sur le produit de l'impôt de l'exercice 1909.....	236	18 janvier .	Arrêté du Gouverneur général : 1° prohibant l'introduction des armes à feu non perfectionnées, de leurs munitions, des poudres dites de traite et des matières rentrant dans la composition de la poudre dans la colonie de la Côte d'Ivoire, par la frontière de la colonie de la Guinée, et 2° portant réglementation du commerce et de la détention des armes et des munitions non perfectionnées en Guinée française.....	98
3 avril	Décision du Lieutenant-Gouverneur mettant à la disposition de l'Administrateur des îles de Loos un crédit de 25 francs pour construction d'une case affectée au nommé Bala Massa et allouant une somme mensuelle de 25 francs pour l'entretien de cet indigène.....	235	15 février .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur interdisant la vente des armes à feu non perfectionnées, des poudres dites de traite et des matières entrant dans la composition de la poudre dans les cercles de la Haute-Guinée.....	102
12 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur supprimant les fonctions de chef de la province du Baring, divisant cette province en deux cantons et nommant les chefs de ces cantons.....	238	8 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rendant applicables aux cercles de Suarella, Mamou et Kindia les dispositions de l'arrêté du 15 février 1910.....	520

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
18 juillet ..	Décret fixant les prix de vente pour l'exportation et pour les Colonies de l'explosif de mine du type O, n° 4.....	664	7 janvier ..	Circulaire au sujet du remboursement de la valeur des cessions consenties aux budgets locaux par le service de l'Intendance militaire.	56
	Assistance Médicale Indigène		3 mars	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la préparation et de l'exécution des budgets dans les Colonies du groupe de l'Afrique occidentale française.....	229
2 septemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> affectant provisoirement à l'hôpital Ballay, à Conakry, M. le docteur Maës, médecin de l'Assistance médicale indigène.....	626	25 mars ...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 22 février 1910, portant approbation des budgets de l'Afrique occidentale française, pour l'exercice 1910	251
12 septemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> désignant M. le docteur Maës, médecin de l'Assistance médicale indigène, pour continuer ses services au poste médical de Kankan, en remplacement de M. le docteur Jacques, arrivé au terme de son contrat.....	693	3 juin	Circulaire du Gouverneur général au sujet des retards apportés à l'ordonnancement des dépenses à régulariser des budgets de l'Afrique occidentale française	428
	B			Budget Général	
	Banques		31 déc. 1909	Circulaire du Gouverneur général <i>p. i.</i> au sujet de l'exécution du budget général, exercice 1910.....	51
6 août.....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 7 juillet 1910, portant augmentation du capital social de la Banque de l'Afrique occidentale...	607	25 mai	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française l'article 56 de la loi du 8 avril 1910, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1910.....	423
	Bourse			Budget Local	
22 octobre .	Arrêté du Gouverneur général portant création d'une bourse de voyage d'études artistiques dite : « Prix de l'Afrique occidentale française ».	830	10 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> prorogeant la clôture de l'exercice 1909 jusqu'au 1 ^{er} février 1910 pour l'achèvement des Travaux neufs.....	23
	Brigades Indigènes		14 janvier .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur prorogeant jusqu'au dernier février 1910 la clôture de l'exercice 1909, en ce qui concerne les crédits ouverts pour la construction de trois ponts sur la route de Kakoulima-Forécariah.....	59
20 septemb.	Arrêté du Gouverneur général portant fixation de la part contributive des budgets locaux dans les dépenses d'administration des brigades indigènes par les corps de troupes et le service de l'Intendance	767	31 janvier .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur prorogeant la clôture de l'exercice 1909 jusqu'au 28 février 1910 pour l'achèvement des Travaux neufs....	99
	Erratum à l'arrêté ci-dessus.....	801	16 février..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur imputant sur les fonds du budget local de l'exercice courant la somme de 1.100 francs, montant du déficit constaté dans l'envoi de 200.000 francs fait par le Trésor de Mamou au Trésor de Kouroussa.....	129
12 octobre .	Circulaire du Gouverneur général relative au remboursement des parts de primes allouées à des militaires indigènes placés dans la position hors cadres ou à des militaires indigènes relevant à un corps indigène.....	799	20 février..	Circulaire du Gouverneur général au sujet des provisions à constituer en 1910 pour les dépenses des Services locaux en France.....	159
12 octobre .	Arrêté du Gouverneur général au sujet des frais de déplacement des militaires indigènes voyageant isolément.....	826	3 mars	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 21 décembre 1909, ouvrant des crédits supplémentaires au budget local de la Guinée française, pour l'exercice 1909.....	229
6 décembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur chargeant le sergent Bourdarias, de l'Infanterie coloniale, à la 3 ^e brigade de la Garde indigène, de la gestion de l'agence spéciale, fonctionnant au détachement de Conakry, en remplacement du sergent Gasquet, appelé à suivre une autre affectation	861	3 octobre ..	Arrêté du Gouverneur général portant modification à l'article 4, du chapitre XXI du budget local de la Guinée, exercice 1910.....	771
	Budgets		26 octobre .	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant la Commission chargée de vérifier le compte définitif du Budget local, exercice 1909.....	801
24 décemb.	Arrêté du Gouverneur général <i>p. i.</i> rendant provisoirement exécutoires les divers budgets des Colonies et Territoires de l'Afrique occidentale française, pour l'exercice 1910.....	22		C	
31 décemb.	Circulaire du Gouverneur général <i>p. i.</i> au sujet des instructions relatives à l'établissement des relevés sommaires des opérations de recettes et de dépenses effectuées pour le compte des budgets locaux de l'Afrique occidentale française	51		Cadastre	
			16 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur ouvrant à Labé une enquête publique de <i>commodo</i> et <i>in-commodo</i> , au bureau de l'Administrateur, à l'effet d'examiner l'avant-projet du plan cadastral et d'alignement.....	184

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
23 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant et rendant exécutoire le plan cadastral et d'alignement de la ville de Labé.....	433		Chemin de Fer	
1 ^{er} août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> approuvant et rendant exécutoire le plan cadastral et d'alignement de la ville de Pita.....	518	8 déc. 1909.	Arrêté du Gouverneur général <i>p. i.</i> portant règlement du compte définitif du budget annexe du Chemin de fer de Conakry au Niger, exercice 1908.....	3
15 octobre .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> concédant, à titre provisoire, les terrains vacants figurant au plan de lotissement de la ville de Kouroussa, suivi du cahier des charges annexé audit arrêté et de l'annexe reproduisant les articles de l'arrêté du 3 mai 1909 visés à l'article 15 du cahier des charges.....	754	12 déc. 1909	Arrêté du Gouverneur général <i>p. i.</i> promulguant en Afrique occidentale française le décret du 10 novembre 1909, portant ouverture, au budget annexe du Chemin de fer de la Guinée, d'un crédit supplémentaire de 26.000 francs....	21
15 octobre .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> approuvant et rendant exécutoire le plan cadastral et d'alignement de la ville de Kouroussa..	756	14 mars ...	Décision du Lieutenant-Gouverneur réunissant une Commission à l'effet de procéder à une revision méthodique des tarifs du Chemin de fer de Conakry au Niger.....	165
15 octobre .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> approuvant et rendant exécutoire le plan cadastral et d'alignement de la ville de Bissikrima..	756	25 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur qualifiant les agents de l'Exploitation pour constater par procès-verbaux les crimes, délits ou contraventions prévus au titre 3 de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des Chemins de fer.....	189
15 octobre .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> approuvant et rendant exécutoire le plan cadastral et d'alignement de la ville de Dinguiraye.	756		Erratum au <i>Journal officiel</i> , n° 206, au sujet de la liste des membres appelés à faire partie de la Commission de revision des tarifs du Chemin de fer.....	189
15 octobre .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> approuvant et rendant exécutoire le plan cadastral et d'alignement de la ville de Dabola.....	757	10 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur classant des parcelles de terrain comme domaine public pour servir aux besoins du Chemin de fer de Conakry au Niger.....	237
27 octobre .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> abrogeant l'article 4 de l'arrêté du 3 mai 1909, relatif à l'adjudication publique des terrains vacants du plan de lotissement de la ville de Kouroussa.....	793	13 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le Service du Chemin de fer à transporter le caoutchouc sur le matériel des Travaux neufs entre Bissikrima-Mamou.....	239
27 octobre .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> concédant, à titre provisoire, par adjudication publique, les terrains vacants figurant au plan de lotissement des villes de Bissikrima et Dabola.....	793	6 mai	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 8 décembre 1909, ouvrant au budget annexe de l'exploitation du Chemin de fer de la Guinée, exercice 1909, un crédit supplémentaire de 50.000 francs.....	327
	Caisse d'Epargne		6 mai	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 11 février 1910, ouvrant, au budget annexe de l'exploitation du Chemin de fer de la Guinée, exercice 1909, un crédit de 115.341 fr. 88.....	327
1 ^{er} octobre .	Circulaire ministérielle. — Modification à l'instruction du 1 ^{er} mai 1905, sur les succursales régimentaires de la Caisse d'épargne.....	826	3 juin.....	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'établissement des dossiers relatifs aux modifications à apporter aux tarifs de transport par voies ferrées ou fluviales.....	428
	Caoutchouc		22 août. ...	Arrêté du Gouverneur général rapportant l'arrêté du 5 juin 1909 et modifiant le tableau annexé à l'article 4 de l'arrêté du 5 février 1906, portant constitution des cadres du personnel civil du Chemin de fer de la Guinée française...	620
17 août....	Arrêté du Gouverneur général déterminant que la mercuration des caoutchoucs sera établie annuellement.....	612	14 octobre .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> par lequel le tronçon Mamou-Bissikrima sera ouvert à l'exploitation définitive le 15 octobre 1910....	775
17 août....	Arrêté du Gouverneur général portant fixation de la valeur des caoutchoucs aux mercuriales pour la période octobre 1910-octobre 1911...	612		Commission Consultative	
	Chambre de Commerce		31 janvier .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant remplacement des membres suppléants de la Commission consultative de Boké.....	99
3 janvier ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur convoquant les électeurs de la Chambre de Commerce, suivi de la liste des électeurs de la Chambre de Commerce.....	26	12 février .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant révocation des mandats de deux membres titulaires de la Commission consultative de Kindia.....	126
12 janvier .	Arrêté du Gouverneur général modifiant l'article 9 de l'arrêté du 31 décembre 1906, portant création d'une Chambre de Commerce de la Guinée française	57	12 février .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant remplacement de divers membres de la Commission consultative de Kindia.....	127
22 janvier .	Décision du Secrétaire général chargeant M. Esor, chef du 1 ^{er} Bureau du Secrétariat général, de présider le bureau de vote pour les élections de la Chambre de Commerce de la Guinée.....	62	19 mai	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant révocation de mandats de membres de la Commission consultative de Kankan.....	334
8 décembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant une Commission chargée de reviser les listes électorales à l'effet de procéder à l'élection de cinq membres de la Chambre de Commerce de la Guinée française.....	863			

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
20 mai	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant remplacement des membres de la Commission consultative de Kankan.....	335		à la disposition de l'Administrateur-Maire le crédit de 3.000 francs inscrit au chapitre 27, article 2, du Budget local de l'exercice en cours, pour la célébration de la Fête nationale, à Conakry.....	445
12 juillet ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> portant révocation du mandat d'un membre titulaire de la Commission consultative de Kindia.....	482	1 ^{er} août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> créant un article 21 au chapitre 9 du budget supplémentaire de l'exercice 1910 (commune de Conakry)	515
12 juillet ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> portant remplacement d'un membre titulaire de la Commission consultative de Kindia.....	482	10 août....	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant une Commission à l'effet de préparer le texte de la police d'engagement de la Colonie avec la Municipalité pour la cession par cette dernière de courant électrique d'éclairage pour les Services publics.....	521
	Commission des Mercuriales		30 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> autorisant la Municipalité de Conakry à planter, sur le Domaine public maritime, comprenant le boulevard circulaire de Conakry, des poteaux de support pour les canalisations d'éclairage électrique	625
18 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur réunissant la Commission des Mercuriales à l'effet de reviser les valeurs servant de base pendant le semestre en cours à la perception des droits <i>ad valorem</i>	187	12 septemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> chargeant M. le médecin-major de 1 ^{re} classe des Troupes coloniales Bonneau des opérations de l'état-civil de la commune de Conakry en l'absence du docteur Gauraud, médecin civil municipal.....	693
15 septemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> réunissant la Commission des mercuriales à l'effet de reviser, en vue de leur application pendant le 1 ^{er} semestre 1911, les valeurs servant de base pendant le semestre en cours à la perception des droits <i>ad valorem</i>	694	13 septemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rapportant la décision n° 799 du 12 juillet 1910 et chargeant M. le docteur Cavasse, médecin-major de 2 ^e classe des Troupes coloniales, de l'inspection des viandes pendant l'absence de la Colonie du vétérinaire-inspecteur	693
	Commission d'Hygiène		14 septemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> autorisant la Municipalité de Conakry à céder le courant électrique destiné à l'éclairage des Services publics du Gouvernement local	694
20 déc. 1909	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> réunissant, sur la convocation du Chef du Service de Santé, président, la Commission d'hygiène à l'Hôpital Ballay.....	8	27 septemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rapportant la décision du 3 mai 1910, chargeant M. Piot, conducteur de 1 ^{re} classe des Ponts et Chaussées, des fonctions d'agent-voyer de la ville de Conakry et le mettant à la disposition du Directeur des Travaux publics.....	749
9 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur désignant les membres qui doivent assister aux réunions de la Commission municipale d'hygiène.	430	11 octobre .	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> au sujet de la réception définitive d'un moteur à pétrole « Gnome »	774
10 juillet ..	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> réunissant le Comité d'hygiène de la Colonie à l'Hôpital Ballay.....	482	14 octobre .	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> renouvelant le mandat de M. Paillard et nommant membres titulaires de la Commission municipale MM. de Belleruche et Barrière....	775
12 juillet ..	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant M. Delpeyroux membre de la Commission d'hygiène de Kindia.....	483	14 octobre .	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rapportant l'arrêté du 13 novembre 1909, fixant les dates des relevés des quantités d'eau consommées	776
	Commune de Conakry		8 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur réunissant la Commission municipale en session ordinaire le samedi 12 novembre 1910.....	809
19 février .	Décision de l'Administrateur-Maire de Conakry accordant un secours à M ^{me} veuve Mouth .	132		Comptables	
11 avril ...	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant une Commission à l'effet de procéder à la réception du matériel électrique destiné à la commune de Conakry.....	237	18 déc. 1909	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> désignant les membres chargés de procéder à la vérification de la caisse des comptables de la Colonie.....	7
3 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant les comptes de la commune de Conakry et les arrêtant pour l'exercice 1909.....	399	25 février..	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la vérification des caisses des comptables au 31 décembre de chaque année	160
3 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur arrêtant à la somme de 129.622 francs le budget supplémentaire de l'exercice 1910 de la commune de Conakry.....	400	14 juin	Décision du Lieutenant-Gouverneur désignant une commission à l'effet de procéder à la vérification de la situation de la caisse des comptables de la Colonie.....	410
6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur allouant en non valeur la somme de 55 francs, comprise dans le rôle principal des chiens de la ville de Conakry, exercice 1909	401			
6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur allouant en non valeur la somme de 4 fr. 25, restes irrécouvrés, sur la perception des droits de Decauville, exercice 1909.....	402			
6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant le rôle des chiens de la commune de Conakry susceptibles de subir la taxe municipale pour l'année 1910.....	402			
28 juin	Décision du Lieutenant-Gouverneur mettant				

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
	Comptes définitifs				
27 avril ...	Circulaire du Gouverneur général relative à l'établissement des comptes définitifs	290	7 septemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant membre <i>ad hoc</i> du Conseil d'Administration de la Guinée française, pour siéger à la séance du 7 septembre 1910, M. Barrière (Lucien), commerçant notable.....	627
20 mai	Circulaire du Gouverneur général au sujet du compte définitif	392	23 septemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant membre du Conseil d'Administration de la Guinée française, pour siéger à la séance du 13 septembre 1910, M. Douillet, juge président au Tribunal de Conakry	696
	Congrès		23 septemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant membre <i>ad hoc</i> du Conseil d'Administration de la Guinée française, pour siéger à la séance du 23 septembre 1910, M. Barrière (Lucien), commerçant notable.....	697
29 nov. 1909	Circulaire ministérielle. — Les fonctionnaires coloniaux sont autorisés à participer aux travaux du congrès de l'Afrique orientale en 1910	2	28 septemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant membres <i>ad hoc</i> du Conseil d'Administration de la Guinée française, pour siéger à la séance du 29 septembre 1910, MM. Barrière (Lucien) et Girondot, commerçants notables....	749
14 mars ...	Circulaire ministérielle. — Les fonctionnaires coloniaux sont autorisés à participer aux travaux du 3 ^e congrès de la Mutualité coloniale et des Pays de protectorat	251		Conseil de Gouvernement	
30 avril ...	Circulaire du Ministre des Colonies à Messieurs les Gouverneurs généraux de l'Indo-Chine, de l'Afrique occidentale française, de Madagascar, de l'Afrique équatoriale française, les Gouverneurs des Colonies, l'Administrateur de Saint-Pierre et Miquelon autorisant les fonctionnaires à adhérer au Comité " France-Amérique "	351	7 mai	Arrêté du Gouverneur général désignant M. Bally pour siéger, pendant l'année 1910, au Conseil de Gouvernement de l'Afrique occidentale française.....	351
	Conseil d'Administration			Conseil Supérieur des Colonies	
2 juin	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant M. Barrière (Lucien), commerçant notable, membre <i>ad hoc</i> du Conseil d'Administration.....	399	19 février .	Décision du Lieutenant-Gouverneur réunissant une Commission à l'effet d'étudier le mode de nomination des délégués au Conseil supérieur des Colonies.....	131
13 juin	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant membre <i>ad hoc</i> du Conseil d'Administration de la Guinée française M. Barrière, commerçant notable	408	25 mars ...	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant M. de Lahitolle membre de la Commission chargée d'étudier le mode d'électorat des délégués au Conseil supérieur des Colonies.....	188
14 juin	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant membre <i>ad hoc</i> du Conseil d'Administration M. Girondot, commerçant notable.....	408	24 octobre .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> convoquant le collège électoral de la colonie de la Guinée française pour l'élection d'un Délégué au Conseil supérieur des Colonies.....	778
8 juillet ...	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant MM. Barrière (Lucien) et Girondot, commerçants notables, membres <i>ad hoc</i> du Conseil d'Administration de la Guinée française.....	482	8 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant modification de la composition de la Commission instituée par l'article 3 de l'arrêté du 24 octobre 1910, convoquant le Collège électoral de la Colonie de la Guinée française	863
18 juillet ..	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant M. Girondot, commerçant notable, membre <i>ad hoc</i> du Conseil d'Administration de la Guinée française, pour siéger à la réunion du Conseil de revision.....	486		Modification à l'arrêté ci-dessus.....	863
29 juillet ..	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant MM. Barrière (Lucien) et Girondot, commerçants notables, membres <i>ad hoc</i> du Conseil d'Administration de la Guinée française, pour siéger à la séance du 1 ^{er} août 1910	514	9 décembre	Circulaire du Lieutenant-Gouverneur à MM. les Chefs d'Administration et de Service et aux Commandants de Cercle au sujet des élections au Conseil supérieur des Colonies.....	864
1 ^{er} août....	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant membre <i>ad hoc</i> , pour siéger au Conseil d'Administration de la Guinée française, à la séance du 1 ^{er} août 1910, M. Vingarassamy, administrateur-adjoint de 2 ^e classe des Colonies, juge suppléant au Tribunal de 1 ^{re} instance de Conakry	515		Conseil de Revision	
8 août	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant M. Barrière (Lucien), commerçant notable, membre <i>ad hoc</i> du Conseil d'Administration de la Guinée française, pour siéger à la séance du 8 août 1910.....	520	24 juin	Arrêté du Gouverneur général rapportant l'arrêté n° 322 bis, du 21 mars 1910, formant un Conseil de revision maritime.....	474
23 août	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant membre <i>ad hoc</i> du Conseil d'Administration de la Guinée française, pour siéger à la séance du 27 août 1910, M. Barrière (Lucien), commerçant notable	564	18 juillet ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> , composant le Conseil de revision de la Guinée pour l'année 1910.....	486
			4 août	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> désignant M. Bobichon, Secrétaire général <i>p. i.</i> de la Guinée française, pour présider les opérations du Conseil de revision de la Colonie.....	519
				Conseil du Contentieux	
			12 mars ...	Décision du Lieutenant-Gouverneur désignant le Secrétaire général pour présider, pendant l'année 1910, le Conseil du Contentieux administratif.....	163

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
12 mars ...	Décision du Lieutenant-Gouverneur désignant les Membres appelés à siéger au Conseil du Contentieux pour l'année 1910.....	164	11 février .	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant une Commission à l'effet de procéder à l'examen des concessions des parcelles 1 <i>bis</i> , 1 <i>ter</i> , 2, 3 et 4 du lot 46 du plan cadastral de Conakry....	101
13 mars ...	Arrêté du Gouverneur général désignant M. le Lieutenant-Gouverneur du Sénégal pour remplir, pendant l'année 1910, les fonctions de président du Conseil du Contentieux de l'Afrique occidentale française.....	250	21 février .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Sems M'Hamed une concession définitive sise à Boké.....	132
13 mars ...	Arrêté du Gouverneur général désignant M. de Ricaudy, sous-intendant militaire de 3 ^e classe, pour remplir, pendant l'année 1910, les fonctions de Commissaire du Gouvernement près le Conseil du Contentieux de l'Afrique occidentale française.....	250	21 février .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Henry Zagel, agent de la Cofca, à Boké, une concession provisoire sise à Boké.....	132
16 juin	Décision du Lieutenant-Gouverneur chargeant M. Esor, chef du 1 ^{er} Bureau du Secrétariat général, de soutenir les intérêts de la Colonie dans l'instance engagée contre elle par la Compagnie Coloniale d'Exportation	431	21 février .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à Nassine Sassib une concession provisoire sise à Faranah.....	133
19 août	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> adjoignant au Conseil d'Administration siégeant au Contentieux pour l'année 1910, comme membre suppléant, M. Thaly, administrateur adjoint, Receveur des Domaines et de l'Enregistrement <i>p. i.</i>	563	21 février .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à Soso Kamara une concession provisoire sise à Dominghia.....	133
30 septemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant membres <i>ad hoc</i> du Conseil d'Administration de la Guinée française, siégeant au Contentieux, pour la séance du 7 octobre 1910, MM. Barrière (Lucien) et Girondot, commerçants notables.....	749	21 février .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Ernest Pourroy une concession provisoire sise à Kollangui.....	134
5 octobre ..	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> chargeant M. Rennes, commis principal des Secrétariats généraux, de la défense des intérêts de la Colonie dans l'instance engagée contre elle par la Compagnie Coloniale d'Exportation, en remplacement de M. Esor, parti en congé.	753	21 février .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à la Compagnie française du Commerce africain une concession provisoire sise à Courdou Sémillon.....	134
18 novemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant membre <i>ad hoc</i> du Conseil d'Administration de la Guinée française, siégeant au contentieux, pour la séance du 19 novembre 1910, M. Barrière (Lucien), commerçant notable...	841	21 février .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à Melhem Kmal une concession provisoire sise à Mali.....	135
D			28 février .	Décision du Lieutenant-Gouverneur désignant une Commission pour procéder à l'enquête relative à la mise en valeur d'un terrain de la banlieue de Conakry demandé par M. Dubot.....	135
Distinctions Honorifiques			16 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur réservant des terrains à Mamou.....	184
22 août	Circulaire du Gouverneur général relative aux distinctions honorifiques.....	621	16 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant la cession de terrains domaniaux concédés à titre provisoire.....	184
Domaines, Enregistrement Conservation foncière			16 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Poncin, négociant, une concession définitive sise à Camayenne.....	184
24 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> prolongeant le délai fixé par l'arrêté du 2 ^e mars 1909 concédant à M. Bellemer les parcelles du lot n° 9 de Kankan.....	25	16 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à MM. Dubot frères une concession provisoire sise à Mamou.....	185
24 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant à M. Michel Naja, négociant à Conakry, une concession provisoire sise à Mamou.....	25	16 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à la Compagnie Française de l'Afrique occidentale une concession provisoire sise à Boké....	185
27 nov. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant des concessions définitives d'immeubles immatriculés à Conakry et dans les cercles du Rio-Pongo et du Rio-Nunez.....	99	16 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Edouard Courveille une concession provisoire sise à Mamou.....	185
24 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant à titre provisoire des concessions de lots urbains sis à Kankan.....	99	16 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à Bokari une concession provisoire sise à Conakry.....	185
10 février .	Décision du Lieutenant-Gouverneur mettant trois géomètres à la disposition du Conservateur de la Propriété foncière.....	101	16 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à Benoit Faye une concession provisoire sise à Conakry.....	186
			16 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à Kâlil Habib une concession provisoire sise à Mamou.....	186
			16 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à Amadou Fall une concession provisoire sise à Conakry.....	186
			16 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à Boubakar Bendalla une concession provisoire sise à Mamou.....	186
			16 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant retrait de concessions provisoires.....	187
			21 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur transférant une concession provisoire sise à Conakry à la « Compagnie Lyonnaise de Conakry »....	187
			21 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur transfé-	

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
	rant à la « Compagnie Lyonnaise de Conakry » une concession provisoire située dans le village de Tambouya.....	188	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Gobinet une concession provisoire sise à Kankan.....	296
21 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur transférant dans ses formes et conditions à la « Compagnie Lyonnaise de Conakry » l'arrêté local du 17 janvier 1908, relatif à l'exploitation des palétuviers.....	188	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à la Compagnie française de Commerce africain une concession provisoire sise à Kankan.....	296
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant la cession consentie par M. Barthez à la Société Buhan et Teisseire d'une parcelle sise à Kankan.....	291	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Mas, commerçant à Siguiri, une concession provisoire sise à Kankan.....	296
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le sieur Fodé Moussa à céder au sieur Goulou Bangoura ses droits de concessionnaires provisoires d'une parcelle sise à Conakry.....	291	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à MM. Paillard, Haure et Rouanet une concession provisoire sise à Kankan.....	297
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le sieur Michel Naja à céder au sieur Rachid Habkous ses droits de concessionnaire provisoire d'un lot sis à Mamou.....	291	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Destephen une concession provisoire sise à Kankan.....	297
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le sieur Ibrahima N'Diaye à céder au sieur Coni Diara et Sonty Souna ses droits de concessionnaire provisoire de deux parcelles sises à Conakry.....	292	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. R. Bouhet une concession provisoire sise à Kankan.....	297
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le sieur Benoit Faye à céder au sieur Daouda Sèye ses droits de concessionnaire provisoire d'une parcelle sise à Conakry.....	292	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. A. Maurer, négociant à Bordeaux, une concession provisoire sise à Kankan.....	297
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant la Compagnie française de Commerce africain à céder à M. Garrigues ses droits de concessionnaire provisoire d'un lot sis à Kankan.....	292	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à la Compagnie coloniale de l'Afrique française une concession provisoire sise à Kankan.....	298
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à MM. Cohen frères, négociants à Conakry, une concession provisoire sise à Labé.....	292	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Rouchard une concession provisoire sise à Kankan.....	298
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à Adjiman Albert, commerçant à Mamou, une concession provisoire sise à Labé.....	293	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Garrigues une concession provisoire sise à Kankan.....	299
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Foad Chehab, commerçant à Labé, une concession provisoire sise à Labé.....	293	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Legendre, représentant de commerce à Conakry, la concession provisoire d'un terrain de culture sis à Dixinn.....	299
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à Hanna Naja, commerçant à Labé, une concession provisoire sise à Labé.....	293	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Liens, cultivateur à Kindia, une concession agricole sise à Kindia.....	299
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à Melhem Ibrahim Kemel, commerçant à Labé, une concession provisoire sise à Labé.....	293	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rapportant l'arrêté du 22 octobre 1909, accordant à M. Herbunot la concession provisoire d'un terrain de culture sis à Coumbadanta.....	300
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à Assad Sabak une concession provisoire sise à Labé.....	294	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Herbunot, planteur à Banaya, la concession provisoire d'un terrain sis à Coumbadanta.....	300
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à MM. Paillard, Haure et Rouanet une concession provisoire sise à Labé.....	294	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Legendre la location temporaire d'un terrain sis entre la route du Niger et la voie ferrée.....	301
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Goertz une concession provisoire sise à Labé.....	294	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Georges Beynis une concession provisoire sise à Kindia.....	301
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Beynis frères une concession provisoire sise à Labé.....	295	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant au sieur Foad Chehab une concession provisoire sise à Mali.....	301
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Louvrié, négociant à Conakry, une concession provisoire sise à Labé.....	295	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant au sieur Darwiche Ibrahim une concession provisoire sise à Mali.....	302
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à Khalil Boutros une concession provisoire sise à Labé.....	295	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Eugène Jay une concession provisoire sise à Bounaïté (cercle de Kadé).....	302
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à Kalil Abdallah une concession provisoire sise à Labé.....	295	30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à la Société commerciale de l'Ouest africain une concession rurale sise à Tugnifili.....	303
			30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à Mamadou Diallo une concession provisoire sise à Kindia.....	303

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. E. Chavanel une concession provisoire sise à Téliré (cercle de Kadé).....	304	6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le transtert de concessions provisoires sises à Conakry.....	402
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à Johannes Weber une concession provisoire sise à Toubandi (cercle de Kadé).....	304	6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le sieur Diébi Dia à céder à M. Guilhou la concession provisoire de la parcelle 6 du lot 18 de Boké.....	403
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Raffier une concession provisoire sise à Soudou-Otourou (cercle de Kadé).....	305	6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant au sieur Oumar Dian le terrain à lui accordé à titre provisoire et le transférant au sieur Ibrahima Sow.....	403
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur transférant la cession de la concession provisoire formulée par la Compagnie française de Commerce africain au profit de M. Garrigues.....	306	6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant à M. Jacob le terrain à lui accordé à titre provisoire et le transférant à M. Etienne Bangoura.....	403
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur transférant la cession de concession provisoire formulée par le sieur Ibrahima N'Diaye au profit du sieur Sonty Souna.....	306	6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant à M. Dibrilla le terrain à lui accordé à titre provisoire et le transférant à M ^{me} Mariama Kaba.....	403
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur transférant la cession de concession provisoire formulée par le sieur Abdoulaye Kaba au profit de la Société Cohen frères.....	306	6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant au sieur Barka le terrain à lui accordé à titre provisoire et le transférant au sieur Yaléyan Fodé.....	404
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur transférant la cession de concession provisoire formulée par le sieur Michel Naja au profit du sieur Rachid Habkoul.....	306	6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant au sieur Morlaye Méni le terrain à lui accordé à titre provisoire et le transférant à M ^{me} Marian Hanciles.....	404
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur transférant la cession de concession provisoire formulée par le sieur Ibrahima N'Diaye au profit du sieur Goni Diara.....	306	6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant à M ^{me} Lydia Wilson le terrain à elle accordé à titre provisoire et le transférant au sieur Kalé Bokari.....	404
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur transférant la cession de concession provisoire formulée par le sieur Fodé Moussa au profit du sieur Goulou Bangoura.....	307	6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant au sieur Abdoul Boubou le terrain à lui accordé à titre provisoire et le transférant au sieur Faly Mané.....	404
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur transférant la cession de concession provisoire formulée par M. Barthez au profit de MM. Buhan et Teisseire.....	307	6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur retirant au sieur Diébi Dia le terrain à lui accordé à titre provisoire et le transférant à M. Guilhou.....	405
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Elie Chavanel une concession provisoire sise à Gouba.....	328	6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Hans Weber une concession provisoire sise à Sassoundou.....	405
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à Soudou Tall une concession provisoire sise à Dominghia (Rio-Pongo).....	328	6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à titre provisoire à la Société « la Camayenne » la concession provisoire d'un terrain de culture sis à Matam (banlieue de Conakry).....	405
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Henri Fynch une concession provisoire sise à Dominghia (Rio-Pongo).....	329	6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à titre provisoire à M. Khalil Abdallah, la concession d'un terrain sis à Mali.....	406
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M'Baye Bangaly une concession provisoire sise à Bakoro (Rio-Pongo).....	329	6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur abrogeant l'arrêté du 26 juillet 1909, accordant à M. Michard, boulanger à Conakry, la concession de la parcelle 23 du lot 36 de Conakry.....	406
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à Ahmadou Khamis une concession provisoire sise à Bakoro (Rio-Pongo).....	330	6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à la Société « la Camayenne » une concession définitive sise à Camayenne.....	406
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant au sieur William Macarty une concession provisoire sise à Cousinsi.....	331	6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à la Société « Comptoirs et Placers du Haut-Niger » une concession définitive sise à Dixinn.....	407
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant au sieur Joseph Coker une concession provisoire sise à Boffa.....	331	6 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur ouvrant une enquête publique de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> à Pita et à Conakry, à l'effet de purger les lots compris dans le projet du plan de lotissement de Pita.....	402
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à la Compagnie française de l'Afrique occidentale une concession provisoire sise à Guéméyré (Rio-Pongo).....	332	16 juin	Décision du Lieutenant-Gouverneur chargeant une Commission de la vérification du compte présenté par MM. Le Boucher et Ros-sat, receveurs de l'Enregistrement et des Domaines, pour leur gestion de 1909.....	431
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant au sieur Hans Weber, négociant, demeurant à Kindia, une concession provisoire sise à Télivel (Cercle de Labé).....	332	23 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Elie Chavanel une concession provisoire sise à Dalaba.....	432
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Moser, demeurant à Pita, une concession provisoire sise à Télimélé.....	333			

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
23 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Hans Weber une concession provisoire sise à Dounghédaï.....	433	21 août	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> désignant une Commission à l'effet de procéder à l'examen des concessions provisoires accordées à Conakry et de faire, sur les lieux, toutes les constatations prévues.....	563
27 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à titre provisoire à la Société Devès et Chaumet, une concession sise à Kankan.....	444	30 août	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> ouvrant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> , à Kouroussa et à Conakry, à l'effet de purger les lots vacants compris dans le projet de plan de lotissement de Kouroussa....	564
27 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à la Société Devès et Chaumet une concession provisoire sise à Kankan.....	444	8 septemb .	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> désignant une Commission à l'effet de procéder à l'examen de concessions provisoires accordées dans le cercle de Boké et de faire, sur les lieux, toutes les constatations prévues par les arrêtés du 3 mai 1909 et du 2 juillet 1910.....	627
27 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Dupuy, commerçant, une concession provisoire sise à Kankan.....	445	3 octobre ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> invitant à formuler des demandes régulières de concession provisoire les détenteurs de terrains domaniaux occupés provisoirement et donnés par les Administrateurs commandants de cercle.....	750
28 juin	Arrêté du Gouverneur général accordant, à titre provisoire, une concession rurale dans le cercle de Kindia à la Société anonyme « la Camayenne », représentée à Conakry par M. Paul Guiraud.....	475	3 octobre ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> retirant le terrain accordé à titre provisoire à MM. Beynis freres, à Labé, et le transférant à M. Georges Beynis.....	750
2 juillet ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> réglementant dans quels cas seront données les concessions de terrains domaniaux sis et lotis dans les centres de la Guinée, y compris le chef-lieu.....	481	3 octobre ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> retirant le terrain accordé à titre provisoire au nommé Tinka, compris au plan cadastral de Conakry, et le transférant à la nommée Régina Vict. Smith.....	750
12 juillet ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> donnant <i>quitus</i> à MM. Le Boucher et Rossat, receveurs de l'Enregistrement à Conakry, de leur gestion de 1909.....	485	3 octobre ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> retirant le terrain accordé à titre provisoire au nommé Karimou, compris au plan cadastral de Conakry, et le transférant à M. John Walkden and C ^{ie} Ltd.....	751
22 juillet ..	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant une Commission à l'effet de procéder à la constatation des existants au Bureau de l'Enregistrement à Conakry.....	487	3 octobre ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> retirant le terrain accordé à titre provisoire au nommé Oumar Diaw, compris au plan cadastral de Conakry et le transférant au nommé Magate Sall.....	751
1 ^{er} août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> ouvrant une enquête publique de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> à Timbo et à Conakry, à l'effet de purger les lots vacants compris dans le projet du plan de lotissement de Dabola.....	515	3 octobre ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> retirant le terrain accordé à titre provisoire à M. Gobinet, sis à Diakolidougou, et le transférant à MM. Maurel et Prom, commerçants à Kankan.....	751
1 ^{er} août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> ouvrant une enquête publique de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> à Dinguiraye et à Conakry, à l'effet de purger les lots vacants compris dans le projet du plan de lotissement de Dinguiraye.....	515	3 octobre ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant à titre provisoire à MM. Devès, Chaumet et C ^{ie} la concession provisoire d'un terrain situé à Kollangui (cercle de Tougué).....	752
1 ^{er} août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> transformant en concession provisoire, en vue d'une installation agricole, la concession provisoire, à usage commercial, accordée à Alpha Bakar, par l'arrêté du 2 mars 1909.....	516	3 octobre ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant à titre provisoire à la Compagnie Coloniale d'Exportation la concession provisoire d'un terrain situé à Boméhou (district de Touba, cercle de Kadé).....	752
1 ^{er} août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant à M. Lefèvre (Fernand) une concession provisoire sise à Labé.....	516	3 octobre ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rapportant l'arrêté du 30 avril 1910 accordant à M. Lions, cultivateur à Kindia, une concession agricole sise dans cette localité.....	752
1 ^{er} août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant à M. Kétouré, traitant à Kindia, la location temporaire d'un terrain situé à Kindia, hors cadastre.....	516	26 septemb.	Arrêté du Gouverneur général relatif à la vente des épaves non réclamées, des colis enregistrés abandonnés et des colis périssables ou dangereux.....	769
1 ^{er} août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant à M. Bouquillon (Henri-Arthur-Clément), commerçant à Mamou, la location temporaire d'un terrain sis aux environs de Mamou.....	517	27 octobre .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant à titre provisoire à la Compagnie commerciale de l'Ouest africain, la concession de la parcelle 1 du lot 16 du plan cadastral de Dubréka.....	804
1 ^{er} août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rapportant l'arrêté du 27 août 1909, accordant à M. Edouard Courveille la concession provisoire d'un terrain sis à Kindia, hors cadastre, d'une contenance de trois mille trente-trois mètres carrés.....	517	27 octobre .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant à titre provisoire à M. Georges Coidier,	
8 août.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> ouvrant une enquête publique de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> à Dinguiraye et à Conakry, à l'effet de purger les lots vacants compris dans le projet de plan de lotissement de Bissikrima.....	520			
23 août....	Circulaire du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> à MM. les Commandants de cercle au sujet de l'application du régime des concessions de terrains.....	562			

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
	commerçant à Pita, la concession d'un terrain situé près du marché de Bomboli (cercle de Pita).....	804		propres moyens les réparations urgentes dans divers postes.....	163
27 octobre .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant à titre provisoire à M. Georges Coidier, commerçant à Pita, la concession d'un terrain sis à Pita.....	805	18 avril ...	Arrêté du Gouverneur général portant modification à la constitution du réseau de surveillance douanière en Guinée française.....	256
27 octobre .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant à M. Francis Jean, ingénieur agricole, faisant élection de domicile à Conakry, la location temporaire d'un terrain situé près de la ligne du Chemin de fer de Conakry au Niger..	805	12 mai	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant le service des Douanes à effectuer par ses propres moyens les réparations urgentes aux baleinières de divers postes.....	309
27 octobre .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> retirant à M. Turpin le terrain à lui accordé à titre provisoire, compris au plan cadastral de Boké, et le transférant à M. Auguste Diaye, commerçant à Boké.....	805	17 mai	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant le Service des Douanes à effectuer par ses propres moyens les réparations nécessaires à la literie du poste de Macenta.....	333
27 octobre .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> retirant au nommé Demba Colle les terrains à lui accordés à titre provisoire et à usage agricole, compris au plan cadastral de Camayenne, et les transférant à M. Poncin (Henri), agent de commerce à Conakry.....	806	23 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des autorisations exceptionnelles au Commerce et aux Compagnies de navigation, les dimanches et jours fériés, pour l'enregistrement dans les bureaux des Douanes de toutes déclarations en vue de l'embarquement et de l'enlèvement des marchandises et surtout des bagages des voyageurs, lorsque la nécessité en sera dûment justifiée.....	432
19 novemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à titre définitif à M. Pommery (Gustave) la concession de la parcelle 5 du lot 45 qui a fait l'objet de l'arrêté de concession provisoire du 26 juillet 1909.....	842	12 juillet ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> fixant le mode de répartition de la remise de 5 % allouée au personnel des Douanes en service à Conakry sur le produit de la grue à vapeur...	485
9 décemb..	Décision du Lieutenant-Gouverneur désignant une Commission à l'effet de procéder à l'examen des concessions provisoires dans le cercle de Kankan.....	864	1 ^{er} août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> relatif aux saisies de valeur inférieure à 100 francs opérées dans les bureaux et postes de douanes de la Guinée française.....	514
Douanes			21 août....	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> autorisant le Service des Douanes à effectuer par ses propres moyens les réparations urgentes à l'embarcation de Victoria.....	563
1 ^{er} oct. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> fixant le mode de répartition des recettes provenant des amendes et confiscations en matière de Douane.....	23	2 août.....	Arrêté du Gouverneur général fixant le mode de liquidation et de recouvrement des droits de douane à percevoir sur les colis postaux importés dans les territoires de la colonie de la Guinée française.....	604
1 ^{er} janvier .	Arrêté du Gouverneur général <i>p. i.</i> promulguant en Afrique occidentale française le décret du 29 novembre 1909, fixant les quantités de produits originaires de la Guinée qui pourraient être admises au régime de faveur du 1 ^{er} juillet 1909 au 30 juin 1910.....	53	22 août....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 1 ^{er} août 1910, fixant les quantités de bananes et de café originaires de la Guinée française à admettre au bénéfice de la détaxe pendant la campagne 1910-1911.....	620
1 ^{er} janvier .	Arrêté du Gouverneur général <i>p. i.</i> promulguant en Afrique occidentale française le décret du 11 mai 1909, promulguant les droits compensateurs exigibles en France, en Algérie, dans les Colonies et possessions françaises et dans les Pays de protectorat de l'Indo-Chine, en vertu de la convention de Bruxelles, sur les sucres provenant des pays qui accordent des primes à la production ou à l'exportation des sucres....	54	3 octobre ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> prononçant l'annulation dans les écritures du Trésorier-Payeur de la somme de 3 fr. 58 restant à recouvrer au 30 juin 1910 sur les droits de navigation constatés au titre de l'exercice 1909.....	750
1 ^{er} janvier .	Arrêté du Gouverneur général <i>p. i.</i> promulguant en Afrique occidentale française le décret du 8 octobre 1909, établissant des droits compensateurs sur les sucres importés de la colonie portugaise du Mozambique.....	55	21 octobre .	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> autorisant le service des Douanes à effectuer par ses propres moyens les réparations urgentes, aux postes de Hérémakono, Tagania et Coyah.	776
16 janvier .	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant le service des Douanes à effectuer des réparations urgentes dans divers postes.....	60	3 novembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> autorisant le service des Douanes à effectuer par ses propres moyens les réparations urgentes au poste de Victoria.....	807
19 janvier .	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant le service des Douanes à effectuer des réparations urgentes dans divers postes.....	60	3 novembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> autorisant le service des Douanes à effectuer par ses propres moyens les réparations urgentes aux postes de Kadé et Kandiafara.....	807
14 février..	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant le service des Douanes à effectuer par ses propres moyens les réparations urgentes à l'embarcation du poste de Cap-Ken.....	127	21 novemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur déplaçant et réinstallant sur un autre emplacement le poste actuel des Douanes, conformément au croquis déposé à la Direction des Travaux publics.....	844
5 mars	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant le service des Douanes à effectuer par ses		28 novemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant le service des Douanes à effectuer par ses propres moyens les réparations urgentes	

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
9 décembre.	à l'embarcation de Catonko, jusqu'à concurrence de 100 francs Décision du Lieutenant-Gouverneur autorisant le service des Douanes à effectuer par ses propres moyens les réparations urgentes au poste de Sarafinian.....	861 864	30 mai	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 1 ^{er} au 15 juin 1910 inclus.....	424
E			11 juin	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 16 au 30 juin 1910 inclus.....	473
Enprunt de 14 millions			28 juin	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 1 ^{er} au 16 juillet 1910 inclus.....	475
26 septemb.	Arrêté du Gouverneur général ouvrant, dans les écritures du Trésorier-Payeur de l'Afrique occidentale française, un compte intitulé: <i>Fonds provenant de l'emprunt de 14 millions</i>	770	13 juillet ..	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 16 au 31 juillet 1910 inclus.....	508
Emprunt 1907			30 juillet ..	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 1 ^{er} au 15 août 1910 inclus.....	512
15 déc. 1909	Décision du Gouverneur général <i>p. i.</i> fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, placées dans le public du 16 au 31 décembre 1909.....	6	12 août	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 25 juillet 1910, autorisant le Gouverneur général de l'Afrique occidentale française à réaliser par voie d'emprunt une nouvelle somme de 30 millions (emprunt de 100 millions prévu par la loi du 22 janvier 1907).....	608
31 déc. 1909	Décision du Gouverneur général <i>p. i.</i> fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.....	51	15 août	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 16 au 31 août 1910 inclus.....	611
12 janvier .	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 16 au 31 janvier 1910.....	57	22 août	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 1 ^{er} août 1910, autorisant l'emploi, en valeurs du Trésor, des fonds provenant de l'emprunt de 100,000,000 de l'Afrique occidentale française..	620
28 janvier .	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 1 ^{er} au 15 février 1910.....	120	29 août	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 1 ^{er} au 15 septembre 1910 inclus.....	666
12 janvier .	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 16 au 28 février 1910.....	119	13 septemb.	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 16 au 30 septembre 1910 inclus.....	666
26 février..	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 1 ^{er} au 15 mars 1910.....	161	15 septemb.	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 21 juillet 1910, portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 257,589 fr. 57 au budget de l'emprunt de 65 millions (exercice 1910).....	767
6 mars	Circulaire du Gouverneur général au sujet du placement des obligations de l'Afrique occidentale française.....	232	26 septemb.	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 1 ^{er} au 15 octobre 1910 inclus.....	769
13 mars ...	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 16 au 31 mars 1910 inclus.....	233	14 octobre .	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 16 au 31 octobre 1910.....	773
24 mars ...	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 1 ^{er} au 15 avril inclus.....	251	28 octobre .	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 1 ^{er} au 15 novembre 1910 inclus.....	830
26 avril ...	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 1 ^{er} au 15 mai 1910 inclus.....	290			
15 mai	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 16 au 31 mai 1910 inclus.....	390			

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
30 octobre .	Arrêté du Gouverneur général portant virement de crédits à divers articles du chapitre 1 ^{er} du budget de l'emprunt de 100 millions : <i>Chemins de fer de la Guinée</i> , exercice 1910.....	830		Erratum	429
15 novemb.	Décision du Gouverneur général fixant le taux de cession des obligations de l'emprunt de 1907 du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française placées dans le public du 16 au 30 novembre 1910 inclus.....	834	30 juin	Décision du Lieutenant-Gouverneur donnant la liste des candidats admis définitivement à l'examen du brevet d'ouvrier.....	460
Enseignement			5 juillet ...	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant les membres de la Commission d'examen pour le certificat d'aptitude à l'enseignement en Afrique occidentale française.....	461
19 janvier .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant les dates d'ouverture de session des différents examens du service de l'Instruction publique en Guinée française.....	60	28 juillet ..	Arrêté du Gouverneur général portant admission définitive des candidats à l'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les Ecoles de l'Afrique occidentale française.....	559
2 février...	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la fréquentation des écoles.....	125	29 juillet ..	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> fixant définitivement la liste des candidats admis à l'examen du certificat de fin d'études primaires élémentaires.....	512
21 février..	Décision du Lieutenant-Gouverneur annexant l'école urbaine à l'école régionale des filles de Conakry.....	132	29 juillet ..	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> fixant la liste, par ordre de mérite, des candidats déclarés admissibles au cours normal indigène de Conakry, pour l'année 1910.....	513
16 mars ...	Décision du Lieutenant-Gouverneur fixant les vacances accordées aux Ecoles de la Colonie à l'occasion des fêtes de Pâques.....	183	29 juillet ..	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> fixant définitivement la liste des candidats admis à l'examen du brevet de moniteur indigène.....	513
25 avril ...	Décision du Lieutenant-Gouverneur fixant les grandes vacances scolaires, pour l'année 1910, pour toutes les Ecoles de la Colonie.....	258	2 août.....	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> prononçant des mutations dans le personnel enseignant des Ecoles de la Guinée française..	518
20 avril ...	Arrêté du Gouverneur général créant à Conakry un centre d'examen pour le certificat d'aptitude à l'enseignement en Afrique occidentale française.....	279	30 août....	Circulaire du Gouverneur général relative à l'enseignement dans les Colonies de l'Afrique occidentale française.....	729
4 mai	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur modifiant l'arrêté du 23 août 1907, créant en Guinée française un certificat de fin d'études primaires élémentaires et réglant les conditions d'obtention de ce diplôme.....	307	3 septembre	Circulaire du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> de la Guinée française à Messieurs les Directeurs et Chefs de Service de la Colonie au sujet des élèves des Ecoles normales et professionnelles, suivie d'une lettre du Gouverneur général au Lieutenant-Gouverneur de la Guinée.....	626
4 mai	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur modifiant l'arrêté du 9 janvier 1908, instituant en Guinée française un brevet de moniteur indigène et réglant les conditions d'obtention de ce diplôme.....	308	9 septembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant des élèves de deuxième année et de première année à l'École d'apprentissage de Conakry.....	629
4 mai	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rapportant l'arrêté du 9 janvier 1908, et réglementant l'examen d'admission au cours normal indigène de Conakry.....	308	9 septembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant des élèves-moniteurs de première et de deuxième année au Cours normal indigène de Conakry.....	629
10 mai	Arrêté du Gouverneur général modifiant l'article 12 de l'arrêté n° 634, du 6 juin 1908, organisant le cadre général des instituteurs de l'Afrique occidentale française.....	351	9 septembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> excluant quatre élèves de première année du Cours normal indigène de Conakry.....	629
14 juin	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant les membres de la Commission chargée de l'examen des candidats à l'École d'apprentissage à Conakry.....	408	30 septemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> créant, à Pita, une Ecole de filles et chargeant M ^{me} Masson, institutrice suppléante, de la direction de cette Ecole.....	749
14 juin	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant les membres de la Commission d'examen du brevet d'ouvrier pour la session de juin 1910.	409	26 septemb.	Circulaire du Gouverneur général au sujet des états modificatifs du personnel enseignant détaché en Afrique occidentale française.....	769
14 juin	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant les membres de la Commission d'examen du certificat de fin d'études pour la session de juin 1910.....	409	29 septemb.	Circulaire du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> de la Guinée française à MM. les Directeurs des Ecoles et sections professionnelles de Timbo, Faranah, Kouroussa et Kankan.....	774
14 juin	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant les membres de la Commission d'examen du brevet de moniteur indigène pour la session de juin 1910.....	409	31 octobre .	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> chargeant M. Rennes (Gaston), sous la direction du Secrétaire général, des affaires courantes de l'Inspection des Ecoles.....	807
26 mai	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'Ecole des pupilles mécaniciens.....	424	17 novemb.	Circulaire du Gouverneur général au sujet du remboursement à l'Administration des frais d'entretien des élèves des Ecoles normale et professionnelle en cas de rupture d'engagement.	859
17 juin	Arrêté du Gouverneur général modifiant l'article 2 de l'arrêté du 13 mai 1910 au sujet de M ^{me} Moret, institutrice-stagiaire.....	429			

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
	Enquêtes et Etudes				
14 janvier .	Circulaire du Gouverneur général. — Enquête ethnographique pour la Société d'anthropologie. — Envoi d'un questionnaire.....	97	16 février .	Décision du Lieutenant-Gouverneur fixant l'effectif des gardes de cercle dans chaque circonscription.....	131
29 mars ...	Arrêté organisant une Mission dans le but d'effectuer l'étude de la Haute-Gambie, en vue de l'amélioration de la navigation de cette rivière.....	234	21 octobre .	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la réorganisation des gardes de cercles.....	828
20 mai	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'envoi d'un questionnaire de la Société antiesclavagiste de France.....	392	5 décembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur chargeant M. le lieutenant Bernard de l'instruction militaire des Gardes de police du dépôt de Conakry.....	861
20 septemb.	Circulaire du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> à MM. les Administrateurs commandant des Cercles au sujet de l'Exposition de photographies organisée par l'Office colonial.....	695		Gouvernement Général	
	F		23 déc. 1909	Arrêté du Gouverneur général <i>p. i.</i> promulguant en Afrique occidentale française le décret du 29 octobre 1909, instituant un Contrôleur financier adjoint en Afrique occidentale française.....	22
	Fête Nationale		1 ^{er} janvier .	Décision du Gouverneur général <i>p. i.</i> chargeant M. Démaret, directeur des Finances et de la Comptabilité de l'Afrique occidentale française, de l'expédition des affaires courantes et urgentes, en attendant l'arrivée à Dakar, de M. le Gouverneur général titulaire.....	56
9 juin	Décision du Lieutenant-Gouverneur désignant la Commission chargée d'élaborer le programme des réjouissances publiques en vue de la célébration de la Fête Nationale.....	407	14 janvier .	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la distinction entre les sections de la Direction des Finances et de la Comptabilité dans l'établissement des pièces et bordereaux.....	58
	Finances		15 mars ...	Arrêté du Gouverneur général déléguant pour certaines affaires à M. Démaret, Directeur des Finances et de la Comptabilité, la signature du Gouverneur chargé de l'expédition des affaires courantes.....	234
14 janvier .	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la distinction entre les sections de la Direction des Finances et de la Comptabilité dans l'établissement des pièces et bordereaux.....	58	14 mars ...	Arrêté du Gouverneur général chargeant M. Peuvergne, Lieutenant-Gouverneur du Sénégal, de l'expédition des affaires courantes du Gouvernement général pendant l'absence de Dakar du Gouverneur général.....	234
7 juillet ...	Circulaire du Gouverneur général modifiant celle du 31 décembre 1909, n° 213 <i>c.</i> , au sujet des documents périodiques à fournir au Gouvernement général (Direction des Finances de la comptabilité).....	507	13 mai	Décision du Gouverneur général déléguant le Directeur des Finances et de la Comptabilité du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, avec l'agence Havas, pour le fonctionnement d'un service de renseignements télégraphiques entre la France et le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.	390
9 août.....	Circulaire ministérielle relative à la tenue de la Comptabilité des crédits délégués.....	667	1 ^{er} juin	Arrêté du Gouverneur général chargeant, provisoirement, M. Coulon, contrôleur financier adjoint, des fonctions de Directeur du Contrôle financier de l'Afrique occidentale française, et M. Dejouany, payeur adjoint de la Trésorerie d'Algérie, des fonctions de Contrôleur financier adjoint.....	471
8 septembre	Arrêté du Gouverneur général portant prise de service de M. Noufflard, Gouverneur des Colonies, dans les fonctions, par intérim, de Directeur des Finances et de la Comptabilité de l'Afrique occidentale française.....	668	9 juin	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 22 mai 1910, autorisant le Gouvernement général à réaliser, par voie d'emprunt, une somme de 7 millions, à valoir sur la somme de 14 millions prévue par la loi du 18 février 1910...	472
10 octobre .	Circulaire du Gouverneur général, suivie d'une circulaire ministérielle, au sujet de la classification des dépenses attachées au fonctionnement des hôtels du Gouvernement.....	773	25 juillet ..	Arrêté du Gouverneur général rapportant l'arrêté n° 575 <i>bis</i> , du 1 ^{er} juin 1910, et portant prise de fonctions de M. Vignal, inspecteur des finances, nommé Directeur du Contrôle financier de l'Afrique occidentale française....	511
	Francisation Coloniale		26 juillet ..	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 5 juillet 1910, autorisant l'emploi en valeurs du Trésor des fonds provenant de l'emprunt contracté par l'Afrique occidentale française, en vertu de la loi du 18 février 1910.....	511
13 janvier .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur délivrant à 19 bâtiments l'autorisation de naviguer sous pavillon français dans l'étendue de la Guinée française.....	58	6 août.....	Arrêté du Gouverneur général chargeant M. Antonetti, Secrétaire général des Colonies, des fonctions intérimaires de Directeur des Finances et de la Comptabilité.....	607
12 juillet ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> autorisant 46 bâtiments à naviguer sous pavillon français.....	483			
	G				
	Gardes de police				
16 février .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur réorganisant la police administrative, judiciaire et politique, tant urbaine que territoriale, sous les ordres de l'Administrateur-Maire de Conakry et des Administrateurs dans les Cercles.....	429			

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
	H				
	Hôpital Ballay				
11 juin	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant une Commission à l'effet de procéder à l'inventaire des médicaments, produits divers, objets, etc., existant dans la pharmacie de l'Hôpital Ballay.....	408	21 janvier .	Décision du Lieutenant-Gouverneur allouant une indemnité de 30 francs par mois à l'agent chargé de la poudrière de Kindia.....	61
14 juin	Décision du Lieutenant-Gouverneur fixant le prix de remboursement de la journée pour les quaranténaires nourris par les soins de l'Hôpital Ballay	410	14 février .	Décision du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Lombard, conducteur de 1 ^{re} classe des Travaux publics, l'indemnité de 900 francs l'an, attribuée au Lieutenant de port en tant qu'agent sanitaire.....	127
9 septembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rapportant la décision locale du 7 mai 1909, chargeant l'adjudant infirmier des Troupes coloniales Crémone des fonctions de comptable de l'Hôpital Ballay et désignant le sergent-major infirmier Pengam pour prendre ce service à compter du 16 septembre 1910.....	628	16 février .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant les états de dégrèvements des patentes des Cercles pour le 2 ^e semestre 1909.....	128
9 septembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> faisant une avance de 1.500 francs au sergent-major infirmier Pengam, comptable de l'Hôpital Ballay, au titre d'agent spécial du service régi par économie.....	628	16 février .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant le rôle supplémentaire des licences de la ville de Conakry pour le 2 ^e semestre 1909.....	128
9 septembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> chargeant le soldat infirmier Bourgarel des fonctions de secrétaire du Chef du service de Santé, à compter du 16 septembre 1910, en remplacement du sergent-major infirmier Pengam, nommé comptable.....	628	16 février .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant le rôle supplémentaire des patentes de la ville de Conakry pour le 2 ^e semestre 1909.....	128
6 décembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur rapportant la décision du 9 septembre 1910 et faisant une avance de 2.000 francs au sergent-major Pengam, comptable de l'Hôpital Ballay, au titre d'agent spécial du service régi par économie, à compter du 12 janvier 1911.....	862	16 février .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant les rôles supplémentaires des patentes des Cercles pour le 2 ^e semestre 1909.....	128
	Hygiène Publique		16 février .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur allouant en non-valeur la somme de <i>cinquante francs</i> , montant d'une patente irrécouvrable du cercle de Pita pour le 1 ^{er} semestre 1909.....	129
	(Voir Police sanitaire.)		26 février .	Arrêté du Gouverneur général accordant une indemnité de cherté de loyer au personnel européen de l'Imprimerie du Gouvernement de la Guinée.....	161
	I		19 août	Arrêté du Gouverneur général allouant des suppléments de fonctions à divers fonctionnaires en service dans la Colonie de la Guinée française.....	613
	Impôt personnel		19 août	Arrêté du Gouverneur général allouant un supplément de fonctions indépendant de l'indemnité de résidence, aux adjoints principaux des Affaires indigènes en service dans les bureaux du Gouvernement du Sénégal, du Haut-Sénégal et Niger, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et du Commissariat du Gouvernement général en Mauritanie.....	614
13 janvier .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant, pour être mis en recouvrement, les rôles sommaires de l'impôt personnel dans les cercles de la Guinée française.....	59	19 août	Arrêté du Gouverneur général allouant, à titre d'indemnité de responsabilité, des allocations annuelles au préposé du Trésor à Kankan (Guinée française).....	614
28 janvier .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant, pour être mis en recouvrement, les rôles sommaires de l'impôt personnel dans les cercles de la Guinée française.....	63	19 août	Arrêté du Gouverneur général allouant, à titre de frais de bureau, des indemnités à divers fonctionnaires de la Guinée française....	614
12 juillet ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> clôturant définitivement les rôles de l'impôt de capitation	485	19 août	Arrêté du Gouverneur général allouant des indemnités forfaitaires de déplacement à divers fonctionnaires de la Guinée française.....	614
27 octobre .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> portant approbation de rôles supplémentaires et de dégrèvement de l'impôt de capitation, exercice 1910.....	804	19 août	Arrêté du Gouverneur général fixant l'indemnité forfaitaire de déplacement allouée aux adjoints principaux des Affaires indigènes en service dans les postes du Sénégal, du Haut-Sénégal et Niger, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et de la Mauritanie.....	615
19 novemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant approbation de rôles supplémentaires de dégrèvement de l'impôt de capitation (exercice 1910).	843	31 août	Arrêté du Gouverneur général allouant une indemnité complémentaire aux fonctionnaires, agents et employés des Services administratifs de l'Afrique occidentale française.....	666
	Indemnités et allocations		5 octobre ..	Arrêté du Gouverneur général fixant les suppléments de fonctions, indépendants de l'indemnité de résidence, à allouer aux fonctionnaires remplissant des fonctions judiciaires...	772
19 janvier .	Décision du Lieutenant-Gouverneur accordant l'indemnité de direction de 400 francs aux Directeurs des Ecoles de Labé, Kouroussa et Siguiré.	60	3 octobre ..	Arrêté ministériel portant concession d'une indemnité spéciale de résidence dans certaines régions et localités de l'Afrique occidentale française.....	798
			15 octobre .	Arrêté du Gouverneur général allouant des indemnités, à titre de frais de représentation, à divers fonctionnaires de la Guinée française.	799

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
19 octobre .	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'attribution de la solde coloniale et des indemnités de séjour et de route aux fonctionnaires, agents et employés pendant leur séjour en Afrique occidentale française.....	800	8 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur interdisant le séjour de la ville de Conakry, de sa banlieue et du cercle de la Mellacorée, pendant cinq ans, à partir du 16 décembre 1910, au nommé Santigui Camara.....	863
	Inscription Maritime			J	
11 novemb.	Arrêté du Gouverneur général constituant dans les colonies du Sénégal, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey, la Commission de visite des navires en service ayant leur port d'attache en France.....	832		Justice	
11 novemb.	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la législation sur la sécurité de la navigation maritime et la réglementation du travail à bord des navires de commerce.....	833	20 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> instituant un tribunal de province à Farinta (province du Kokounia).....	8
	Intendance		21 déc. 1909	Arrêté du Gouverneur général <i>p. i.</i> portant fixation des émoluments attribués aux greffiers des Justices de paix pour certains actes de la procédure de saisie-arrest sur les salaires et petits traitements des ouvriers et employés.....	21
24 février .	Arrêté du Gouverneur général autorisant diverses cessions dans toute l'étendue de l'Afrique occidentale française, pendant l'année 1910..	159	7 janvier ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant désignation des notables chargés de faire partie des Tribunaux de province de la Guinée française.....	30
29 mars...	Décision du Gouverneur général désignant le fonctionnaire de l'Intendance militaire des Troupes coloniales hors cadres, en Guinée, pour remplir les fonctions de sous-ordonnateur du budget colonial.....	253	31 janvier .	Arrêté du Gouverneur général portant mutations dans le personnel de la Magistrature et appelant, provisoirement, des fonctionnaires pour remplir des fonctions judiciaires.....	120
	Interdiction de séjour		31 janvier .	Arrêté du Gouverneur général rapportant l'arrêté du 21 octobre 1909 et désignant M. Quignard, adjoint des Affaires indigènes, pour remplir les fonctions de Ministère public près la Justice de paix à compétence étendue de Boké.....	121
20 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> interdisant pendant cinq ans le séjour de Conakry et de sa banlieue au nommé Kaba Couloubaly.	8	26 février.	Arrêté du Gouverneur général portant nominations provisoires de magistrats et fonctionnaires pour remplir diverses fonctions judiciaires près les Tribunaux de Conakry et de Grand-Bassam.....	161
4 février ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur interdisant pendant cinq ans le séjour du district de Kankalabé au nommé Alfa Mamadou.....	126	13 mars ...	Arrêté du Gouverneur général relatif aux menues dépenses des Cours et Tribunaux.....	233
28 mai	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant interdiction du séjour de Conakry au nommé Camara Abdoulaye.....	336	6 mars	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'unité de fonctionnement de la justice indigène en Afrique occidentale française.....	231
28 mai	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant interdiction du séjour de Conakry au nommé Babady Bangoura dit Kanfori.....	336	20 avril ...	Arrêté du Gouverneur général nommant provisoirement M. Vingarassamy, administrateur-adjoint des Colonies, juge suppléant au Tribunal de 1 ^{re} instance de Conakry.....	279
2 juin.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant interdiction de séjour de Conakry au nommé Alpha Bari.....	399	20 mai	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 25 avril 1910, relatif au fonctionnement des Tribunaux musulmans et des juridictions françaises, jugeant en matière civile indigène, dans le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.....	390
25 juin....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> interdisant pendant cinq ans, à partir du 7 juillet 1910, le séjour des cercles de Ditinn, Labé, Pita, Dinguiraye, Kadé, Kindia, Mali, Yambéring, Mamou, Timbo, au nommé Ahmadou Mohamadou Scherifou.....	444	4 juillet ...	Arrêté du Gouverneur général désignant un assesseur musulman et un assesseur non musulman pour être adjoints au Tribunal de 1 ^{re} instance de Conakry, pour l'année 1910...	476
2 août.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> interdisant pendant cinq ans le séjour de Conakry au nommé Camara (Ibrahima).....	518	13 juillet ..	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 18 juin 1910, conférant aux gendarmes, chefs de poste de gendarmerie en Afrique occidentale française, les fonctions d'officier de police judiciaire.....	508
3 août.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> interdisant pendant cinq ans le séjour de Conakry aux nommés Camara (Amara) et Touré Tafti..	518	5 août.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> portant remaniement des Tribunaux de provinces du cercle de Kindia.....	519
8 septembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> portant l'interdiction du séjour de Kindia aux nommés Kéfi Camara et Yara Camara.....	627	3 août.....	Arrêté du Gouverneur général rapportant les arrêtés des 31 janvier et 20 février 1910 et portant reprise de fonctions de magistrats titulaires de leur emploi au Tribunal de Conakry.	605
13 septemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> interdisant pendant cinq ans, à compter du 15 septembre 1910, le séjour du cercle de Kindia au nommé Satan Ouali.....	694			
5 octobre ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> portant interdiction de séjour à Conakry aux nommés Moussa Camara, Ali Camara et Momo Camara.....	753			

XVIII

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
29 août...	Arrêté du Gouverneur général rapportant l'arrêté du 16 juin 1910 et nommant, provisoirement, M. Rouvin, procureur de la République près le Tribunal de 1 ^{re} instance de Conakry, substitut du Procureur général près la Cour d'appel de l'Afrique occidentale française.....	665	30 octobre.	tant création d'un service de mandats intercoloniaux en Afrique occidentale française.....	50
29 août....	Arrêté du Gouverneur général rapportant les arrêtés des 26 février et 20 avril 1910 et nommant, provisoirement, M. Razimbaud, juge suppléant au Tribunal de 1 ^{re} instance de Conakry.....	665		Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> déclarant ouverte, à compter du 1 ^{er} novembre 1910, la période pendant laquelle sera supprimée la taxe additionnelle de change pour les remises sur Europe par mandats-poste.....	806
10 octobre.	Arrêté du Gouverneur général nommant provisoirement procureur de la République à Conakry, M. Tallerie, administrateur-adjoint des Colonies.....	772		Erratum au décret du 2 juillet 1908, concernant l'échange de mandats-poste entre certaines colonies françaises, la Grande-Bretagne et les Colonies Anglaises.....	834
8 novembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur rapportant la décision du 25 août 1910, chargeant M. Pourroy, commissaire de police municipal, des fonctions d'huissier près le Tribunal de première instance de Conakry.....	808		Marchés	
19 octobre.	Circulaire du Gouverneur général au sujet des recours en grâce.....	827	18 déc. 1909	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant la Commission chargée de procéder à l'élaboration d'un projet de conditions générales des marchés applicables à la Colonie....	7
5 octobre..	Arrêté du Gouverneur général rapportant l'arrêté du 30 mai 1910 et nommant, provisoirement, procureur de la République à Cotonou, M. Genser, juge suppléant au Tribunal de 1 ^{re} instance de Conakry.....	771	1 ^{er} avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur réservant exclusivement le marché de Kankan à la vente des produits alimentaires.....	235
10 novemb.	Arrêté du Gouverneur général nommant, provisoirement, juge suppléant au Tribunal de 1 ^{re} instance de Conakry, M. Delacour, adjoint des Affaires indigènes.....	832	5 juillet ...	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la publication, au <i>Bulletin</i> de l'Office colonial du Commerce extérieur, des avis et résultats d'adjudication qui ont lieu en Afrique occidentale française.....	476
17 novemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le journal local l'A. O. F., Echo de la Côte occidentale d'Afrique, à insérer les annonces judiciaires et légales de la Colonie.	841		Matériel	
	L		8 déc. 1909	Circulaire du Gouverneur général <i>p. i.</i> relative aux inventaires du mobilier des hôtels appartenant tant à l'Etat qu'aux Colonies.....	3
	Lingotins		23 janvier.	Décision du Lieutenant-Gouverneur réunissant une Commission à l'effet de procéder au récolement du matériel et du mobilier dans les immeubles administratifs de Conakry.....	62
20 avril ...	Arrêté du Gouverneur général interdisant dans les Territoires et Colonies du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française l'importation, la vente et la circulation de toutes piastres ainsi que de tous lingotins d'argent, autres que ceux en forme de barrette...	256	4 juin	Décision du Lieutenant-Gouverneur réunissant au Secrétariat général une commission à l'effet de procéder à diverses adjudications....	401
	Lotissement		20 juillet ..	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant une Commission à l'effet de procéder à l'examen d'un cote mis en vente par la Maison Chavanel.....	486
	(Voir Cadastre.)		27 juillet ..	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant une Commission chargée d'examiner la fortune de distribution d'eau livrée par la Compagnie Coloniale d'Exportation....	512
	M		17 septemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> réunissant une Commission le 1 ^{er} octobre 1910, à l'hôtel du Secrétariat général, pour procéder à l'adjudication des matériaux, denrées et objets divers nécessaires au Service local de la Guinée française du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1911...	695
	Magasiniers		21 septemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> réunissant une Commission à l'effet de procéder à l'examen des échantillons de vins et autres liquides déposés en vue de l'adjudication du 1 ^{er} octobre 1910.....	696
14 janvier.	Décision du Lieutenant-Gouverneur rapportant la décision du 17 avril 1909, accordant une indemnité mensuelle aux agents chargés des magasins dans les différents cercles de la Colonie.....	59	16 octobre.	Circulaire du Gouverneur général au sujet du versement, au Trésor, du produit brut des ventes du matériel de l'Etat.....	799
	Mandats		6 novembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant une Commission pour réception définitive de la fourniture de la tuyauterie en fonte, robinetterie, plomberie et ferronnerie destinés à la ville de Mamou (alimentation en eau).....	808
29 déc. 1909	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> concernant la délivrance journalière au Trésor des mandats-poste pour la métropole.....	26	11 novemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur réunissant une Commission à l'effet de procéder à la réception et à la vérification de diverses marchandises chargées à bord de l' <i>Amiral Courbet</i> et devant être déposées à Monrovia par le vapeur allemand <i>Aline Woermann</i>	809
30 déc. 1909	Arrêté du Gouverneur général <i>p. i.</i> modifiant l'article 33 de l'arrêté du 10 janvier 1906, por-				

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
	Mercuriales				
11 juin	Arrêté du Gouverneur général portant fixation des mercuriales officielles des Douanes pour le 2 ^e semestre 1910.....	472	24 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières à M. Armand Marlier, demeurant à Bécon-les-Bruyères (Seine), 15, avenue Pasteur, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	71
	Mines		24 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières à M. Georges Belot, demeurant 6, rue Saint-Victor, à Verdun (Meuse), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	72
24 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> fixant la valeur de l'or extrait des mines de la Guinée française et la taxe à percevoir sur cette valeur.	25	24 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières à la Société Minière et Coloniale de l'Ouest Africain, Henri Mollet & C ^{ie} , siège social 164, rue de Courcelles, Paris, domiciliée à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	72
26 août....	Décision du Gouverneur général portant modification à la composition de la Commission consultative des Mines, spécialement en vue de l'étude du projet de réglementation minière établi par le Comité des Travaux publics des Colonies.....	665	2 février...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Ed. de Lachesnais, 24, boulevard Malesherbes, Paris, l'autorisation personnelle de se livrer à l'exploration, à la recherche et à l'exploitation des mines en Guinée française..	100
	Autorisation, Exploration, Recherche et Exploitation.		13 janvier.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis de recherches minières à M. Pierre Famin, demeurant à Paris, 123, avenue de Wagram, représenté à Conakry par M. Jules Burki.....	538
2 avril	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à la Société anonyme des Recherches minières de l'Afrique occidentale française l'autorisation de se livrer à l'exploration, à la recherche et à l'exploitation des Mines en Guinée française..	235	13 janvier.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis de recherches minières à M. Constantin Drosso, demeurant à Paris, 94, avenue Malakoff, représenté à Conakry par M. Jules Burki.....	539
23 juin	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis d'exploitation minière par dragages à M. Rodolphe Le Prévost, vicomte d'Iray, demeurant au château d'Iray, par Randonnai (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale.....	434	13 janvier.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis de recherches minières à M. Léopold Morel, demeurant à Paris, 154, boulevard Malesherbes, représenté à Conakry par M. Jules Burki.....	540
25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis d'exploitation minière par dragages à M. Rodolphe Le Prévost, vicomte d'Iray, demeurant au château d'Iray, par Randonnai (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	569	13 janvier.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis de recherches minières à M. Maxime Villiaume, demeurant à Fontainebleau, 22, rue de la Paroisse, représenté à Conakry par M. Jules Burki.....	540
25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis d'exploitation minière par dragages à M. Rodolphe Le Prévost, vicomte d'Iray, demeurant au château d'Iray, par Randonnai (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	569	12 janvier.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis de recherches minières à M. Edouard Walcker, demeurant à Neuilly-sur-Seine, 9, rue Amiral-de-Joinville, représenté à Conakry par M. Jules Burki.....	541
25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis d'exploitation minière par dragages à M. Rodolphe Le Prévost, vicomte d'Iray, demeurant au château d'Iray, par Randonnai (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	570	11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. Th. A. Bruneau, demeurant à Fontainebleau, 26, boulevard de Melun, représenté à Conakry par M. Jules Burki, négociant.....	735
25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un permis d'exploitation minière par dragages à M. Rodolphe Le Prévost, vicomte d'Iray, demeurant au château d'Iray, par Randonnai (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	571	11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières à M. Maurice Berton, demeurant à Paris, 35, rue Bolivard, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	735
	Permis de recherches.		11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières à M. Maurice Berton, demeurant à Paris, 36, rue Bolivard, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	736
4 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières à M. le général Pierre Famin, demeurant à Paris, 123, avenue de Wagram, domicilié à Conakry chez M. Burki.....	70	11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières à M. Maurice Berton, demeurant à Paris, 36, rue	
4 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières à M. Edouard Walcker, demeurant à Neuilly-sur-Seine, 9, rue Amiral-de-Joinville, domicilié à Conakry chez M. Burki.....	71			

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
	Bolivard, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	736		Victor, à Verdun (Meuse), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	743
11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières à M. Armand Marlier, demeurant 15, avenue Pasteur, à Bécon-les-Bruyères (Seine), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	737	11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. Eugène Ney, demeurant à Verdun (Meuse), 116, rue d'Etain, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale..	743
11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières à M. Armand Marlier, demeurant 15, avenue Pasteur, à Bécon-les-Bruyères (Seine), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	737	11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. Eugène Ney, demeurant à Verdun (Meuse), 116, rue d'Etain, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale..	744
11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières à M. Armand Marlier, demeurant 15, avenue Pasteur, à Bécon-les-Bruyères (Seine), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	738	11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. Paul Sommelier, demeurant à Dun-sur-Meuse (Meuse), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale..	744
11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. Jean Chautard, demeurant à Paris, 17, rue Treillard, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale...	738	11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. le comte Hippolyte de Falandre, demeurant au château de Mervilly, par Orbec (Calvados), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	745
11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. Jean Chautard, demeurant à Paris, 17, rue Treillard, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale..	739	11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. le comte Hippolyte de Falandre, demeurant au château de Mervilly, par Orbec (Calvados), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	745
11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. Gaston René de Bras de Fer, demeurant au château de Randonnai, à Randonnai (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	739	11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. le comte Hippolyte de Falandre, demeurant au château de Mervilly, par Orbec (Calvados), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	746
11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. Gaston René de Bras de Fer, demeurant au château de Randonnai, à Randonnai (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	740	11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. le baron de l'Espée, demeurant au château de Saint-Hubert, à Saint-Evroult N.-D. du Bois (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	746
11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. Armand Marlier, demeurant à Bécon-les-Bruyères, 15, avenue Pasteur, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	740	11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. le baron de l'Espée, demeurant au château de Saint-Hubert, à Saint-Evroult N.-D. du Bois (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	747
11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. Maurice Berton, demeurant à Paris, 36, rue Bolivard, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale...	741	11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. le baron de l'Espée, demeurant au château de Saint-Hubert, à Saint-Evroult N.-D. du Bois (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	747
11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. Paul Belot, demeurant à Verdun (Meuse), 17, rue Saint-Airy, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale..	741	11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. Max de Joigny, demeurant au château de Launay, par Duclair (Seine-Inférieure), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	748
11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. Paul Belot, demeurant à Verdun (Meuse), 17, rue Saint-Airy, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale..	742	11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. Paul Sommelier, demeurant à Dun-sur-Meuse (Meuse), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale..	748
11 juillet..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un permis de recherches minières terrien à M. Paul Belot, demeurant à Verdun (Meuse), 17, rue Saint-Airy, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale..	742	15 octobre..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> de la Guinée française accordant un permis d'exploitation minière par dragages à la Société Minière et Coloniale de l'Ouest Africain, Henry Mollet et C ^{ie} , siège social 164, rue de Courcelles, Paris, domiciliée à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale....	801

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
	Renouvellement.				
22 oct. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à la Compagnie Lyonnaise de gisements aurifères en Guinée, siège social 45, rue de la République, à Lyon.....	34	24 décemb.	deux années d'un permis de recherches minières à M. Armand Marlier, demeurant à Houilles (Seine-et-Oise), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.	103
22 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à la Compagnie Lyonnaise de gisements aurifères en Guinée, siège social 45, rue de la République, à Lyon.....	35	24 décemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à la Société des Mines de la Haute-Guinée, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Burki...	103
22 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à la Compagnie Lyonnaise de gisements aurifères en Guinée, siège social 45, rue de la République, à Lyon.....	35	24 décemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à la Société des Mines de la Haute-Guinée, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Jules Burki.....	104
22 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à la Compagnie Lyonnaise de gisements aurifères en Guinée, siège social 45, rue de la République, à Lyon.....	36	24 décemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à la Société des Mines de la Haute-Guinée, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Burki...	104
22 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à la Compagnie Lyonnaise de gisements aurifères en Guinée, siège social 45, rue de la République, à Lyon.....	37	24 décemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à la Société des Mines de la Haute-Guinée, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Burki...	105
22 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à la Compagnie Lyonnaise de gisements aurifères en Guinée, siège social 45, rue de la République, à Lyon.....	37	24 décemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à la Société des Mines de la Haute-Guinée, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Burki..	105
22 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à la Compagnie Lyonnaise de gisements aurifères en Guinée, siège social 45, rue de la République, à Lyon.....	38	24 décemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à M. Pierre Famin, demeurant à Paris, 123, avenue de Wagram, domicilié à Conakry chez M. Burki.....	136
22 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant un renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à la Compagnie Lyonnaise de gisements aurifères en Guinée, siège social 45, rue de la République, à Lyon.....	67	24 décemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à M. Henry Mollet, demeurant à Paris, 164, rue de Courcelles, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	136
27 nov. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à M. le général Pierre Famin, demeurant à Paris, 123, avenue de Wagram.....	69	24 décemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à M. Le Prévost, Rodolphe, vicomte d'Iray, demeurant au château d'Iray, par Randonnai (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	137
27 novemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à M. Constantin Drossso, demeurant à Paris, 94, avenue Malakoff.....	69	24 décemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à M. Le Prévost, Rodolphe, vicomte d'Iray, demeurant au château d'Iray, par Randonnai (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	137
24 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à M. Armand Marlier, demeurant à Houilles (Seine-et-Oise), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.	102	24 décemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières à M. Maxime Villiaume, demeurant à Vincennes, 5, avenue des Sabotiers, domicilié à Conakry chez M. Burki.....	138
24 décemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de				

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
24 décemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une deuxième période de deux années d'un permis de recherches minières à M. Alphonse de Falandre, demeurant à Ecorcéi (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	538	12 février	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. René de Sarcus, demeurant à Paris, 17, avenue de Tourville, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	546
12 fév. 1910	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une deuxième période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à M. Maurice Rombeau, demeurant à Paris, 4, rue Sidi-Brahim, représenté à Conakry par M. Jules Burki.....	541	12 février	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. Henri Poncin, fondé de pouvoirs généraux de la Société Commerciale de l'Ouest africain à Conakry.....	547
13 février	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à M. Maurice Rombeau, demeurant à Paris, 4, rue Sidi-Brahim, représenté à Conakry par M. Jules Burki, négociant.....	542	12 février	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. W.-F. Roth, demeurant à Manchester (Angleterre), représenté à Conakry par M. Henri Poncin, fondé de pouvoirs généraux de la Société Commerciale de l'Ouest africain.....	547
12 février	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à M. Maurice Rombeau, demeurant à Paris, 4, rue Sidi-Brahim, représenté à Conakry par M. Jules Burki, négociant.....	542	12 février	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. W.-F. Roth, demeurant à Manchester (Angleterre), représenté à Conakry par M. Henri Poncin, fondé de pouvoirs généraux de la Société Commerciale de l'Ouest africain.....	547
12 février	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à M. Maurice Rombeau, demeurant à Paris, 4, rue Sidi-Brahim, représenté à Conakry par M. Jules Burki, négociant.....	543	12 février	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. Henri Poncin, fondé de pouvoirs généraux de la Société Commerciale de l'Ouest africain à Conakry.....	548
12 février	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à M. René de Sarcus, demeurant à Paris, 17, avenue de Tourville, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	543	7 avril	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. Henry Mollet, demeurant à Paris, 164, rue de Courcelles, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	551
12 février	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à M. Max de Joigny, demeurant au château de Launay, par Duclair (Seine-Inférieure), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	544	7 avril	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. Henry Mollet, demeurant à Paris, 164, rue de Courcelles, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	551
12 février	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à M. Max de Joigny, demeurant au château de Launay, par Duclair (Seine-Inférieure), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	544	7 avril	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. Gaston-René de Bras de Fer, demeurant au château de Randonnai, par Randonnai (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	552
12 février	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. René de Sarcus, demeurant à Paris, 17, avenue de Tourville, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	545	7 avril	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. Gaston-René de Bras de Fer, demeurant au château de Randonnai, par Randonnai (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	552
12 février	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. Jacques de Falandre, demeurant aux Gravières, par Laigle (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	545	7 avril	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. Gaston-René de Bras de Fer, demeurant au château de Randonnai, par Randonnai (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	565
12 février	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. Max de Joigny, demeurant au château de Launay par Duclair (Seine-Inférieure), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	546	7 avril	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières	

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
	terrien à la Société minière et coloniale de l'Ouest africain « Henry Mollet et C ^{ie} », siège social 164, rue de Courcelles, Paris, domiciliée à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	565	25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à M. Paul Buffet, demeurant à Paris, 13, rue Cassette, domicilié à Conakry chez M. Jules Burki, négociant.....	578
7 avril	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. Rodolphe Le Prévost, vicomte d'Iray, demeurant au château d'Iray, par Randonnai (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.	566	25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à M. Paul Buffet, demeurant à Paris, 13, rue Cassette, domicilié à Conakry chez M. Jules Burki, négociant.....	578
7 avril	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. Rodolphe Le Prévost, vicomte d'Iray, demeurant au château d'Iray, par Randonnai (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.	566	25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à M. Auguste Collignon, demeurant à Paris, 27, avenue Marceau, domicilié à Conakry chez M. Jules Burki, négociant	579
7 avril	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. Rodolphe Le Prévost, vicomte d'Iray, demeurant au château d'Iray, par Randonnai (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.	567	25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à M. Auguste Collignon, demeurant à Paris, 27, avenue Marceau, domicilié à Conakry chez M. Jules Burki, négociant	579
7 avril	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. Max de Joigny, demeurant au château de Launay, par Duclair (Seine-Inférieure), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale	567	25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à la Compagnie des Mines de Siguiro, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Jules Burki, négociant.....	580
7 avril	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. Max de Joigny, demeurant au château de Launay, par Duclair (Seine-Inférieure), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale	568	25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à la Compagnie des Mines de Siguiro, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Jules Burki, négociant.....	580
25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. Rodolphe Le Prévost, vicomte d'Iray, demeurant au château d'Iray, par Randonnai (Orne), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.	568	25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à la Compagnie des Mines de Siguiro, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Jules Burki, négociant	581
25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières par dragages à M. Henry Mollet, demeurant à Paris, 164, rue de Courcelles, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale	576	25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à la Compagnie des Mines de Siguiro, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Jules Burki, négociant	581
25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières par dragages à M. Henry Mollet, demeurant à Paris, 164, rue de Courcelles, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	576	25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à la Compagnie des Mines de Siguiro, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Jules Burki, négociant	582
25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières par dragages à M. Henry Mollet, demeurant à Paris, 164, rue de Courcelles, domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale	577	25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à la Compagnie des Mines de Siguiro, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Jules Burki, négociant	582
25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières par dragages à la Société Minière Niger-Guinée, siège social 9, rue Louis-le-Grand, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Emile Dubot, négociant.....	577	25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant le renouvellement pour une période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à la Compagnie des Mines de Siguiro, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Jules Burki, négociant	583

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
23 juin....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. André Rogé, demeurant à Fatoya (Guinée française), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	733	27 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à la Compagnie Minière de Guinée, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Jules Burki, négociant.....	839
23 juin....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. André Rogé, demeurant à Fatoya (Guinée française), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	734	27 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à la Compagnie Minière de Guinée, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Jules Burki, négociant.....	840
23 juin....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement, pour une période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. André Rogé, demeurant à Fatoya (Guinée française), domicilié à Conakry chez la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	734	27 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à M. le général Pierre Famin, demeurant à Paris, 123, avenue de Wagram, domicilié à Conakry chez M. Jules Burki, négociant....	840
27 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien à M. Maxime Villiaume, demeurant à Vincennes, 5, avenue des Sabotiers, domicilié à Conakry chez M. Jules Burki, négociant....	835	Transfert.		
27 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à M. Jules Burki, négociant, demeurant à Conakry, 11 ^e avenue.....	836	22 oct. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> autorisant le transfert à M. le général Famin, 123, avenue de Wagram, à Paris, d'un permis de recherches minières appartenant à M. Ed.-André Rogé, domicilié à la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	68
27 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à la Compagnie des Mines de Siguiri, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Jules Burki, négociant.....	836	22 oct. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> autorisant le transfert à M. Constantin Drosso, 94, avenue Malakoff, à Paris, d'un permis de recherches minières appartenant à M. André Rogé, domicilié à la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.....	68
27 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à la Compagnie des Mines de Siguiri, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Jules Burki, négociant.....	837	25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le transfert à la Compagnie Minière de Guinée, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, d'un permis de recherches minières délivré à feu Marcel de Saint-Quentin.....	571
27 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à la Compagnie des Mines de Siguiri, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Jules Burki, négociant.....	837	25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le transfert à la Compagnie Minière de Guinée, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, d'un permis de recherches minières délivré à feu Marcel de Saint-Quentin.....	572
27 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à la Compagnie des Mines de Siguiri, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Jules Burki, négociant.....	838	25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le transfert à la Compagnie Minière de Guinée, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, d'un permis de recherches minières délivré à feu Marcel de Saint-Quentin.....	572
27 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à la Compagnie des Mines de Siguiri, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Jules Burki, négociant.....	838	25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le transfert à la Compagnie Minière de Guinée, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, d'un permis de recherches minières délivré à feu Marcel de Saint-Quentin.....	573
27 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à la Compagnie des Mines de Siguiri, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Jules Burki, négociant.....	838	25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le transfert à la Compagnie Minière de Guinée, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, d'un permis de recherches minières délivré à feu Marcel de Saint-Quentin.....	573
27 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le renouvellement pour une 2 ^e période de deux années d'un permis de recherches minières terrien à la Compagnie des Mines de Siguiri, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, domiciliée à Conakry chez M. Jules Burki, négociant.....	839	25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le transfert à la Compagnie Minière de Guinée, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, d'un permis de recherches minières délivré à feu Marcel de Saint-Quentin.....	574
			25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le transfert à la Compagnie Minière de Guinée, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, d'un permis de recherches minières délivré à feu Marcel de Saint-Quentin.....	574

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
	d'un permis de recherches minières délivré à feu Marcel de Saint-Quentin.....	575	3 octobre..	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'établissement des réquisitions de passage....	771
25 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant le transfert à la Compagnie Minière de Guinée, siège social 50, boulevard Haussmann, Paris, d'un permis de recherches minières délivré à feu Marcel de Saint-Quentin.....	575	2 novembre	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 8 octobre 1910, modifiant le décret du 3 juillet 1897, en ce qui concerne le personnel indigène du groupe de l'Afrique occidentale française et les déplacements du personnel colonial ou local.	831
11 juillet ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant le transfert à M. Maxime Villiaume, demeurant à Vincennes, 5, avenue des Sabotiers, d'un permis de recherches minières délivré à feu Marcel de Saint-Quentin.....	835		Patentes et Licences	
	Monument		24 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> approuvant deux rôles supplémentaires des patentes des Cercles pour le premier semestre 1909..	24
31 août....	Circulaire du Gouverneur général transmissive d'une circulaire ministérielle relative à l'appel du Comité pour le monument « A la gloire de l'expansion coloniale française sous la troisième République ».....	732	24 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> approuvant divers rôles supplémentaires des Cercles pour le 2 ^e semestre 1909.....	24
22 septemb.	Arrêté du Gouverneur général portant désignation du Trésorier-Payeur de l'Afrique occidentale française pour recevoir et centraliser le produit d'une souscription ouverte en Afrique occidentale française pour l'érection d'un monument à la mémoire des Morts de l'armée d'Afrique.....	768	24 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> portant dégrèvement des patentes irrécouvrables comprises dans les rôles du premier semestre 1909.	24
22 septemb.	Arrêté du Gouverneur général portant désignation du Trésorier-Payeur de l'Afrique occidentale française pour recevoir et centraliser le produit d'une souscription ouverte en Afrique occidentale française pour l'érection d'un monument « A la gloire de l'expansion coloniale sous la troisième République ».....	768	24 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> portant dégrèvement des patentes irrécouvrables comprises dans les rôles du 2 ^e semestre 1909.....	24
	Ministère		24 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> approuvant un rôle principal des patentes pour le 2 ^e semestre 1909.....	25
	Constitution du Ministère.....	858	24 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> exonérant MM. Devès et Chaumet du paiement de la patente portée au rôle principal du cercle de Labé.....	26
	N		27 nov. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> fixant le taux des patentes et des licences.....	100
	Navigation		16 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rendant exécutoires dix-neuf rôles principaux des patentes des Cercles pour l'année 1910.....	183
10 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant résiliation du marché Cohen frères.....	236	16 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rendant exécutoires trois rôles principaux des licences des Cercles pour l'année 1910.....	183
	Avis aux Navigateurs. — Instructions pour rentrer dans le Sine-Saloum.....	430	10 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant deux états de dégrèvement de patentes comprises aux rôles du 2 ^e semestre 1909.....	237
30 juin....	Avis aux navigateurs.....	445	10 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant trois rôles supplémentaires des patentes des cercles pour le 2 ^e semestre 1909.....	237
	Notaires		19 mai	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rendant exécutoires les rôles principaux des patentes et des licences de la ville de Conakry pour l'année 1910.....	334
12 mai	Arrêté du Gouverneur général réglementant : 1 ^o la comptabilité notariale; 2 ^o les dépôts et retraits de fonds effectués par les notaires à la Caisse des Dépôts et Consignations; 3 ^o la discipline des notaires.....	387	6 juin.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur allouant en non valeur la somme de 703 francs, comprise dans le rôle principal des patentes de la ville de Conakry pour l'année 1909.....	402
	P		6 juin.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur allouant en non valeur la somme de 703 francs, comprise dans le rôle principal des patentes de la ville de Conakry pour l'année 1909.....	430
	Passages du personnel		23 juin....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur allouant en non valeur la somme de treize mille cinq cents francs, montant de cotes indûment imposées comprises dans les rôles principaux des patentes de divers cercles de la Colonie pour l'année 1910.....	431
27 avril ...	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la délivrance des réquisitions de passage à titre remboursable aux domestiques des fonctionnaires et officiers.....	290	12 juillet ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rendant exécutoires trois rôles principaux des patentes pour l'année 1910.....	483
6 août.....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 21 juillet 1910, portant modification au décret du 3 juillet 1897 sur les indemnités de déplacement et les passages du personnel colonial.....	606	12 juillet ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rendant exécutoires six rôles supplémentaires des patentes pour l'année 1910.....	483

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
30 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant des modérations sur diverses cotes comprises au rôle principal des patentes pour l'année 1910 de la ville de Conakry.....	624		Personnel Colonial	
30 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant des modérations sur diverses cotes comprises aux rôles principaux des patentes des Cercles pour l'année 1910.....	624	28 déc. 1909	Circulaire Ministérielle relative au mode de recouvrement des avances de solde et des retenues d'hôpital.....	118
30 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> approuvant et rendant exécutoires huit rôles supplémentaires des patentes des Cercles pour l'année 1910.....	624	13 avril ...	Circulaire du Gouverneur général au sujet d'ordres de recette émis contre des fonctionnaires en congé.....	255
30 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rendant exécutoire un rôle principal des patentes pour l'année 1910 établi pour le secteur de Guérzé.	625	5 avril	Circulaire Ministérielle au sujet de la notification d'un décret.....	326
12 septemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> allouant en non-valeur la somme de 3.410 francs, montant des cotes irrécouvrables comprises aux rôles des patentes et des licences de la ville de Conakry pour l'année 1909.....	693	30 avril ...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 1 ^{er} janvier 1910, portant modification à la solde de parité des fonctionnaires des Contributions indirectes aux Colonies.....	326
14 septemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> allouant en non-valeur la somme de 125 francs, montant d'une cote irrécouvrable comprise au rôle des licences de la ville de Conakry pour le 2 ^e semestre 1908.....	694	15 avril ...	Circulaire Ministérielle au sujet de l'application du décret du 2 mars 1910, sur la solde et les accessoires des fonctionnaires, employés et agents des Services coloniaux ou locaux.....	350
27 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant des modérations sur diverses cotes comprises aux rôles des patentes et des licences de la ville de Conakry pour l'année 1910.....	802	11 mai	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 2 mars 1910, portant règlement sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires, employés et agents des Services coloniaux ou locaux.....	352
27 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rendant exécutoire un rôle supplémentaire des patentes de la ville de Conakry.....	802	15 mars ...	Circulaire du Ministre des Finances à M. le Ministre des Colonies.....	470
27 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rendant exécutoire un rôle supplémentaire des licences de la ville de Conakry pour l'année 1910...	802	17 juin	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 23 mai 1910, modifiant les décrets des 2 juillet 1904 et 9 septembre 1907, sur la solde et les accessoires de solde du personnel civil de l'ancien corps du Commissariat colonial.....	473
27 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rendant exécutoires trois rôles de dégrèvement des patentes pour l'année 1910.....	802	18 mai	Circulaire Ministérielle. — Règles relatives aux admissions à la retraite.....	502
27 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rendant exécutoires quatre rôles supplémentaires des patentes pour l'année 1910.....	803	22 août....	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'établissement des notes individuelles, des propositions d'avancement, de l'envoi périodique de renseignements concernant le personnel civil en service en Afrique occidentale française..	615
27 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rendant exécutoires trois rôles supplémentaires des patentes des Cercles pour l'année 1910.....	803	22 août....	Circulaire du Gouverneur général au sujet de notes confidentielles et propositions.....	621
27 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant des modérations sur diverses cotes comprises aux rôles principaux des patentes des cercles pour l'année 1910.....	803	24 août....	Circulaire du Gouverneur général relative à l'exécution de l'article 85 de la loi de finances du 8 avril 1910.....	622
19 novemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant un dégrèvement sur diverses cotes comprises au rôle principal des patentes de la ville de Conakry pour 1910.....	842	25 août....	Circulaire Ministérielle au sujet de l'application de l'article 55 du décret du 2 mars 1910, sur la solde du personnel colonial.....	766
19 novemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur approuvant et rendant exécutoires deux rôles supplémentaires de patentes des cercles de Beyla et Mali pour l'année 1910.....	843	29 septemb	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'application de l'article 35, paragraphe 3, du décret du 2 mars 1910.....	771
19 novemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant des modérations sur diverses cotes comprises aux rôles des patentes et licences des cercles de Mamou et Boffa.....	843		Erratum au décret du 2 mars 1910.....	801
10 décemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant les Commissions de classification des patentables pour l'année 1911.....	864	31 octobre.	Circulaire du Gouverneur général relative aux emplois dans les Services publics à réserver aux indigènes anciens élèves des écoles officielles..	830
13 décemb.	Circulaire du Lieutenant-Gouverneur à MM. les Administrateurs commandants de cercle au sujet de l'établissement des rôles de patente...	865	2 novembre	Arrêté du Gouverneur général nommant, à titre provisoire et spécial, président du Tribunal de 1 ^{re} instance de Conakry, M. Dozon, adjoint à l'Intendance.....	831
				Pensions	
			10 nov. 1909	Circulaire Ministérielle. — Application de l'article 31 de la loi de finances du 17 avril 1906..	2
				Pharmacie	
			10 octobre.	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> approuvant la liste des médicaments dits de première nécessité, dressée par le Comité local	

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
	d'hygiène, dans sa réunion du 2 septembre 1910, que les commerçants sont autorisés à vendre dans les villes où il n'existe pas de pharmacien.	753	26 mai	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la continuation de la lutte entreprise contre les maladies endémiques et épidémiques.....	394
	Poids et Mesures		30 mai	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 10 mai 1910, modifiant le décret du 14 avril 1904, relatif à la protection de la santé publique....	426
	Voir Système métrique.		18 juin....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rapportant les mesures quaranténaires adoptées contre le port de Secondi (Gold Coast), par l'arrêté n° 560 du 18 mai 1910.....	431
	Police		29 juin....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rapportant les mesures quaranténaires adoptées contre le port de Freetown (Sierra-Leone).....	445
	(Règlements.)		20 juillet ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rendant à nouveau applicables les mesures quaranténaires contre toutes provenances de Sierra-Leone....	487
22 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur interdisant de faire galoper les chevaux, mulets et ânes dans les rues de Boké.....	188	20 juillet ..	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> relatif à la propreté et à la salubrité de Dubréka....	487
12 avril ...	Arrêté municipal relatif à la circulation des automobiles, motocycles, tricycles, bicyclettes, pousse-pousses et voitures sur les voies publiques de la commune de Conakry.....	238	9 août.....	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> infligeant au nommé Samba Bangoura une punition disciplinaire de 100 francs d'amende et de 15 jours de prison, pour refus d'exécuter, en cas d'épidémie, les mesures concernant la santé publique.....	521
13 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur relatif à la police des chiens dans la ville de Kindia.....	239	22 août....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rapportant les mesures quaranténaires adoptées contre le port de Freetown (Sierra-Leone) par les arrêtés n° 560 du 18 mai 1910 et n° 828 du 20 juillet 1910.....	564
17 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur interdisant de faire galoper les chevaux, mulets et ânes dans les rues de Mamou.....	258	2 septembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> appliquant de nouveau, à compter de ce jour, les mesures quaranténaires prescrites par l'arrêté n° 560 du 18 mai 1910 contre toutes provenances de Sierra-Leone.....	625
10 août....	Circulaire du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> à Messieurs les Administrateurs Commandants de cercle, au sujet des déclarations à fournir par les étrangers résidant dans la Colonie.....	521	20 septemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rapportant les mesures quaranténaires adoptées contre les provenances de Sierra-Leone par l'arrêté 1027 du 2 septembre 1910.....	696
15 septemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> relatif à la propreté des abords des immeubles et des terrains situés dans la ville de Conakry.....	695	24 septemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> appliquant de nouveau les mesures quaranténaires prescrites par l'arrêté du 2 septembre 1910 contre toutes les provenances de Sierra-Leone.....	697
19 novemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur relatif au débarquement en Guinée française des étrangers d'origine asiatique.....	842	22 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rapportant les mesures quaranténaires adoptées contre les provenances de Sierra-Leone par l'arrêté du 24 septembre 1910.....	776
7 décembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur relatif au débarquement des immigrants en Guinée française.....	862	23 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rendant obligatoires la vaccination antivariolique et la revaccination.....	777
	Police		24 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> concernant les mesures à prendre pour prévenir ou faire cesser les maladies épidémiques.....	780
	(Personnel.)		25 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> relatif à la construction et à la salubrité des maisons..	783
20 mai	Arrêté du Gouverneur général modifiant l'article 1 ^{er} de l'arrêté du 1 ^{er} février 1896, qui soumet les candidats aux emplois de commissaire de police ou de commissaire de police-adjoint à un examen préalable.....	391	26 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> relatif à l'application territoriale des arrêtés prescrivant des mesures spéciales d'hygiène.....	784
	Police Sanitaire		8 novembre	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur soumettant aux mesures sanitaires les provenances de la région de Kayes, contaminée de fièvre jaune	808
12 janvier .	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 15 décembre 1909, réglementant la police sanitaire aux Colonies.....	86	26 novemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur rapportant à compter de ce jour les mesures prescrites par l'arrêté du 8 novembre 1910 contre les provenances de la région de Kayes.....	844
17 janvier .	Circulaire Ministérielle relative à l'application du décret du 15 décembre 1909, portant règlement sur la police sanitaire maritime dans les Colonies et Pays de protectorat.....	119			
26 février .	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 26 août 1907, portant promulgation de la Convention sanitaire internationale signée à Paris le 23 décembre 1903.....	202			
18 mai	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur relatif aux mesures à prendre contre les provenances de Secondi (Gold Coast) et Freetown (Sierra-Leone) déclarés contaminés de fièvre jaune.....	333			
20 mai	Décision du Lieutenant-Gouverneur chargeant le gardien de phare de Tamara de la surveillance sanitaire du port de (Boom) et le gardien-chef du pénitencier de Fotoba de la surveillance sanitaire des ports de Roquebaune et Fotoba...	335			

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
	Ports et Rades				
3 février ..	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 19 janvier 1910, portant modification du classement des capitaines de port de 1 ^{re} classe..	126	13 mars ...	Décision du Lieutenant-Gouverneur organisant un service bi-mensuel de courriers postaux terrestres entre Conakry, Boffa et Boké.....	164
26 avril ...	Décision du Lieutenant-Gouverneur nommant une Commission à l'effet de dresser un projet des modifications à apporter à l'arrêté du 11 mai 1908, réglementant l'accostage du wharf de Conakry	258	15 mars ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur créant un bureau des Postes et Télégraphe à Guéasso (cercle de Beyla).....	182
19 octobre.	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> nommant une Commission à l'effet de procéder à la visite et réception d'un canot destiné au Service local et construit sur les chantiers du Port.....	776	15 mars ...	Décision du Lieutenant-Gouverneur rapportant la décision n° 210 du 3 mars 1910 et nommant des surveillants de 5 ^e classe des Télégraphes à Mamou, Beyla et Macenta.....	182
	Postes et Télégraphes		10 mars ...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 1 ^{er} février 1910, rendant applicable aux Colonies françaises les articles 31 et 32 de la loi de finances du 30 janvier 1907.....	232
3 déc. 1909	Circulaire du Gouverneur général <i>p. i.</i> au sujet du mode de remise par exprès des télégrammes.....	2	30 mars ...	Décision du Lieutenant-Gouverneur faisant assurer le service des mandats-postes locaux par l'agence spéciale de Mali.....	235
1 ^{er} janvier .	Arrêté du Gouverneur général <i>p. i.</i> promulguant en Afrique occidentale française le décret du 15 décembre 1909, portant modification au décret du 4 mars 1905, réglant la situation des agents des Postes et Télégraphes de la Métropole détachés aux Colonies.....	53	24 mars ...	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'échange des mandats entre l'Inde britannique et les Colonies de l'Afrique occidentale française.	251
1 ^{er} janvier .	Arrêté du Gouverneur général <i>p. i.</i> promulguant en Afrique occidentale française le décret du 26 novembre 1909, admettant les colis postaux grevés de remboursement dans les relations avec la colonie française de la Côte des Somalis.	55	9 avril	Circulaire du Gouverneur général au sujet du décret du 14 mars 1910, modifiant les taxes et conditions de correspondances dans les relations de la France avec les Colonies ou Etablissements français à l'étranger.....	254
14 janvier .	Décision du Lieutenant-Gouverneur décidant qu'une avance de <i>mille francs</i> sera faite par l'agent spécial de Mamou à M. Devèze, chef surveillant des Postes et Télégraphes, chargé de la construction des lignes entre Kankan, Beyla, Guéasso et divers points de la région militaire.....	59	9 avril	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 14 mars 1910, modifiant les taxes et conditions des correspondances dans les relations de la France avec les Colonies ou Etablissements français à l'étranger	254
5 février ..	Décision du Lieutenant-Gouverneur concernant le service des mandats locaux des bureaux de poste de Beyla, Kissidougou et Diorodougou.	100	20 avril ...	Arrêté du Gouverneur général abrogeant l'arrêté du 13 mai 1909, portant réduction en Afrique occidentale française du délai de prescription des mandats-poste et des valeurs de toute nature confiées au service des Postes.....	256
5 février ..	Décision du Lieutenant-Gouverneur supprimant le bureau de Postes et Télégraphes de Dougouguella.....	101	4 mai	Décision du Lieutenant-Gouverneur accordant une nouvelle avance de 200 francs faite par le préposé du Trésor de Kankan à M. Devèze, chef surveillant des Postes et Télégraphes....	308
11 février .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant la franchise postale au Trésorier-Payeur pour la transmission des lettres d'avertissement adressées aux particuliers.....	101	4 mai	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant au Receveur de l'Enregistrement, des Domaines et des Amendes judiciaires, Conservateur de la propriété foncière, la franchise postale pour la transmission des lettres d'avertissement.	309
12 février .	Décision du Lieutenant-Gouverneur accordant une avance de 500 francs faite par l'agent spécial de Macenta à M. Lefèvre, commis des Postes et Télégraphes.....	101	17 mai	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur créant un bureau des Postes et Télégraphes à Macenta..	333
21 février .	Décision du Lieutenant-Gouverneur fixant l'effectif des porteurs de courriers dans les cercles de Mamou et de Kindia.....	132	28 mai	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant la marche des courriers circulant dans l'intérieur de la Colonie à partir du 21 juin 1910.....	395
24 février .	Arrêté du Gouverneur général autorisant le Directeur d'artillerie à correspondre en franchise avec ses agents en service dans les différentes Colonies de l'Afrique occidentale française et inversement.....	159	30 mai	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 10 mai 1910, appliquant aux Colonies les articles 44, 45, 46 et 47 de la loi de finances du 8 avril 1910 dans les relations franco-coloniales, intercoloniales et internationales.....	425
26 février .	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 3 décembre 1909, fixant la date où pourraient être échangés les colis postaux avec divers bureaux de l'Ethiopie.....	160	2 juin	Arrêté concernant les conditions de circulation des cartes de visite expédiées au tarif des imprimés.....	427
26 février .	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la participation de divers bureaux de l'Ethiopie au service international des colis postaux par l'intermédiaire de la colonie française de la Côte des Somalis.....	160	2 juin	Arrêté du Gouverneur général autorisant l'inscription de 5 mots quelconques sur les cartes postales illustrées et sur celles qui portent un texte admissible au tarif des imprimés.....	428
			3 juin	Circulaire du Gouverneur général au sujet des modifications apportées aux conditions de circulation des cartes de visite et des cartes postales illustrées ou portant un texte admissible au tarif des imprimés.....	428

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
	Avis d'ouverture d'un bureau des Postes et Télégraphes à Macenta (Région militaire de la Guinée française).....	430		Instructions particulières du Gouverneur général pour la formation de la classe 1909.....	501
30 juin....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur modifiant et complétant le tarif des transports des colis postaux dans l'intérieur de la Colonie.....	461	1 ^{er} juillet..	Arrêté du Gouverneur général relatif à la formation de la classe 1909.....	506
	Nomenclature des Bureaux des Postes et Télégraphes de la Guinée française au 1 ^{er} janvier 1910.	480	11 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant à M. Potter (Henry), employé de commerce à Conakry, à M. Gaugler (Vincent-Louis), employé de commerce à Kollangui et à M. Samacoits (Joseph-Pierre-Eloi), employé de commerce à Boffa, le bénéfice de la dispense prévue par l'article 91 de la loi du 21 mars 1905.....	775
8 août.....	Avis. — Ouverture d'un bureau postal et télégraphique à Gouré (Territoire militaire du Niger).	512	30 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant à MM. Paoletti (Etienne), comptable au Chemin de fer de Conakry au Niger; Bemet (André-François), employé de commerce, et Saint-Olympe (Flavius-Delphin), employé au Chemin de fer de Conakry au Niger, le bénéfice de la dispense prévue par l'article 91 de la loi du 21 mars 1905.....	806
	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rapportant l'arrêté du 30 juin 1910, modifiant et complétant le tarif des transports des colis postaux dans l'intérieur de la Colonie.....	520	21 novemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur accordant à M. Landel (Joseph-Eugène-Victor), le bénéfice de la dispense prévue par l'article 91 de la loi du 21 mars 1905.....	844
22 novemb.	Erratum à l'arrêté du 17 mai 1910 créant un Bureau de Postes et Télégraphes à Macenta...	763		Réquisition militaire	
1 ^{er} décemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur modifiant l'horaire des courriers entre Kouroussa-Kankan et réciproquement.....	844	23 juin....	Arrêté du Gouverneur général au sujet des réquisitions militaires.....	503
6 décembre	Circulaire du Gouverneur général à M. le Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française au sujet de la franchise télégraphique en dehors du service.....	860		Régime financier	
	Décision du Lieutenant-Gouverneur par laquelle M. Puget, inspecteur des Postes et Télégraphes, reprend les fonctions dont il est titulaire	862	27 septemb.	Circulaire du Gouverneur général relative à l'application de l'article 197 du décret du 20 novembre 1882.....	770
	Poudrières		9 octobre..	Circulaire du Gouverneur général transmissive d'un arrêté interministériel abrogeant le paragraphe 4 de l'article 5 de l'arrêté du 7 décembre 1908.....	772
21 janvier.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur réglementant l'usage du magasin à poudre du Service local à Kindia.....	61		S	
4 juin.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur réglementant l'usage du magasin à poudre du Service local à Mamou.....	401		Saisies-arrests	
4 juin.....	Décision du Lieutenant-Gouverneur allouant une indemnité de 30 francs par mois à l'agent chargé de la poudrière de Mamou.....	430	10 déc. 1909	Arrêté du Gouverneur général <i>p. i.</i> promulguant en Afrique occidentale française la loi du 12 janvier 1895, relative à la saisie-arrest sur les salaires et petits traitements des ouvriers ou employés.....	18
	Prisons et Pénitenciers			Santé	
22 janvier.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur modifiant l'arrêté du 30 novembre 1908, sur le régime intérieur des Prisons.....	61	12 mars ...	Décision du Lieutenant-Gouverneur rapportant la décision n° 99 du 31 janvier 1910 nommant M. l'aide-major de 1 ^{re} classe Bernardeau, médecin résident de l'Hôpital Ballay et le chargeant en même temps du Service météorologique de Conakry.....	164
28 janvier.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur allouant une indemnité au Directeur des Prisons pour distributions de viande aux prisonniers.....	63	16 mars ...	Décision du Lieutenant-Gouverneur rapportant la décision en date du 7 août 1908, fixant les dates et heures des séances du Conseil de Santé de la Colonie.....	182
18 février.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur modifiant l'arrêté du 23 mars 1909, portant réorganisation de la Colonie pénitentiaire agricole de Kindia..	131	24 mai	Circulaire ministérielle au sujet des affectations à réserver aux médecins aides-majors de 2 ^e classe.....	471
	R		11 juillet ..	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> chargeant, jusqu'à nouvel ordre, M. Bonneau, chef du Service de Santé, d'assurer le service des arraisonnements	482
	Recrutement		6 septembre	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rapportant la décision du 11 juillet 1910, chargeant provisoirement M. le médecin major de	
31 janvier.	Arrêté du Gouverneur général réglementant l'application de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée dans les Colonies du groupe de l'Afrique occidentale française.....	122			
31 janvier.	Instruction pour l'application de la loi du 21 mars 1905 en Afrique occidentale française..	123			
23 juin....	Avis du Lieutenant-Gouverneur concernant les jeunes gens figurant au tableau de recensement de la classe 1909.....	434			
	Addendum du Gouverneur général à l'instruction du 31 janvier 1910, pour l'application de la loi du 21 mars 1905 en Afrique occidentale française.....	500			

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
9 septembre	1 ^{re} classe des Troupes coloniales Bonneau d'assurer le service des arraisonnements et chargeant M. le médecin major de 2 ^e classe des Troupes coloniales Cavasse d'assurer ce service à compter du 7 septembre 1910.....	626	15 déc. 1909	Sociétés et Associations mutuelles ou professionnelles	
	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> rapportant la décision n° 798 du 12 juillet 1910 chargeant M. le médecin aide-major de 1 ^{re} classe des Troupes coloniales Sibenaler du Service municipal d'hygiène à Conakry et chargeant de ce service M. le médecin major de 2 ^e classe des Troupe coloniales Cavasse....	627	30 déc. 1909	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> portant location d'un immeuble à la Société Sportive..	7
	Secours			Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> autorisant la fondation de l'« Association professionnelle des Commerçants et Industriels de la Guinée Française »	26
15 octobre.	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> accordant au jeune Bastié (René-Pierre-Louis) un secours annuel de 1.200 francs.....	776	5 avril	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant la constitution d'une Société dénommée « Union Artistique, Sportive et de Tir de la Guinée Française »	236
	Secrétariats Généraux		25 mai	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 14 avril 1910, conférant aux indigènes de l'Afrique occidentale française l'éligibilité aux fonctions d'administrateurs de Sociétés de Secours mutuels	423
21 mai	Arrêté du Gouverneur général portant formation d'un corps unique du personnel local des bureaux des Secrétariats généraux des diverses Colonies de l'Afrique occidentale française....	393	21 juillet ..	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 29 juin 1910, autorisant la création, dans les Colonies de l'Afrique occidentale française, de Sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels agricoles.....	509
	Erratum à l'arrêté du 21 mai 1910.....	480	5 août.....	Circulaire du Gouverneur général relative à l'envoi de statuts-types de Sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels agricoles.....	559
	Service d'Eau			Successions	
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur modifiant le paragraphe 2 de l'article premier de l'arrêté du 3 septembre 1908, fixant le prix de l'eau à Conakry.....	258	14 janvier .	Circulaire du Gouverneur général au sujet des biens laissés par des fonctionnaires et agents disparus.....	98
	Service Géographique			Système métrique	
31 janvier .	Arrêté du Gouverneur général fixant les conditions de cession des instruments de précision appartenant au Service Géographique dans les cas exceptionnels où cette cession est autorisée.....	121	27 octobre.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> relatif à la vérification des poids et mesures destinés et servant au commerce en Guinée française...	794
	Service Topographique			T	
6 mars....	Circulaire du Gouverneur général au sujet des opérations topographiques nécessitées par l'application du décret du 24 juillet 1906.....	230		Translations de restes mortels	
25 mai	Décision du Lieutenant-Gouverneur désignant la Commission chargée d'examiner M. Plassard, géomètre stagiaire, candidat au grade de géomètre de 4 ^e classe	335	22 janvier .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant la translation des restes mortels de M. Mariotte, médecin aide-major des Troupes coloniales....	61
8 juin.....	Décision du Lieutenant-Gouverneur détachant M. Arnal, géomètre de 3 ^e classe, au service de la Conservation de la propriété foncière pour l'exercice 1910.....	407	24 janvier .	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant la translation des restes mortels de M. Guignard (Jacques-Marie), lieutenant d'infanterie coloniale.....	62
11 juin....	Arrêté du Gouverneur général prorogeant les dispositions du paragraphe 2 de l'article 24 de l'arrêté du 17 mars 1908, créant un cadre local de géomètres commun à toutes les Colonies du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.....	473	30 janvier .	Décision du Lieutenant-Gouverneur imputant au budget local les frais d'exhumation du lieutenant Guignard et du docteur Mariotte.....	64
15 novemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur réunissant une Commission pour procéder à la réception d'instruments de précision destinés au Service Topographique.....	841	4 juin.....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur autorisant la translation des restes mortels de M. le baron d'Ideville du cercle de Siguiri au cimetière de Palinges (Saône-et-Loire).....	400

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
	Travaux publics				
18 mai	Arrêté ministériel modifiant les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 29 novembre 1905, fixant les frais de service à accorder aux fonctionnaires et agents remplissant des fonctions de directeur ou de chef de service des Travaux publics en Afrique occidentale française.....	604	1 ^{er} juin....	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur clôturant la période pendant laquelle a été supprimée la taxe additionnelle du change pour les remises sur France par mandats-poste.....	336
28 août....	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> allouant l'indemnité de campagne temporaire aux agents inférieurs des Travaux publics dans les conditions spécifiées à l'arrêté du Gouverneur général du 23 mai 1904.....	624	3 juin.....	Circulaire du Gouverneur général relative à la situation trimestrielle des caisses du Trésor, agences spéciales, etc.....	428
24 août....	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 5 août 1910, portant réorganisation du personnel des Travaux publics et des Mines des Colonies autres que l'Indo-Chine, la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion.....	719		Troupes	
26 août....	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret instituant un Comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics et des marchés de fournitures y afférents.....	728	12 déc. 1909	Arrêté du Gouverneur général <i>p. i.</i> promulguant en Afrique occidentale française le décret du 11 novembre 1909, modifiant les décrets du 19 septembre 1903 et du 29 mai 1906, relatifs à la réorganisation de l'infanterie coloniale.....	4
22 novemb.	Arrêté du Gouverneur général constituant un cadre auxiliaire du personnel des Travaux publics commun à toutes les Colonies du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.....	860	12 déc. 1909	Arrêté du Gouverneur général <i>p. i.</i> promulguant en Afrique occidentale française le décret du 4 novembre 1909, rendant applicable aux Colonies et Pays de protectorat la loi du 25 mars 1909, concernant la prescription du délit d'insoumission.....	20
	Trésor et Trésoriers-Payeurs		9 février...	Circulaire ministérielle. — Retenue de 5 % à exercer sur la solde des officiers détachés dans les Services locaux ou dans les Territoires militaires.....	158
25 oct. 1909.	Lettre du Conseiller d'Etat, Directeur général de la Comptabilité publique, au sujet du paiement anticipé des traitements des mois de 31 jours lorsque le dernier jour du mois et le premier du mois suivant sont fériés.....	1	10 février..	Arrêté du Gouverneur général modifiant le tableau n° 3 de l'arrêté du 1 ^{er} avril 1908, qui fixe les tarifs d'indemnités journalières représentatives de vivres et fourrages alloués aux masses d'alimentation et de ravitaillement des corps de troupe de l'Afrique occidentale française.....	158
8 décembre	Circulaire du Gouverneur général <i>p. i.</i> au sujet des indemnités forfaitaires allouées aux Trésoriers Payeurs.....	3	3 mars	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la transmission d'une circulaire ministérielle au sujet de la retenue de 5 % opérée sur la solde des officiers détachés dans les Services locaux et Territoires militaires.....	228
28 décemb.	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> transférant à Kankan l'agence du Trésor de la Haute-Guinée, provisoirement installée à Kouroussa..	8	10 mars ...	Circulaire ministérielle au sujet de la circulaire du 19 octobre 1909, relative à l'application du décret du 28 janvier 1908.....	233
12 décemb.	Arrêté du Gouverneur général <i>p. i.</i> promulguant en Afrique occidentale française l'arrêté interministériel du 22 octobre 1909, déterminant les allocations fixes annuelles attribuées aux Trésoriers-Payeurs de l'Afrique occidentale française pour assurer le paiement de leur personnel	20	29 mars ...	Arrêté du Gouverneur général promulguant en Afrique occidentale française le décret du 22 février 1910, modifiant le décret du 30 décembre 1903, réglant le tour de service colonial des militaires des Troupes coloniales.....	253
29 décemb.	Décision du Lieutenant-Gouverneur <i>p. i.</i> concernant la délivrance journalière au Trésor des mandats-poste pour la métropole.....	26	20 avril ...	Circulaire du Gouverneur général au sujet de l'allocation aux officiers hors cadres de l'indemnité de résidence et de l'indemnité de monture.	257
7 janv. 1910	Circulaire au sujet du règlement des mandats intercoloniaux et des remises commerciales....	56	20 mai	Rapport au Président de la République et décision présidentielle conférant les insignes de la Légion d'honneur aux Troupes coloniales.	423
31 mars ...	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la situation monétaire de l'Afrique occidentale française.....	254	28 mai	Circulaire ministérielle (Guerre) relative à l'établissement des rapports de décès.....	460
20 avril ...	Circulaire du Gouverneur général au sujet des instructions relatives au mode de paiement des allocations annuelles fixes accordées aux Trésoriers-Payeurs de l'Afrique occidentale française.	257	25 juin....	Circulaire du Gouverneur général au sujet de la solde des officiers hors cadres. — Rappel de la circulaire du 18 août 1908.....	474
30 avril ...	Arrêté du Lieutenant-Gouverneur fixant le cautionnement du préposé du Trésor à Kankan.	258	7 juin.....	Décision du Gouverneur général au sujet des caporaux et soldats rapatriés pour raison de santé.....	471
			24 juin....	Arrêté du Gouverneur général rapportant l'arrêté n° 322 <i>ter</i> , du 21 mars 1910, formant un Conseil de guerre maritime.....	474

DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES	DATES	ANALYSE SOMMAIRE	PAGES
9 février...	Retenue de 5% à exercer sur la solde des officiers détachés dans les Services locaux ou dans les Territoires militaires.....	501	8 août.....	Circulaire ministérielle au sujet de l'application aux militaires de tous grades du décret du 2 mars 1910.....	667
4 juillet...	Circulaire ministérielle au sujet des demandes de passage pour les familles des sous-officiers..	507	31 août....	Rapport au Président de la République française suivi d'un décret modifiant le décret du 29 décembre 1903, sur la solde et les accessoires de solde des Troupes coloniales et métropolitaines à la charge du Département des Colonies.....	731
7 juillet...	Circulaire ministérielle au sujet des réquisitions de passage accordées aux familles d'officiers.....	507	23 septemb.	Arrêté du Gouverneur général remplaçant la période d'exercice des réservistes, en 1910, par une revue d'appel des réservistes au Sénégal, en Guinée et au Haut-Sénégal et Niger (Territoire militaire du Niger non compris)...	768
12 juillet..	Circulaire ministérielle au sujet de la formation du bataillon d'Algérie.....	507	4 novemb .	Circulaire ministérielle au sujet du classement du personnel militaire voyageant à bord des paquebots de la Compagnie des Chargeurs Réunis de la Côte occidentale d'Afrique.....	832
5 août.....	Circulaire ministérielle au sujet du classement des caporaux et soldats à bord des paquebots de la Côte occidentale d'Afrique.....	664			
7 août.....	Circulaire ministérielle au sujet des droits à la prime des militaires ayant bénéficié de dispenses sous le régime de la loi du 15 juillet 1889.....	666			



TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES CONTENUS DANS LE JOURNAL OFFICIEL DE LA GUINÉE FRANÇAISE

--- Année 1910 ---

A

Abdoulaye Fa Kaba, 306.
 Abdoul Boubou, 403, 404.
 Abdoul Camirou, 347.
 Abdoul Gadiri, 163, 197, 700.
 Abdoul Gadri Mamadou, 33.
 Abdourahmane Diop, 630, 847.
 Abdul Boubou, 810.
 Abdul Carimou, 760.
 Abdul Sobeyanké, 32.
 Abed Coumbassa, 760.
 A Bendalla, 187.
 Abou Camara, 310.
 Abou Kamara, 760.
 Abou Tabéta, 490.
 Adama, 34.
 Adjiman, 293.
 Agostini, 446.
 Ahmadou, 244.
 Ahmadou Abidou, 31.
 Ahmadou Kabéléa, 30.
 Ahmadou Kahmis, 330.
 Ahmadou Kolékalé, 30.
 Ahmadou Mahammadou Shérifou, 444.
 Ahmadou Saïdou, 629.
 Ahmidou Baïlo, 33.
 Ahmidou N'Guirladio, 346.
 Aïssata Alpha, 31.
 Aïssata Koné, 32.
 Aïssata Touré, 31.
 Alassane Camara, 787.
 Alassane Kamara, 847.
 Albinou, 460.
 Albinous Théophile, 513.
 Alcaly Kamara, 31.
 Alcaly Sory, 31.
 Aldigé, 270, 845.
 Alexandre, 270, 447.
 Alexandrenne, 694.
 Alfa Abdoulaye, 33.
 Alfa Aliou, 462.
 Alfa Amadou Ouri, 33.
 Alfa Bakar, 10, 462, 516.
 Alfa Bakar Balidjo, 10.
 Alfa Bocary, 519.
 Alfa Bokaré, 846.
 Alfa Boléa, 32.
 Alfa Fliassa, 33.
 Alfa Ibrahima, 10, 759.
 Alfa Ibrahima Cané, 33.
 Alfa Mamadou, 33, 108, 126, 846.
 Alfa Mamadou Babadi, 31.
 Alfa Mamadou Tatalaye, 32.
 Alfa Mamodou Bolo, 846.
 Alfa Mahamadou, 32.
 Alfa Oumarou, 699.

Alfa Seydou, 30, 310, 488, 846.
 Alfa Silla, 787.
 Alfa Yaya, 488.
 Ali, 32.
 Ali Badara, 760, 847.
 Ali Camara, 753.
 Ali Kamara, 447.
 Ali Mansaré, 141, 786.
 Ali N'Diaye, 34, 142, 699, 866.
 Aliou Diaw, 346.
 Alioune Salifou, 196.
 Alipha Camara, 810.
 Ali Souma, 269.
 Ali Tarambali, 30.
 Alla Adigi, 31.
 Allard, 846, 847.
 Allard (M^{me}), 66.
 Almamy Bakili, 700.
 Almamy Doulagou, 488.
 Almamy Moussa Bangoura, 589.
 Almamy Soury, 32.
 Almami Di, 66.
 Almand, 189.
 Allou Koulla, 245.
 Alpha Ahmala Bentignel, 30.
 Alpha Alimou, 33.
 Alpha Amadou, 33.
 Alpha Bakar, 32, 33, 34, 401.
 Alpha Bamba, 32.
 Alpha Bari, 399.
 Alpha Bokary, 32.
 Alpha Brahima, 31.
 Alpha Caba, 31.
 Alpha Ibrahima Timevi, 30.
 Alpha Kamara, 31, 310.
 Alpha Koné, 32.
 Alpha Maliou, 31.
 Alpha Mamadou, 32, 867.
 Alpha Mamadou Aliou, 31.
 Alpha Mamadou Béla, 786.
 Alpha Mamadou Boy, 866.
 Alpha Mamadou Chifou, 631.
 Alpha Mamadou Mara, 489.
 Alpha Mamadou Nafi, 33.
 Alpha Mamadou Saliou, 63.
 Alpha Mamdou N'Diopp, 668.
 Alpha Mohammadou Billo, 170.
 Alpha Moussa, 32.
 Alpha Moussa Tangayanké, 867.
 Alpha Oumarou, 31, 170, 346, 631.
 Alpha Saliou, 33, 170.
 Alpha Saliou Koroyanké, 32.
 Aly Touré, 489.
 Aly Yattara, 243, 447.
 Ama Diallo, 447.
 Amadi Diallo, 632.
 Amadi Sissoko, 33.

Amadou Bangoura, 238.
 Amadou Boulia, 629.
 Amadou Diawra, 413.
 Amadou Fall, 186.
 Amadou Fall Télémaque, 632, 787.
 Amadou Gaye, 760, 811.
 Amadou Ouri, 31.
 Amadou Ouri Diallo, 631.
 Amadou Parawel, 787.
 Amady Samba, 347.
 Aman Abdelkader, 590.
 Amara, 33, 460.
 Amara Bokary, 32, 197.
 Amara Conakry, 67.
 Amara Fera, 30.
 Amara Hibrahima, 171.
 Amara Ibrahima, 182, 346.
 Amara Kamara, 447.
 Amara Kourouma, 32.
 Amara Touré, 412, 787.
 Amath Gaye, 629.
 Amet Diallo, 786, 810.
 Amidou N'Guirladio, 668.
 Amman, 107, 244, 268, 409, 699.
 André, 64, 310.
 Ansou, 197, 760.
 Ansou Dibia, 30.
 Ansou Soussou, 143, 171.
 Ansoumana Kamara, 32.
 Ansoumané Cissé, 520.
 Ansoumané Coné, 700.
 Ansoumané Mané, 31.
 Ansoumani Caba, 31.
 Ansoumani Camara, 141, 866.
 Ansoumani Haddi, 31.
 Ansoumani Kamara, 10, 30.
 Ansoumani Konté, 30.
 Ansoumani Manéa, 412.
 Ansoumani Souma, 30.
 Ansoumani Yatara, 590.
 Antoine, 107, 759.
 Antonetti, 607.
 Antonini, 700.
 Antoniotti, 787, 811, 868.
 Arfaca Gassama, 524.
 Aridiouma Kourouma, 447.
 Arnal, 268, 407.
 Arrensdorfe, 758, 786.
 Assad Sabak, 294.
 Asséma Mazaré, 32.
 Assomption, 107, 108, 142.
 Aubert, 335.
 Auclair, 189, 446.
 Auguste Mangué, 462.

B

Ba, 413.
 Baba Bari, 109.

Baba Diara, 66, 632, 759.
 Baba Fall, 66, 270.
 Baba Galley, 867.
 Baba Keita, 10.
 Baba Koné, 10.
 Baba Massa, 158.
 Babadi Fofana, 699.
 Babadi Hadiri, 10, 142, 525, 759, 787.
 Babadi Souma, 525.
 Babandé, 244.
 Bacary Koné, 868.
 Badara Conté, 590.
 Badie, 522.
 Baeumler, 409.
 Bafing Diaria, 447.
 Bafing Diaro, 311.
 Bailly, 189.
 Baïma Kondé, 142.
 Bakar Siddi, 786, 810.
 Bakari Dixinn, 525.
 Bakary Camara, 758.
 Bakary Damaké, 590.
 Bakary Donzo, 413.
 Bakary Sylla, 413.
 Bakri Kita, 66.
 Bala Kouané, 412.
 Bala Massa, 236.
 Bala N'Diara, 197.
 Bala Sadibé, 811.
 Bala Sangara, 412.
 Bala Sidibé, 847.
 Balé Soury, 243.
 Balin, 108.
 Balla Conaté, 413, 788.
 Balla Sidibé, 525.
 Balli, 779.
 Ballo, 759.
 Ballot, 64, 522, 758.
 Bally, 131, 165, 486, 802.
 Balou Mangué, 31.
 Balou Moussa, 31.
 Bamba Coulibaly, 787.
 Bamba Taraoré, 66, 341.
 Bana, 491.
 Bandiougou Diawara, 244.
 Bangali, 142.
 Bangali Augustin, 518.
 Bangali Camara, 518.
 Bangou, 524, 631.
 Bangoura, 403.
 Bangoura Aly, 412.
 Bangoura Kédy, 462.
 Bangoura Madi, 310.
 Bara, 269.
 Barbe, 865.
 Barbe (M^{re}), 868.
 Barbier, 245, 845.
 Barboza, 524, 699.
 Barde, 108.
 Bardou, 171, 242.
 Barka, 403, 404.
 Barrème, 866.
 Barrière, 399, 408, 482, 514, 520, 564, 627, 697, 749, 776, 841, 843.
 Barthélemy, 141, 170.
 Barthez, 291, 307.
 Baruxaki, 407.

Bassamba, 67.
 Bassirou Amadou, 589, 758, 867.
 Bassirou Diallo, 759.
 Bastié, 776.
 Bastien, 407.
 Bats, 489, 522, 699.
 Battle, 171, 242, 447, 867.
 Baudin, 559.
 Baudjourou, 413, 590.
 Baudoin, 609, 846.
 Bauthamy, 189.
 Baya, 700.
 Baysselance, 522.
 Beauvais, 446.
 Bellac, 142, 243, 523.
 Bellemer, 25.
 Belleroche (de), 407, 430, 624, 776.
 Belot, 72, 741, 742, 743.
 Bembadi Touré, 31.
 Bémet, 806.
 Bène, 127.
 Bengali Keita, 34, 109.
 Bengué Taraoré, 760.
 Benoit, 142, 462, 760.
 Benoit Faye, 292.
 Benti Bokary, 589.
 Benty Moussa, 589.
 Béraud, 868.
 Berdalle, 866, 867.
 Berdalle (M^{re}), 866, 867.
 Bernard, 446, 447, 630, 861.
 Bernardeau, 101, 108, 109, 164, 270, 407.
 Berteloot, 270.
 Bertezène, 269.
 Berthet, 446.
 Berthon, 522.
 Berthon (Emile), 10.
 Berton, 735, 736, 741.
 Bès, 107, 243, 310, 631, 632.
 Besnard, 108, 243.
 Besse, 865.
 Bessot, 189, 630.
 Bethore, 245.
 Betty Ansoumani, 30.
 Reynis, 127, 187, 295, 301, 407, 750, 865.
 Bibault, 171, 244, 523.
 Bidaine, 64, 241, 462, 488, 522.
 Bidéni, 31.
 Bigne Coné, 810.
 Billissi Taraoré, 447.
 Billault, 64.
 Binti Bokary, 31.
 Binty Laye, 810.
 Birama Kamara, 197.
 Birama Koné, 30, 514.
 Birama Mara, 32.
 Blanc, 189, 446.
 Blanchet, 446.
 Blazy, 809.
 Blin, 244.
 Blondeau, 9.
 Bluzet, 187, 188.
 Bobichon, 268, 409, 461, 462, 519, 630, 698, 699.
 Bobin, 270.
 Boba Camara, 141.
 Bobo Ellis, 831.
 Bocary Camara, 700.

Bocary Diara, 447, 787.
 Bocary Saumo, 590.
 Boin, 242, 269, 811.
 Bokari Bangoura, 185.
 Bokari Taraoré, 182.
 Bokary, 32, 170, 520.
 Bokary Amara, 245.
 Bokary Camara, 489.
 Bokary Cissé, 244.
 Bokary Diara, 270.
 Bokary Kamara, 589.
 Bokary Kapitaye, 490.
 Bokary Keita, 243, 590.
 Bokary Kissi, 489.
 Bokary Kondé, 32.
 Bokary Kourouma, 447, 490.
 Bokary Manne, 269.
 Bokary Niagasso, 269.
 Bokary Silla, 699.
 Bokary Taraoré, 67, 107, 171, 346, 759.
 Bokary Thomas, 448.
 Bokary Touré, 412.
 Bonamico, 775.
 Bonamy, 809, 845.
 Bonastre, 446.
 Bonfanti, 447, 590.
 Bonneau, 244, 482, 627, 693.
 Bonneaud, 108.
 Bonnet, 107, 759.
 Bory, 847.
 Bothé Brama, 31.
 Boubakar Bendala, 186.
 Boubakar Diallo, 760.
 Boubakar Lariha, 171, 197.
 Boubou Diallo, 31, 758.
 Boubou Konaté, 66.
 Boubou Sow, 101.
 Boucher, 142, 411.
 Bouchet, 297.
 Boudaud, 64, 66, 631.
 Boufari Samara, 269.
 Bouix, 242, 488, 490.
 Boulou, 446, 523.
 Boullagui Fadigua, 559.
 Bouna Kounté, 490.
 Boundou Sayon, 30.
 Boundou Souma, 269.
 Boundou Taouya, 30.
 Bouquet, 9, 346, 412, 488, 524.
 Bouquillon, 187, 517.
 Bourdarias, 447, 861.
 Bouré (Alexandre), 629.
 Bouréma Makassouba, 33.
 Bourgarel, 413, 491, 525, 628.
 Bourgeois, 446.
 Bourgois, 412, 522.
 Bousquet, 108, 142, 811, 845.
 Bouvier-Gaz, 412.
 Bouvies-Gas, 310.
 Bouys, 64, 446, 522, 523.
 Boy, 34.
 Boy Dembelé, 847.
 Brahma Fatadiou, 31.
 Braithwait Wallis, 410.
 Brama Dembelé, 270.
 Bras de Fer (de), 552, 565, 689, 739, 740.
 Brassat-Lapeyrière, 142, 196, 242, 522, 867.

Bréal, 845.
 Brenguier, 101, 270, 407.
 Brial, 522, 810.
 Brière, 64, 243, 269, 866.
 Brière de l'Isle, 9, 522.
 Bril, 170.
 Briolle, 631, 845.
 Brocard, 462.
 Brondes, 446.
 Brossat, 34, 65.
 Brun, 108.
 Bruneau, 735.
 Brunet, 867.
 Brunhoffer, 187.
 Bruschini, 107, 171.
 Buanko Morlaye, 489, 589.
 Buffet, 167, 578.
 Buisson, 522, 631.
 Bureau, 242.
 Burki, 512, 634, 635, 636, 637, 645, 836.

C

Caba Keita, 33.
 Cabanac, 41, 196, 487, 522, 758.
 Cabrol, 127.
 Cadoré, 166, 167.
 Caillens, 108, 759, 867.
 Caillet, 700, 845.
 Camara, 244, 269, 631, 760.
 Camara dit Kanfory, 67.
 Camara Abdoullaye, 336.
 Camara Amara, 119.
 Camara Ibrahima, 518.
 Camara Joseph, 867.
 Camara Moella, 310.
 Camara Moussa, 66.
 Canal, 196, 310, 522, 758, 776, 785, 809, 841, 845.
 Canale, 700.
 Candel, 234.
 Candellé-Béjottes, 630.
 Candellé, 632.
 Carimou Baga, 245, 525.
 Carpinter Tom, 629.
 Casabianca, 107, 787, 847.
 Cascarine, 488, 489, 522, 785, 810.
 Cassimo Souma, 30.
 Castaing, 141, 346, 522, 757, 758.
 Castillon de Lajaumarie, 170, 244.
 Cathelin, 446.
 Cauchez, 865.
 Causse, 446.
 Cauzid, 64, 809, 845, 846.
 Cavard, 189, 446.
 Cayasse, 627, 628, 632, 693.
 Cazade, 7, 407, 486, 758.
 Cazanave, 66, 631, 698, 699.
 Cazaubon, 632.
 Cérès, 810.
 Cervasoni, 64, 65, 487, 488, 631.
 Chabasseur, 523.
 Chachuat, 630, 788, 847.
 Chaffaud, 170, 242, 522.
 Champion, 522, 524.
 Chapelle, 488.
 Chappuis, 170, 867.

Chapuis, 242, 269.
 Chassaigne, 33, 65.
 Chassériaux, 511.
 Château (Papion du), 64, 243, 269, 866.
 Chatelain, 864.
 Chauchet, 447.
 Chauffaille, 523.
 Chauffaille (M^{re}), 10, 66, 700.
 Chaumet, 26.
 Chaumet, 752.
 Chautard, 549, 738, 739.
 Chavanel, 127, 304, 328.
 Chesse, 310, 462.
 Chessé, 411, 698.
 Chevalier, 346, 522, 785.
 Chomel, 446.
 Cissé, 184, 187, 491, 811.
 Clet, 699, 757.
 Cnapelinck, 9.
 Cocci, 446, 630.
 Coco Baba, 30, 66.
 Cohen, 127, 236, 292.
 Coidier, 804, 805.
 Coindard, 141, 196, 241, 243, 310, 785, 846.
 Coker, 331.
 Cole, 865.
 Coléa Touré, 463, 760.
 Colet Namokho, 524.
 Collard, 242, 243, 268, 490.
 Collignon, 168, 169, 189, 190, 191, 192, 579.
 Collongues, 244, 310, 346, 412.
 Colomb, 170, 269, 522.
 Compagnie Coloniale d'Exportation, 99, 752, 753.
 Compagnie Coloniale de l'Afrique française, 298.
 Compagnie Commerciale de l'O. A., 804.
 Compagnie Française de l'A.O.F., 99, 185, 332.
 Compagnie Française du Commerce Africain, 99, 134, 292, 296, 306.
 Compagnie Lyonnaise de Conakry, 187, 188.
 Compagnie Lyonnaise de gisements aurifères en Guinée, 35, 36, 37, 38, 68.
 Compagnie des Mines de Sigui, 580 à 584, 837 à 839.
 Compagnie Minière de la Guinée, 571 à 575, 638, 639, 641, 642, 840.
 Coni Dara, 292.
 Coni Diara, 307.
 Coni Sory, 66.
 Conine, 270, 346, 412.
 Constantini, 847.
 Conté Moussa, 311, 448.
 Cordeil, 865.
 Cordier, 446, 523.
 Coréa Adrien, 758.
 Coréah, 448, 525.
 Cortazzi, 139, 140, 165, 166.
 Coste, 447, 630.
 Costes, 67, 759, 786.
 Costode, 522.
 Cot, 107, 141, 867.
 Cot (M^{re}), 524, 810.
 Couillault, 65, 241.
 Coulon, 471, 511.
 Couloumba Kourouma, 760.
 Couly Camara, 590.

Coumba Sara Mazaré, 807.
 Couroumba Makassouba, 33.
 Courtois, 34, 65, 462, 867.
 Courveille, 99, 185, 430, 517, 865.
 Cousin de Lavallière, 786.
 Coussieu, 141.
 Coutouly (de), 243, 268, 700, 785, 846.
 Coutu, 409.
 Cratère, 411, 522, 758.
 Crémone, 628, 695.
 Crespin, 65.
 Cresse, 30, 810.
 Croce, 108.
 Croll, 589.
 Cros, 512, 513, 629.
 Cugnier, 196, 346, 698.
 Curpin, 142.
 Curtis, 590.
 Cusenier, 865.
 Cuvelier, 409, 512.

D

Da Sylva, 631.
 Daba Koné, 32.
 Dailly, 786.
 Dailly (M^{re}), 811.
 Damani Kamara, 32.
 Damba André, 758.
 Damba N'Diaye, 197.
 Damba Oularé, 760.
 Damé, 407.
 Danda Fodé, 32.
 Danda Oualy, 32.
 Dango Kompaté, 490.
 Daniel, 412.
 Daniel J. B., 107, 759.
 Danka Millimou, 807.
 Daouda Sèye, 292.
 Darracq, 38, 65, 197, 412, 446, 522.
 Darry, 9, 243, 447, 700, 810.
 Darwiche Ibrahim, 302.
 David, 10, 699.
 David (Jean), 518.
 Dédé Modou, 30.
 Degorce, 9, 270.
 Degrave (M^{re}), 107, 522, 786.
 Deguilhem, 64.
 Dejoiany, 471, 511.
 Dekens, 242.
 Delachaux, 269.
 Delacour, 810, 832.
 Dalas, 34, 142, 630, 698, 810, 845, 846.
 Delaunay, 66, 867.
 Delpeyroux, 483.
 Delporte, 809.
 Delvals, 242.
 Demba, 197.
 Demba Camara, 447.
 Demba Colisoko, 142.
 Demba Colle, 806.
 Demba Coulibaly, 490.
 Demba Diallo, 490.
 Demba Fomba, 347.
 Demba Kuruma, 846.
 Demba Mara, 590.
 Demba N'Diaye, 171.

Demba Séoli, 412.
 Démou Diouma, 629.
 Denneville, 10.
 Deproge, 9, 64.
 Desaille, 346, 347.
 Descornes, 108.
 Déséri Kourouma, 31.
 Desgranges, 242.
 Desgranges (M^{me}), 9.
 Desnauguès, 65, 525.
 Desrivàux, 162.
 Destéphen, 297.
 Dévarieux, 107.
 Devès, 26, 752.
 Devèze, 59, 308, 489.
 Dgimme Diallo Ourala, 335.
 Dia, 66, 171, 412.
 Diabo Benga, 758.
 Diaforé Kondé, 32.
 Diaguiné Koita, 589.
 Dial, 67, 310.
 Dial Charles, 590.
 Dialo Benga, 786.
 Diamaly Tunkara, 32.
 Diamilatou Sékhou Fofana, 31.
 Dian Diakité, 311.
 Diaora Diramba, 524.
 Diara Kamara, 269.
 Diaraké Kondé, 31.
 Diaye, 806.
 Dibrilla, 403, 404.
 Diébi Dia, 413, 405.
 Diel Bonnafous, 245.
 Dieng, 65, 171.
 Dietlin, 7, 34, 407, 522.
 Dièye, 171.
 Digui Kamara, 632.
 Digui Kanté, 559.
 Diguiba Konaté, 31.
 Dion Caréa, 184, 187.
 Diop, 10, 34, 142, 523, 787.
 Diop (M^{me}), 311.
 Diop Abdouramane, 10, 759.
 Diop Alassane, 99.
 Diop Boubakar, 518.
 Dioubou Mara, 32.
 Diouf, 244, 847.
 Diouf Jean, 489.
 Diouf Youssouf, 108.
 Diouf Youssoufa, 34.
 Diouldé, 868.
 Dioumé Diara, 109.
 Djens Peters, 142.
 Djigan, 519.
 Djigan Fodé, 519.
 Djigni Keita, 759, 787.
 Dlider, 865.
 Doki Fodé, 519.
 Dolhomodou, 347.
 Donké Sory, 520.
 Donnefort, 127.
 Doran, 30.
 Dossi Momo, 310.
 Douillet, 120, 121, 431, 605, 697.
 Douké Fodé, 519.
 Doura Cissé, 32.
 Doumara Kamara, 32.

Dousset, 268.
 Dozon, 7, 165, 401, 486, 696, 831.
 Drouot, 446.
 Drossot, 69, 70, 168, 537, 539, 585, 642 à 656.
 Dubot, 131, 136, 185.
 Dubréka, 188.
 Ducassé, 34, 867.
 Duchez, 865.
 Ducos, 334, 335, 524.
 Dufour, 64, 410, 522, 589, 758, 786, 788.
 Dumoulin, 131, 347, 694, 863.
 Duparc, 64, 196, 269.
 Dupont, 107, 141, 170, 268, 446, 785.
 Dupuch, 170, 242, 310.
 Dupuy, 445, 810, 864.
 Dupuy (veuve), 143.
 Durand, 488, 489, 524, 757, 787.
 Durville, 446.
 Dussaulx, 107, 412, 446, 787.
 Dusser, 487, 488, 867.
 Duzon, 189.

E

Edward, 141, 171, 411, 788.
 Egger, 26.
 Elie, 490.
 Eloi, 631.
 Emard, 523.
 Engler, 407.
 Equilbecq, 64, 243.
 Ercole, 64, 65, 786.
 Esor, 62, 187, 409, 431, 486, 487, 694, 753, 757, 758.
 Espée (de l'), 746, 747.
 Esquerré, 525.
 Etienne, 242.
 Etienne Bangoura, 403.
 Etom Kandéré, 30.

F

Fa Ymba Cissé, 31.
 Fabé Koné, 412.
 Fabory Konaté, 491.
 Facéli Mara, 32, 810.
 Faciré Oulé Oularé, 488.
 Facoï Tounon, 810.
 Fagala Keita, 10.
 Faira Keita, 760.
 Faira Touré, 760.
 Faivre, 447, 845.
 Fala Bokary, 589.
 Falandre (de), 263 à 267, 336, 337, 339 à 343, 538, 645, 682 à 684, 689, 745, 746.
 Fali Condé, 700.
 Fali Doukouré, 30.
 Faliba Kourouma, 30.
 Faly Mané, 403, 404.
 Famadi Keita, 32.
 Faméri Touré, 310.
 Famin, 68, 69, 70, 136, 538, 585 à 588, 633, 841.
 Famori Touré, 107.
 Famoro, 31.
 Famory Kamara, 32.
 Famory Kamara Bakoro, 32.
 Fanon, 141.
 Fanoumou Koulibali, 629.

Fanta Boundou, 32.
 Fara, 632.
 Fara Charles, 590.
 Faré Niagasso, 269.
 Fasciné Kamara, 524.
 Fascinet Camara, 447.
 Fascinet Yatara, 589.
 Fassinet Gouli, 31.
 Faucher, 409, 522.
 Faucher (M^{me}), 461.
 Faure, 865.
 Fayaba, 244.
 Faye, 186.
 Fayon, 143, 488, 523.
 Fenouil, 127.
 Ferret, 446.
 Ferrier, 67, 486.
 Feuille, 268, 698, 699.
 Feyte, 310, 524, 631.
 Feyte (M^{me}), 524.
 Figarol, 9, 64, 65.
 Fily Tunkara, 268.
 Fleury, 786.
 Flottes de Pouzols, 64, 196, 243.
 Foad Chebad, 293, 301.
 Fodé, 9, 107, 760.
 Fodé Amara, 32.
 Fodé Ansoumane, 520.
 Fodé Ansoumani, 32, 127.
 Fodé Bakar, 629.
 Fodé Bangoura, 270.
 Fodé Bissimilaye, 31.
 Fodé Camara, 10, 197, 244, 412, 489, 846.
 Fodé Conakry, 346, 490.
 Fodé Condetto, 866.
 Fodé Conté, 589.
 Fodé Diakité, 811.
 Fodé Dountzou, 142.
 Fodé Ibrahima, 32.
 Fodé Kamara, 631, 759.
 Fodé Keita, 759, 787.
 Fodé Kibola, 30.
 Fodé Kondé, 32, 460.
 Fodé Kondetto, 141.
 Fodé Kourouma, 787, 847.
 Fodé Lamina, 32.
 Fodé Lucény, 31.
 Fodé Mandigui, 67.
 Fodé Mansaré, 10.
 Fodé Moria, 30.
 Fodé Moussa, 291, 307.
 Fodé Mustapha, 30.
 Fodé Oularé, 270, 490.
 Fodé Sabaréa, 32.
 Fodé Sényi Sylla, 32.
 Fodé Sonta, 310, 488.
 Fodé Sorida, 196.
 Fodé Taraoré, 589.
 Fodé Yousoufou, 33.
 Fofana, 32.
 Fontjoyeuse (de), 522, 631.
 Fons, 107, 462, 589.
 Forgeron, 845.
 Forre Yorra, 413.
 Fort, 412.
 Fort (M^{me}), 412.
 Fossé Camara, 66.

Fotou Ouré, 30.
Foufin Koné, 589.
Foulen Mangue, 476.
Foumba Koné, 30.
Fournel, 242.
Fournier, 142.
Fournil, 446.
Fousset, 523, 630.
Fowler, 490.
Francis Jean, 805.
Francon, 243, 268, 785.
Fratissier, 242.
Fynche, 329.

G

Gabriel, 347.
Gaëtan, 141.
Gagney Kamara, 270.
Gagni Damara, 142.
Gagny Camara, 758.
Galibert, 776.
Galin, 523, 524.
Gallois, 99, 865.
Galy, 446.
Garès, 627.
Gargara Oulé Dounzou, 30.
Garrigues, 291, 299, 306, 335.
Gaspari, 268, 462, 523, 698.
Gasquet, 861.
Gaubinet, 865.
Gaugler, 775.
Gaume, 189, 630.
Gauraud, 407, 693.
Gautherot, 65.
Gauthier, 7, 758, 785, 786, 811, 865.
Gautier, 67.
Gautret, 411, 630.
Gaye, 9, 65.
Gencel, 107.
Gendron, 107, 346, 407, 409, 461, 700, 787, 807, 811.
Gendron (M^{me}), 107, 811.
Genon, 446.
Genser, 772.
Geoffroy, 632.
Gérard, 9.
Gérin, 845.
Ghomel, 630.
Giappiconi, 242.
Gillot, 9, 808.
Girard, 108.
Giraud, 268.
Giraut, 141, 196, 698.
Girondot, 101, 407, 408, 430, 482, 486, 514, 749, 778.
Gleize, 234.
Gobinet, 296, 335, 751.
Godrie, 407.
Goertz, 294, 624, 865.
Gomis Antoine, 512.
Gonon, 411, 776.
Gougoua, 127.
Gouhenant, 66, 632.
Goulou Bangoura, 291, 307.
Gradeen, 67.
Grange, 865.

Grandmaitre, 446.
Gratian, 268, 310.
Grauby, 865.
Grenouilleau, 99.
Grosjean, 189, 446.
Grossette, 64.
Grossetti, 524.
Guéli Ba, 10, 244, 448.
Guérel, 310, 311, 524, 632, 809.
Guèye, 244, 346, 523, 632, 759.
Guèire, 142.
Guibert, 446.
Guichard (M^{me}), 99.
Guida, 171.
Guiens Coll, 847, 868.
Guignard, 62, 64.
Guilhermet, 33.
Guilhou, 403, 405.
Guinault, 488, 522, 868.
Guinot, 189.
Guirande, 243, 244, 310.
Guiraud, 26, 131, 187, 475.
Guy, 785, 798.

H

Haddy Tall, 489, 590, 631, 759.
Hafi Fofana, 30.
Halbert, 447.
Hamadou Samou, 488.
Hamaï Alpha, 32.
Hana Naja, 293.
Hana Siné, 589.
Hanet, 64.
Hanna Yousoufou, 30.
Harambat (M^{me}), 10, 142.
Hardol, 234.
Harranger, 446.
Hassoun Keita, 67.
Hauet, 698.
Haure, 294, 297.
Hazoumé Paul, 559.
Henry, 64, 170, 242, 243, 310, 346.
Herbunot, 300.
Hilaire, 7, 100, 242.
Hinzelin, 845.
Hippolyte André, 512.
Holle, 187, 431, 630, 694, 802, 863.
Huchard, 631.
Huette, 66, 631, 648, 846.
Hugon, 346.
Humblot, 9, 461, 522, 757, 758, 786.

I

Iamba Camara, 810.
Ibrahima Cissé, 33.
Ibrahima Diallo, 245, 463.
Ibrahima Konté, 10.
Ibrahima N'Diaye, 292, 307.
Ibrahima Saw, 403.
Ibrahima Silla, 589.
Ibrahima Sory, 863.
Ibrahima Sory Dara, 488.
Ibrahima Sow, 403.
Ideville (d'), 400.
Idrissa Karé, 31.

Idrissa Kondé, 32.
Idrissa Konté, 141.
Idrissa Sokhoma, 489.
Issa Kamara, 699.

J

Jacob, 403.
Jacques, 693, 788.
Jaham-Desrivaux, 121, 523.
Jaillard, 66, 107, 121, 238, 696.
James Peters, 108.
Janet, 630.
Janin, 244, 245, 590, 868.
Jarnach, 811.
Jay, 302.
Jean Elisabeth (M^{lle}), 694.
Jessé, 65.
Jobez, 10, 64, 170, 242, 413, 524, 699, 867.
Joigny (de), 344, 345, 435 à 438, 544, 546, 567, 568, 668 à 671, 748.
Jordan, 170.
Joret, 143.
Joseph Camara, 489.
Joseph Dia, 171.
Jouan, 242.
Joubert, 845.
Jourdan, 141, 196, 522.
Joyeux, 171, 242.
Jugla, 523, 524, 631.
Julie Camara, 109.
Junquet, 106, 170, 488, 524.

K

Kaba Bélie, 171.
Kaba Cissé, 490.
Kaba Couloubaly, 8.
Kaba Karou, 66.
Kaba Konaté, 413.
Kaba Koné, 514, 847, 868.
Kaba Konté, 413.
Kaba Mamadou, 32.
Kaba Sylla, 32.
Kaba Touré, 490.
Kabassan Keita, 310.
Kabily Kondé, 787.
Kadi Aliou, 34.
Kakouba Makan Makassouba, 243.
Kalamba Mazaré, 32.
Kalé Bokari, 404.
Kalé Bokary, 403.
Kali Salifou, 846.
Kalil Habib, 186.
Kalilou Sawane, 32.
Kallil Abdallah, 296.
Kaly Camara, 311.
Kaly Sory, 30.
Kaman Kamara, 590.
Kamara, 847.
Kamara Bala, 311, 590.
Kamara Diéké, 590.
Kamara Sasséi, 413.
Kamara Julie, 811.
Kamara Mamory, 631.
Kamba Laba, 32.
Kamba Sanga, 31.

Kamidou N'Dav, 412.
 Kamissa Tumbo, 589.
 Kamodou, 447.
 Kandé Camara, 613.
 Kandé Fodé, 32.
 Kandé Pierre, 513, 629.
 Kanfori Georges, 108.
 Kanta, 244.
 Kantara Camara, 335.
 Kantara Taraoré, 787.
 Karama Iréfo, 590.
 Karamba Gassama, 31.
 Karamoko Alha, 33.
 Karamoko Amadou Oury, 32.
 Karamoko Bambo, 524.
 Karamoko Dalen, 33.
 Karamoko Ibrahima, 30.
 Karamoko Lamina, 31.
 Karamoko Lanzana Kamara, 32.
 Karamoko Momodou, 30.
 Karamoko Sankoum, 31.
 Karamoko Santigui, 30.
 Karamoko Sékou, 32.
 Karamoko Soury, 32.
 Karanké Mara, 32.
 Karfa Diakité, 760.
 Karfa Diavara, 447.
 Karfa Koné, 30.
 Karfa Samoura, 463, 525.
 Karfa Soura, 759.
 Karfalla Bangoura, 462.
 Karifa Berté, 629.
 Karifa Moussa, 32.
 Karimou, 490, 491, 751, 760.
 Karimou Kamderi, 30.
 Karoko Kaba, 31.
 Karou Séréfou, 447.
 Katty, 310, 589, 758.
 Kayes Djenné, 513, 629.
 Keen, 490.
 Keffalla Routouma, 490.
 Kéfi Camara, 627.
 Kéfin Bama, 412.
 Kéfin Dembélé, 310.
 Kéfin Bakaba, 31.
 Kéfin Dembélé, 489.
 Kékoura Demba, 513, 759.
 Kélébi Mazaré, 32.
 Kéléfa, 760.
 Kélémagia, 519.
 Kélifa Kamara, 244.
 Kéma Kounou, 631.
 Kéma Moussa, 631.
 Kémokho Samba, 512, 629.
 Kémoko Touré, 758, 846.
 Kéoulé Konaté, 346.
 Kéoulé Konaté, 447.
 Kéoulé Sagnoko, 412.
 Kerfala, 187.
 Kerfala Bamba, 30.
 Kerfala Bangoura, 143.
 Kerfala Keita, 32.
 Kerfalla Sanouya, 67, 311.
 Kersaint (de), 488, 522, 866.
 Kesserri Bamba, 514.
 Kétouré, 516.
 Ketty Modou, 490.

Khalil Abdallah, 406.
 Khalil Boutros, 295.
 Khambi Satofa, 32.
 Khamissa Moussa, 244, 519.
 Kidi Bangoura, 447.
 Kiéfin Bâ Kaba, 335.
 Kiritamban, 31, 519, 520.
 Koch, 865.
 Kodié Sory Kaba, 413.
 Koila Modou Camara, 30.
 Kolobali Fofana, 629.
 Koloniel, 31.
 Konandé Tiécoura, 590.
 Kondé Diango, 524.
 Koné Momadou, 631.
 Koni Modou Bara, 30.
 Koni Modou Yatara, 30.
 Koni Sori, 10.
 Kono Sankaré, 847.
 Konoba Diabaté, 589.
 Konominian Kamara, 632.
 Konyé Bokari, 32.
 Kori Fodé, 810.
 Koulako Mara, 462.
 Kourouma Kaba, 590.
 Kouta Brama, 31.
 Koya Fodé, 243.
 Kréher, 127.
 Kuntz, 335.

L

Labarre-Thaly (de), 142, 522, 758, 785.
 Labat, 865.
 Labeyrie, 99, 335.
 Laborde-Milaa, 866.
 Lachesnais (Ed. de), 100.
 Lafon, 141, 242, 698.
 Lagardère, 335.
 Lahémandé, 787.
 Lahitollé (de), 26, 187, 188, 189, 778, 863.
 Lahitte, 242.
 Laï Camara, 787, 847.
 Lajaumarie (de), 65.
 Lallement, 868.
 Lamarre, 7, 66.
 Lamina, 760.
 Lamina Bangoura, 589.
 Lamina Boffa, 66.
 Lamina Camara, 589, 590.
 Lamina Cissé, 30.
 Lamina Conté, 590.
 Lamina Demba, 270.
 Lamina Konaté, 490.
 Lamina N'Diaye, 270.
 Lamina Touré, 30.
 Lamina Yatara, 810.
 Lamine Dialo, 413.
 Lamine Fakaba, 31.
 Lamine Kamara, 32.
 Lamine Kondé, 32.
 Lamine Sako, 412.
 Lamine Taraoré, 811.
 Lamini Konaté, 868.
 Lamini Sako, 32.
 Lamole, 845.
 Lamoureux, 268, 523, 698, 810.

Lancine Kandé, 413.
 Lanciné Keita, 490.
 Landel, 844.
 Langlois, 170.
 Lansana, 32.
 Lansana Camara, 31.
 Lansana Laho, 513, 629.
 Lansani Caba, 512, 513.
 Lansani Kaba, 629.
 Lansine Keita, 411, 461.
 Lapierre, 241, 242, 268, 335, 401, 408, 486, 758, 785.
 Larrère, 335.
 Lassalle, 171, 243, 524, 846.
 Latty Diaw, 489.
 Launet, 131, 863.
 Laurens (du), 9, 268, 461, 630, 698, 699, 809, 863.
 Laurent, 171, 268, 335, 412.
 Laussu, 242, 269, 486, 868.
 Lauthelin, 488, 524, 631.
 Lauze, 268.
 Lavocat, 243, 346.
 Lay Kinsan, 67.
 Laye Camara Sanguiana, 513, 759, 787.
 Laye Camara Siraleya, 513, 759.
 Le Boucher 170, 242, 431.
 Le Carduner, 241, 310, 412, 522.
 Le Carpentier, 868.
 Lecocq, 487, 488.
 Lefebvre, 268.
 Lefèvre, 34, 102, 142, 244, 516, 525, 632, 700.
 Lefeuvre, 108, 142.
 Le Gall, 189, 446.
 Legendre, 9, 299, 301.
 Legrand, 108.
 Leguay, 407.
 Leguilloux, 525.
 Lemale, 462, 487.
 Lempereur, 64, 810, 866.
 Lenexal, 446.
 Le Noan, 242.
 Le Peton, 863.
 Le Prévost, 137, 138, 434, 566 à 571.
 Leray, 9.
 Leroide, 141, 196, 411.
 Leroux, 411.
 Lesage, 407, 522, 846.
 Lescoffy, 270, 346.
 Lesterre, 243.
 Leth, 446, 630.
 Lhuerre, 241, 310, 409, 630, 698, 757, 758.
 Lightburn, 171, 590, 787.
 Linsen, 66.
 Linseny, 490.
 Lions, 299, 752, 843.
 Liotard, 411.
 Liras, 865.
 Lirman, 64, 170, 242, 243, 866.
 Liurette, 141, 196, 237, 407, 512, 522, 523, 698, 785, 810, 845, 848.
 Lombard, 7, 67, 127, 335, 401, 407, 409, 461, 775, 841.
 Lombard de Servans, 335, 865.
 Longuerue (de), 407.
 Lopis Louis, 513.
 Lopy, 269.
 Losana Silla, 590.

Louis Baki, 460.
 Louis Sény, 489.
 Louvrié, 592.
 Lucas, 66, 171, 311, 411, 758, 785, 846.
 Lucas (M^{re}), 786, 866.
 Lucéri, 244, 760.
 Lucérie, 107.
 Luciani, 189.
 Ly, 243, 269, 631, 632.
 Ly Sampoul, 30.

M

Ma Koni Mamadou, 32.
 Macarthy, 843.
 Macdonel, 242, 461, 785.
 Macfaye, 490.
 Madani Sabitou, 629.
 Madi Diabelou, 631.
 Madifing Keita, 32.
 Maës, 491, 626, 693, 699.
 Magate Sall, 751.
 Mahé, 310, 411, 810.
 Maka, 62, 523, 757, 866.
 Maka Diara, 787, 809.
 Makan Kandé, 490.
 Makan Keita, 197, 311, 868.
 Makhan Touré, 412.
 Makoto Sory, 107.
 Malan Galisa, 196.
 Malaquin, 242.
 Malet, 107, 171, 524, 846.
 Maléyan Fodé, 403.
 Malgras, 242.
 Malick Condé, 346.
 Maliké Yatara, 413.
 Mallard, 446, 523.
 Mallard (M^{re}), 9.
 Mallet, 67.
 Mama Keita, 629.
 Mama Sangaran, 31.
 Mama Sourou, 30.
 Mamabdou, 197.
 Mamadi Cissé, 30, 513.
 Mamadi Diallo, 787.
 Mamadi Fada, 31.
 Mamadi Keita, 629.
 Mamadi Sako, 311.
 Mamadi Touré, 32.
 Mamadou, 10, 786.
 Mamadou Alareni, 868.
 Mamadou Alfa, 413, 760.
 Mamadou Alimou Bandé, 867.
 Mamadou Alpha, 63, 163.
 Mamadou Bâ, 490.
 Mamadou Bâ Kimisso, 760.
 Mamadou Bakili, 462.
 Mamadou Bobo, 489, 847.
 Mamadou Boye, 33.
 Mamadou Cissé, 269.
 Mamadou Conté, 590.
 Mamadou Couloubaly, 489.
 Mamadou Danti, 31.
 Mamadou Demba, 867.
 Mamadou Diakité, 490.
 Mamadou Diallo, 270, 303, 590.
 Mamadou Diallou, 171.

Mamadou Dian, 311, 589.
 Mamadou Diarrouga, 589.
 Mamadou Diav, 346.
 Mamadou Diaw, 489.
 Mamadou Diawando, 589, 631.
 Mamadou Gandon, 346.
 Mamadou Kaba, 413.
 Mamadou Kagué, 699.
 Mamadou Kakandé, 34.
 Mamadou Kamara, 30, 270, 311, 448, 463, 760.
 Mamadou Kankandé, 491.
 Mamadou Keita, 413.
 Mamadou Konaté, 632.
 Mamadou Kondé, 197.
 Mamadou Konté, 30.
 Mamadou Konla, 238.
 Mamadou Lamine, 462.
 Mamadou Maké, 32.
 Mamadou Manguédi, 491.
 Mamadou Manzaré, 65.
 Mamadou Monctarou, 346.
 Mamadou Nallié, 347.
 Mamadou N'Diaye, 269.
 Mamadou Nigui, 847.
 Mamadou Noba, 10.
 Mamadou Oulia, 32.
 Mamadou Oularé, 107.
 Mamadou Rio Pongo, 67, 590.
 Mamadou Safaïon, 346.
 Mamadou Saïdou, 867.
 Mamadou Salami, 847.
 Mamadou Salifou Danguélo, 346.
 Mamadou Saliou, 867.
 Mamadou Sidibé, 590.
 Mamadou Silé, 270, 310.
 Mamadou Sinna, 33.
 Mamadou Soumpoura, 33.
 Mamadou Talibé, 447.
 Mamadou Tanéné, 30.
 Mamadou Taraoré, 196.
 Mamadou Touré, 270, 760.
 Mamady, 171.
 Mamady Camara, 412.
 Mamady Cissé, 759.
 Mamady Dabo, 631.
 Mamady Diare, 141.
 Mamady Kaba, 489.
 Mamady Keira, 787.
 Mamady Keita, 590, 700, 759, 760.
 Mamady Kolé, 32.
 Mamady Kondé, 31, 632.
 Mamady Koné, 30.
 Mamady Kourouma, 30, 311.
 Mamady Sake, 269.
 Mamady Sako, 107.
 Mamady Mazaré, 32.
 Mamady Taraoré, 311, 787.
 Mambi Kamissoko, 700.
 Mambi Keita, 244, 490, 629.
 Mame Yacine Guèye, 847.
 Mamenkoro, 270.
 Mami, 787.
 Mamodi Kourouma, 760.
 Mamodou, 31, 243, 244.
 Mambaye Hamadou, 268.
 Mandoué Kamara, 413.
 Manel, 847.

Manel Souma, 269.
 Manga Bagui, 30.
 Manga Laye, 31, 519.
 Manga Simba, 33.
 Manga Waly, 32.
 Manga Yani, 30.
 Mangadi Youla, 512, 513, 629.
 Mangaye Youla, 589.
 Mangué Auguste, 512.
 Manguèye Dièye, 107, 462, 758.
 Maninka Bokary, 30.
 Manod (M^{re}), 410.
 Mansou Mara, 32.
 Mara Samba, 524.
 Marachini, 242.
 Marcathy, 331.
 Marchand, 242.
 Marcot, 7, 407, 408, 696, 698, 776, 809.
 Marcotte, 62, 64.
 Mariama Bocary, 306.
 Mariama Kaba, 403.
 Mariama Kaba (M^{re}), 404.
 Marian Hanciles, 403.
 Marian Hanciles (M^{re}), 404.
 Maribé Keita, 460, 513.
 Maris, 244, 270, 759.
 Marius, 786.
 Marlier, 71, 103, 678 à 681, 737, 738, 740.
 Marlot, 462.
 Martin, 487.
 Martin Bokary, 66, 524.
 Martin-Chartrié, 34, 65, 524.
 Martinaggi, 34, 108.
 Martini, 631.
 Marty, 171, 270, 411, 446, 461, 523, 867.
 Mas, 296.
 Massa Dema Millimon, 807.
 Massa Ouri Millimon, 807.
 Massa Pissi Camara, 810.
 Massa Tounon, 810.
 Massal Sall, 346, 489.
 Massari Massakali, 589.
 Massim Sttyr, 865.
 Massimi, 33, 65.
 Masso Kabia, 463.
 Masson, 461.
 Masson (M^{re}), 632, 749.
 Mata Fana, 32.
 Mattei, 108, 270.
 Maurel, 751.
 Maurer, 99.
 Maurice, 629.
 Maury, 631.
 Maury (M^{re}), 810.
 Mayama Ahmadou, 30.
 Mayatte N'Diagne, 244.
 Mazaré, 32.
 M'Bamba Camara, 30.
 M'Baye, 10, 108.
 M'Baye Bangali, 330.
 M'Boro Morécania, 810.
 Médeiros (de), 559.
 Meissa N'Diaye, 66.
 Méla, 189, 446.
 Mélesse, 346.
 Melhem Ibrahim Kemel, 294.
 Melhim Kmal, 135.

L

Mercier, 237, 311, 775.
 Mérens, 67.
 Merle du Bourg, 488, 523.
 Mesnier, 624.
 Mesrine, 108, 243.
 Meyer, 242.
 M'Fali Kondé, 32.
 Michard, 406.
 Michel Bâ, 463.
 Michel Naja, 25.
 Michel Naya, 291.
 Michelangeli, 411, 446.
 Milanini, 64.
 Miqueu-Rey, 143.
 Miquerey, 868.
 Miramende, 846, 866.
 Missa Kamara, 413.
 Missa Kourouma, 413.
 Missiriman Dumbia, 846.
 Mistral, 170, 171, 524, 699, 700, 811.
 Modi Abassi Fofana, 786.
 Modi Adi Douleurou, 67.
 Modi Aliou, 141, 163.
 Modi Amadou Peredjo, 33.
 Modi Amidou, 33.
 Modi Bakar Bowal, 31.
 Modi Bakar Sérïanké, 699.
 Modi Daddé Bolaro, 32.
 Modi Diounou, 31.
 Modi Ibrahima Tenda Téléré, 67.
 Modi Kindi, 163.
 Modi Konaté, 811.
 Modi Madhion, 32.
 Modi Mamadou, 32.
 Modi Mamadou Saliou, 668.
 Modi Mamadou Soïndé, 33.
 Modi Oury N'Douyedo, 32.
 Modi Mouké, 700.
 Modi Sadou, 488.
 Modi Safaïou, 346.
 Modi Sako, 197.
 Modi Saydou, 846.
 Modi Sellou Diakhabé, 346.
 Modi Sou, 346.
 Modi Souley Kossi, 67.
 Modi Taraolé, 244.
 Modi Yala, 32.
 Modi Yaya, 346.
 Modi Yousoufou, 346.
 Modioury, 668.
 Modou M'Boye, 30.
 Modoune N'Diaye, 141, 462.
 Mody Bana Hamadou, 31.
 Mody Diawara, 108.
 Mody Konaté, 811.
 Mody Mamadou Dara Tenda Boémi, 31.
 Mody Ousman Bomby, 31.
 Mody Souley Kossi, 31.
 Mohamadou Kamara, 488.
 Mōhammadou Boye, 810.
 Moktar Pellal, 629.
 Molah, 197.
 Mollet, 136, 536, 551, 576, 577, 685 à 688.
 Momo Baga, 490.
 Momo Bangoura, 413.
 Momo Camara, 34, 66, 142, 590, 631, 753, 811.
 Momo Coya, 143.

Momo Demba, 413, 760.
 Momo Kapitaye, 490.
 Momo Koké, 30.
 Momo Lamina, 447.
 Momo Rio-Pongo, 270.
 Momo Tayouron, 413.
 Momo Touré, 759.
 Momo Youla, 10, 67, 142, 523, 757, 758.
 Momo Youma, 270.
 Momo Youmaya, 270.
 Momodou, 108, 759.
 Momodou Alpha Bocary, 31.
 Momodou Camara, 512.
 Momodou Coulibaly, 412.
 Momodou Mansaré, 629.
 Momodou Oularé, 846.
 Momodou Yéro, 462.
 Momoh Bangoura, 589.
 Monchy (de), 67.
 Mongis, 65, 107.
 Monnet, 142, 490, 700.
 Montlouis, 446.
 Moré, 411.
 Moré (M^{me}), 411.
 Morel, 540.
 Moréoli Cissé, 847.
 Moréoulé Cissé, 346.
 Morer, 298.
 Moret, 412.
 Moret (M^{me}), 847.
 Moré, 108.
 Mori Kaba, 31.
 Mori Kamara, 589.
 Mori Moussa, 30.
 Moriba, 31.
 Moriba Camara, 631.
 Moriba Dian Keita, 310.
 Moriba Kamara, 30.
 Moriba Koné, 787.
 Moriba Soudan, 787.
 Morlaye, 589.
 Morlaye Bangoura, 34, 811.
 Morlaye Buanko, 631.
 Morlaye Camara, 310, 524.
 Marlaye Cambia, 463.
 Morlaye Canéah, 143.
 Morlaye Kinsan, 270.
 Morlaye Méni, 403, 404.
 Morlaye Souma, 847.
 Morlaye Soussou, 490.
 Morlet, 241, 522.
 Moro Kondé, 31.
 Mory, 698.
 Mory Condé, 629.
 Mory Fodé Cissé, 32.
 Mory Fodé Doukouré, 32, 490.
 Mory Keita, 66, 811.
 Mory Sérif, 513, 629.
 Mory Taraoré, 413, 811.
 Moser, 333.
 Mounillot, 65, 101, 335, 523.
 Moussa, 447.
 Moussa Beina, 811.
 Moussa Bourané, 520.
 Moussa Camara, 10, 631, 753, 758.
 Moussa Condé, 760.
 Moussa Coné, 413.

Moussa Couyé, 519.
 Moussa Diaro, 412, 632.
 Moussa Doumbia, 787.
 Moussa Fodé, 760.
 Moussa Kamara, 30, 413, 589, 846.
 Moussa Kanté, 525.
 Moussa Konaté, 489.
 Moussa Kondé, 700.
 Moussa Konté, 347, 760.
 Moussa Kourouma, 142.
 Moussa Mara, 32, 810.
 Moussa Massaré, 413.
 Moussa Niaki, 141, 631.
 Moussa Samoa, 142.
 Moussa Samounkiri, 182.
 Moussa Samowa, 629.
 Moussa Sanon, 413.
 Moussa Sanounkiri, 171.
 Moussa Sidibé, 66, 269.
 Moussa Sissoko, 846.
 Moussa Soudan, 67.
 Moussa Taraoré, 67, 109, 311, 447.
 Moussa Tounkara, 759.
 Moussa Touré, 631.
 Moussa Traoré, 109.
 Moustapha Touré, 66, 346.
 Mouth (Veuve), 132.

N

Naga Keita, 490.
 Naja, 306.
 Namina Fana, 32.
 Namorou Keita, 490.
 Namory Berté, 629.
 Namory Keita, 65, 311, 590, 632.
 Namory Oularé, 413.
 Naniouma Sérifou, 413.
 Nankouma Kourouman, 629.
 Nankouman Kamara, 33.
 Nassine Sassib, 133.
 Naudot, 62, 64, 487, 695.
 Naudot (M^{me}), 242, 786.
 Nandy, 64, 269, 309, 410.
 Nave, 867.
 N'Balou Mamodou, 170.
 N'Daw, 66, 171, 310.
 N'Diaye, 65, 196, 244, 310, 758, 759.
 N'Die Diara, 197.
 N'Dièye, 632.
 N'Duéri, 31, 489.
 N'Duérïs, 489.
 Némorin, 590.
 Nespoulous, 491.
 Nespoulous (M^{me}), 67, 462.
 Ney, 743, 744.
 N'Fa Modou Kamara, 31.
 N'Facouni, 31.
 N'Fayo, 31.
 Niaman Taraoré, 846.
 Nianian Diakhité, 66.
 Nicolas, 242, 411.
 Nicolas Augustin, 559.
 Niouma Mory Cissé, 33.
 Nivière, 845, 867.
 Nona Karfa, 447.
 Noufflard, 668.

Noumou Kounda, 490.
 Noumouké Sémouké, 514.
 Noumouké Taraoré, 490.
 Novella, 34, 810, 846, 867.
 Noyoux, 170, 488, 490.
 Nyengeny, 31.



O'Connor, 448, 590.
 Oculi, 66, 412, 759.
 Ohze, 865.
 Orsolani, 412.
 Ottavi, 34, 65, 447, 632.
 Ouali Bidia, 270.
 Ouali Labé, 32.
 Ouandé Laïe, 31.
 Ouassa, 197.
 Oulemba Keita, 629.
 Ouli, 32.
 Oumar Dian, 403.
 Oumar Diaw, 403, 751.
 Oumar N'Diaye, 559.
 Oumar Bafiou, 629.
 Oumarou, 699.
 Oumarou Kondé, 310, 847.
 Oumarou Seidi, 141.
 Oumarou Timbo, 810.
 Oundé Fodé, 270, 490.
 Oundou Salifou, 30.
 Oury Sérïanké, 346.
 Ousmani Sérïma, 629.

P

Paillard, 101, 131, 294, 297, 775.
 Palanque, 10, 64, 310, 346, 810, 845.
 Paleguin, 346.
 Palvin, 8, 269, 347, 867.
 Panon, 108.
 Paoletti, 408, 446, 563, 806.
 Paoli, 108, 409, 461.
 Papa Guèye Sall, 563.
 Para Mourki, 31.
 Pardon, 189, 630, 809.
 Parizis, 10, 632, 698, 847.
 Parola, 143.
 Pata Dembani, 491.
 Pata Mourki, 489.
 Paté Mamadou, 10.
 Paté Sow, 489, 631.
 Pécarrière, 785.
 Pécherai, 412.
 Pécourt, 67, 127, 865.
 Pengam, 143, 245, 628, 862.
 Pengam (M^{re}), 462.
 Pénin, 170, 242, 409, 522, 699, 785.
 Pépé Kamara, 142.
 Pépin, 10, 67, 447.
 Pépin-Malherbe, 141, 196, 786, 810.
 Pesteil, 187.
 Peuvergne, 234.
 Peyre, 243, 846.
 Pezet, 108.
 Pfeiffer, 141, 171, 346.
 Philis Cole (M^{re}), 67, 109.
 Philis Sissaro, 245.
 Pianelli, 66, 524.

Pichot (M^{re}), 758, 786.
 Pichot, 630.
 Pierré, 64, 243, 269.
 Piétri, 446.
 Piettre, 630, 631, 866.
 Pigal, 189, 446.
 Pillot (de), 101, 143, 268, 845.
 Pinelli, 107, 310, 867.
 Piot, 189, 268, 311, 407, 512, 749.
 Plassard, 101, 335, 523, 525.
 Pobéguin, 310.
 Poirrey, 865.
 Poli, 34, 65, 171, 446, 867.
 Pollet, 64, 242, 758, 785, 786.
 Pommery, 238, 632, 842, 866.
 Poncin, 347, 407, 547, 548, 694.
 Pons, 446.
 Portet, 64.
 Posset, 10.
 Potter, 775.
 Poulet, 309, 411, 630, 699, 808, 861.
 Pourcel (Veuve), 270.
 Pourroy, 9, 134, 270, 347, 408, 523, 808, 809.
 Prat (de), 101, 141, 563, 841.
 Prêtre, 632.
 Prettre, 758.
 Prière, 408.
 Prigent (M^{re}), 809.
 Prochasson, 9, 34.
 Prom, 751.
 Protin, 757, 785, 868.
 Protin (M^{re}), 786, 846.
 Prouff, 108, 141.
 Proust, 522.
 Prunel, 234.
 Puel, 522.
 Puget, 9, 524, 786, 862.



Quenot, 107, 108.
 Quignard, 107, 121, 522.
 Quintrie, 64, 487.
 Quintrie-Lamothe, 488, 864.

R

Rachid Habkouk, 291, 306.
 Raffier, 305.
 Ragot, 630.
 Raphel, 196, 488.
 Rastier, 64, 758, 810.
 Rat, 108.
 Ravel, 310, 409, 411, 630, 631.
 Raymond, 446.
 Raymond Moussa Taraoré, 142.
 Razimbaud, 121, 162, 666, 810, 832.
 Réau, 9, 10.
 Remond, 447.
 Renard, 189.
 Rennes, 107, 141, 408, 409, 753, 757, 758, 807.
 Ribère, 525.
 Ricard, 108.
 Ricaudy (de), 250.
 Rimajou, 268, 462, 698, 699, 758.

Rinaud, 34, 65, 107.
 Rives, 488, 524, 627.
 Robequain, 446.
 Robert, 446, 630.
 Roberty, 241, 346, 866.
 Roblin, 345, 347, 809.
 Rocca (de la), 411, 446, 488, 698.
 Rochette, 345.
 Rogé, 68, 69, 690 à 692, 733, 734.
 Rogue, 310, 411, 522, 866.
 Romage, 189, 446.
 Rombeau, 541, 542, 543.
 Rongier, 446, 630.
 Rossat, 101, 164, 346, 441, 446, 563.
 Roth, 524, 547, 548, 632.
 Rouanet, 294, 297.
 Rouaulf, 242.
 Rouchard, 298.
 Rouillin, 99.
 Roulin, 843.
 Rousseau, 107.
 Roudgé, 66, 462.
 Rouvin, 120, 605, 665.
 Roux, 189.
 Rouyer, 33.
 Rouzoul, 268.
 Royer, 34, 107, 269, 867.
 Rozé, 121, 161, 162, 429.
 Roziès, 189.
 Rozoul, 245.
 Ruby, 9, 523.
 Ruget, 868.
 Ruillier (M^{re}), 132, 409.

S

Sa Douna, 412.
 Saadou, 346.
 Sabary Camara, 66.
 Sabina Deker, 184, 187.
 Sadio Guèye, 811.
 Sagellet, 408.
 Sagui Makassouba, 243.
 Saïdou, 460.
 Saint-Olympe, 806.
 Saint-Quentin (de), 571 à 575, 835.
 Saint-Ramon (M^{re}), 624.
 Saïou Ali, 32.
 Sakaro-So, 197.
 Salacroup, 244, 245, 268.
 Salesses, 65.
 Salifou, 30, 67.
 Salifou Baba, 631.
 Salifou Baka, 631.
 Salifou Bramaya, 143, 462.
 Salou Doramodou, 462, 631.
 Samacoïs, 775.
 Samba, 491.
 Samba Bangoura, 521.
 Samba Camara, 197.
 Samba Coulibali, 462.
 Samba Diallo, 411.
 Samba Diop, 66, 590.
 Samba Diouma, 311.
 Samba Sako, 847.
 Samba Sall, 66.

Samba Sow, 490.
 Samba Tako, 412.
 Sambou Keita, 489, 524.
 Sambouna, 489.
 Sampayo (M^{me}), 411.
 Sana, 31.
 Sana Konoda, 491.
 Sanfali Kamara, 30.
 Sango Sam, 32.
 Sango Siné, 31.
 Sanguiana, 32.
 Sanissi, 460.
 Sanoromady Keita, 32.
 Sanounou, 31.
 Sans, 462, 488, 867.
 Santamaria, 446, 630.
 Santigui, 30.
 Santigui Kamara, 863.
 Santigui Ella, 31.
 Santigui Moussa, 31.
 Santiguy Lamina, 30.
 Santiguy Morlaye, 30.
 Sara Konté, 847.
 Sara Mara, 107.
 Sara N'Guita, 589.
 Saranghé Ousson, 32.
 Sarcus (de), 192 à 194, 259 à 262, 537, 543, 545, 546, 671 à 678.
 Sariba Rio-Pongo, 489.
 Sarrazin, 523.
 Sasias, 34.
 Satan Bamba, 31, 520.
 Satan Ouali, 694.
 Satigui Djikou, 33.
 Satigui Kaurou, 760.
 Satigui Mamadou Tiatiako, 33.
 Sauvageot, 624.
 Sauvain, 34, 64, 196, 698.
 Sauvin, 589, 846.
 Say, 699.
 Saydou Oularé, 846.
 Sayon Fodé, 31.
 Scalabrino, 524.
 Schacher, 64, 243.
 Schmitt, 171, 242, 523.
 Sero, 66.
 Seck Ibrahima, 758.
 Sédouba Touré, 590.
 Séké Touré, 807.
 Sékhou, 244.
 Sékhou Diaba, 311.
 Sékhou Donzo, 847.
 Sékhou James, 629.
 Sékhou Kanté, 489.
 Sékhou Koné, 787.
 Sékhou Moréah, 311.
 Sékhou N'Diaye, 244.
 Séko Donzo, 413.
 Séko Doré, 30.
 Sékou Diakabi, 30.
 Sékou Douramodou, 31.
 Sékou Moulamini, 31.
 Séma, 31.
 Séma Camara, 462.
 Séni, 31.
 Séni Courouma, 311.

Senkou, 631.
 Seny Sofana, 629.
 Séri Kamara, 30.
 Sérifou Kamara, 847.
 Sériss-Raymond, 310, 411, 462, 487.
 Serre, 170.
 Serrieux, 590, 811.
 Sery Sérionké, 847.
 Sexauer, 408.
 Seydou, 32.
 Seydou Bâ, 67, 142.
 Seydou Gbéli, 33, 520.
 Seydou Gbély, 31.
 Seydou Sanka Samba, 30.
 Seydou Sow, 142.
 Seydou Touré, 142, 170.
 Siaka Kali, 758.
 Sibenaler, 164, 408, 461, 486, 628, 695.
 Siberi Dembéle, 632.
 Sicamois, 268, 309, 411, 630, 698, 699, 809.
 Sicault, 344, 345.
 Siché, 446.
 Sidi Touré, 629, 759.
 Sidiké Touré, 590.
 Sidiki Diaïa, 489.
 Sidiki Guissé, 518.
 Siga, 269.
 Siga Naufa, 30.
 Siga N'Diaye, 462.
 Siman Kolan, 30.
 Simini Sory, 866.
 Simiti Amadou, 32.
 Siré Bokary, 31.
 Sissoro, 809.
 Sitafa, 30.
 Smith, 750.
 Société Buhan et Teisseire, 307.
 Société Cohen frères, 306.
 Société Devès et Chaumet, 444.
 Société J. E. Ruhan, 291.
 Société anonyme des recherches minières de l'A. O. F., 235.
 Société la Camayenne, 405, 407, 475.
 Société Commerciale de l'Ouest africain, 298, 303.
 Société des comptoirs et placers du Haut-Niger, 407.
 Société minière et coloniale de l'Ouest africain, 72, 536, 549, 550, 565, 801.
 Société des mines de la Haute-Guinée, 104.
 Société minière du Koba de Balato, 439 à 443, 529 à 535.
 Société minière Niger-Guinée, 577.
 Solichon, 630, 698.
 Soma Sékou, 30.
 Sommellier, 744, 748.
 Sonty Souna, 292, 306.
 Sorbella, 867.
 Sori, 32.
 Sori Baramaya, 788.
 Sori Kamara, 107.
 Sori So, 32.
 Soriba, 269.
 Soriba Camara, 489, 490.
 Soriba Coyah, 490.
 Soriba Fiki, 170.
 Soriba Kaba, 31.

Soriba Touré, 525.
 Soroma Taraoré, 810.
 Sory, 244.
 Sory Bramaya, 463, 760.
 Sory Diallo, 847.
 Sory Gbéli, 520.
 Sory Kamara, 245, 461, 847.
 Sory Keita, 787.
 Sory Laboundé, 30.
 Sory Mamara, 868.
 Sory Massaré, 66.
 Sory Mazaré, 760.
 Sory Oularé, 432.
 Soso Kamara, 133.
 Souba Conakry, 66.
 Soudon Tall, 328.
 Souètre, 10, 811, 835, 867.
 Sougué Momo, 30.
 Soukourou, 32.
 Soulé Foulà, 787, 847.
 Soulémani Oularé, 629.
 Souley Sidibé, 30.
 Souleyman Conté, 34, 489.
 Souleyman Touré, 447.
 Soulier, 446.
 Speitel de Lart de Bordeneuve, 525.
 Stampa (de), 237, 846, 521, 632.
 Stéphanopoli, 34, 631, 698.
 Sthal, 170, 269, 522, 698.
 Suleymané Keita, 759.
 Susini, 699.
 Sy, 447.

T

Tafsir, 30.
 Taifourou, 513, 629.
 Taifourou Diallo, 759.
 Taillade, 627.
 Taillantou, 522, 810, 866.
 Tallerie, 411, 446, 461, 698, 772, 802, 846, 863, 883.
 Tamba Coucan Camara, 807.
 Tamba Nanga, 810.
 Tamondy Bangoura, 10.
 Tamou Sounti, 30.
 Tamou Yattara, 476.
 Tanondi Camara, 269.
 Tanoundi Rio-Pongo, 66.
 Taoré Sidibé, 31.
 Tapan, 847.
 Tapsir Baba, 31.
 Tapsyr Sinthiou, 31.
 Taraoré, 30.
 Taraoré Lancina, 589.
 Taraoré Pié, 589.
 Taraoré Tiékoura, 589.
 Tautin (Veuve), 625.
 Tayourou, 10.
 Teissonnier, 461, 632.
 Temba Leno, 807.
 Témory Kaba, 67.
 Téréna Camara, 700.
 Ternaux, 131, 187, 694.
 Ternel, 66, 523.
 Tesseire, 291.
 Texier, 624.
 Thala Salifou, 30.

Thaly, 346, 522, 563, 698.
 Thibault, 162, 429.
 Thiers, 699.
 Thomas, 65, 406.
 Thomas Alfred, 843.
 Thomas Henri, 629.
 Thomas Moussa, 629.
 Thoreau-Levaré, 522, 788.
 Tiani Sékhoul, 512.
 Tiano Alseini, 32.
 Tiano Khalifatou, 32.
 Tiano Mamadou, 32.
 Tiano Mamadou Alphi, 32.
 Tiano Mamadou Maléa, 32.
 Tiano Mondiourou, 32.
 Tiano Moussa, 32.
 Tiano Oumar Sylla, 32.
 Tiano Salio, 32.
 Tiano Souleyman, 32.
 Tiano Taïrou, 32.
 Tiécoura Kamara, 413.
 Tiécoura Kourouma, 590.
 Tiécourouma Kourouma, 632, 847.
 Tiéfi Taraoré, 489.
 Tiékoura Kourouma, 412, 413.
 Tiémorho Kourouma, 787.
 Tierno, 629.
 Tierno Abdoul, 10.
 Tierno Abdoulaye, 33.
 Tierno Alicény, 31.
 Tierno Alimadou, 867.
 Tierno Aliou, 31, 33, 867.
 Tierno Aliou Kanim, 33.
 Tierno Aliou Pétel, 30.
 Tierno Allaye, 346.
 Tierno Allou, 867.
 Tierno Amadou Bala, 33.
 Tierno Assimio, 31.
 Tierno Attigou, 31, 520.
 Tierno Bakar, 346.
 Tierno Bobo, 520.
 Tierno Daouda Dalaba, 33.
 Tierno Diafarou, 33.
 Tierno Djibi, 786.
 Tierno Hadi, 31, 700.
 Tierno Hady, 520.
 Tierno Hamidou, 31.
 Tierno Ibrahima, 346.
 Tierno Illa, 31.
 Tierno Ismaila, 33.
 Tierno Kippo, 66.
 Tierno Lamarana, 31.
 Tierno Lamine, 31.
 Tierno Maka, 589.
 Tierno Malal Kouba Kinsi, 31.
 Tierno Maligui, 462.
 Tierno Mamadou, 31, 243, 244, 346.
 Tierno Mamadou Bandé, 346.
 Tierno Mamadou Billo, 589.
 Tierno Mamadou N'Gurianké, 32.
 Tierno Mansaré, 31.

Tierno Massilima, 67.
 Tierno Moctar, 31.
 Tierno Momodou, 30.
 Tierno No Ciré, 31.
 Tierno Nouhou, 867.
 Tierno Oumar Seydou, 31.
 Tierno Oury Dendembo, 346.
 Tierno Ousmani, 33.
 Tierno Sadi Aliou, 30.
 Tierno Samba, 30.
 Tierno Suleyman, 33, 170, 447.
 Tierno Talibé, 30.
 Tierno Younoussa, 31.
 Timiné, 347.
 Tissier, 141, 196, 589, 785.
 Togba Satan, 61.
 Tokha, 460.
 Tomba Koin, 347.
 Toudic, 866.
 Toulouse, 7, 408, 778.
 Toumane, 30.
 Toumané An, 310.
 Toumané Kanté, 759.
 Toumané Sidibé, 311, 490.
 Touré Tafti, 519.
 Touzeau, 9, 67, 412, 447.
 Touzet, 170, 242, 310, 611.
 Trantoul, 408, 624.
 Trautmann, 244, 245.
 Treillard, 488.
 Treyvaud, 446.
 Treyvaud (M^{me}), 65.
 Trimardeau, 244, 525.
 Turcan, 242.
 Turpin, 759, 805.
 Turpin Jean Pierre, 518.
 Tyoumoki, 31.

U

Urvoy, 347, 786, 808.

V

Vadès, 7, 62, 64, 243, 269, 865.
 Vallet, 141.
 Vally, 64, 65, 412.
 Valroff, 522.
 Varenne, 488.
 Veillat, 64, 65, 697.
 Vergé, 482, 483.
 Verger, 65, 127.
 Vernet, 408.
 Vésinet, 865.
 Viala, 243.
 Viard, 446.
 Vidal, 759, 786.
 Vienne, 170, 242, 309, 347, 407, 461, 522.
 Vignal, 471, 511, 522.
 Viguier du Pradal, 7, 187, 462.

Vilemur, 411.
 Villasèque, 127.
 Villiaume, 138, 139, 540, 634, 835, 886.
 Vinay, 446.
 Vincenni, 64, 65.
 Vincensini, 487, 488.
 Vingarassamy, 170, 269, 279, 515, 630, 666, 698.
 Vivet, 522.

W

Wagon, 244.
 Walcker, 71, 541.
 Walkden et C^{ie}, 99, 751, 842.
 Wever, 305, 332, 405, 433.
 Wilke, 189, 630.
 Wilkinson, 66, 170, 758, 811.
 Wille, 446.
 Williams James, 629.
 Wilson, 525, 590, 811.
 Wilson (Lydia), 403, 404.

Y

Ya Moussa, 447, 460.
 Ya Sarah Camara, 807.
 Yalan Colé, 170.
 Yaleyen Fodé, 404.
 Yamadou Kamara, 760, 787.
 Yamba Modou, 31.
 Yangui Modou, 31.
 Yanhi Amara, 32.
 Yara Camara, 627.
 Yara Courouma, 807.
 Yaya Ourouro, 866.
 Ybrahima Demba, 463.
 Yeddy, 197.
 Yéléman Silla, 589.
 Yéli Ba, 847.
 Yéli Modou Sanka, 30.
 Yéliké, 30.
 Yéné Laye, 31.
 Yénou, 760.
 Yinde Modou, 866.
 Ykissime Sancaré, 760.
 Ykissime Sangaré, 347.
 Ymbé Seidou, 32.
 Yamboya, 32.
 Yora Mamaré, 590.
 Yoro, 269.
 Yoro Diara, 141.
 Young, 810, 846.
 Youssoufou, 30.
 Youssoufou Diouf, 10.
 Yamba Touré, 807.
 Yssa Camara, 31.

Z

Zagel, 99, 133.
 Zannettacci, 107, 108, 197.

